



Assemblée générale

Soixante-huitième session

23^e séance plénière

Mardi 1^{er} octobre 2013, à 9 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M. Errázuriz (Chili),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 9 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'environnement et de l'énergie et Ministre en exercice des affaires étrangères des Maldives, S. E. M^{me} Mariyam Shakeela.

M^{me} Shakeela (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à adresser mes félicitations les plus chaleureuses au Président de l'Assemblée générale pour son élection à ce poste à la soixante-huitième session. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour le dynamisme dont il fait preuve pendant une période extrêmement difficile au plan mondial. Nous sommes confiants dans son efficacité et dans la détermination de l'Organisation de relever les nombreux défis sans précédent de notre époque.

Les défis, anciens et nouveaux, semblent être un thème récurrent au cours du présent débat général, et à juste titre. En effet, c'est lorsque nous sommes confrontés à des défis redoutables et que nous nous éprouvons un sentiment de malaise, de vulnérabilité et

de frustration que nous sommes le mieux à même de voir plus loin et de chercher de nouvelles réponses à d'anciennes questions.

Le plus grand défi à relever pour l'Organisation des Nations Unies est celui de sa pertinence dans le contexte du XXI^{ème} siècle. Elle demeure en effet le garant de l'égalité souveraine entre les nations et la seule institution internationale vers laquelle tous les pays, grands et petits, peuvent se tourner pour réclamer justice, liberté et paix. Avec d'autres États, les Maldives ont demandé une réforme du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus ouvert et plus crédible et qu'il reflète davantage non seulement la voix des plus forts mais aussi celle des plus faibles et pour qu'il soit plus représentatif de la population mondiale et de sa répartition géographique. Au-delà de sa composition les méthodes de travail du Conseil doivent être améliorées. Alors seulement la crédibilité, l'autorité et la légitimité de l'ONU seront restaurées.

Les défis mondiaux revêtent beaucoup d'importance pour les Maldives. La situation au Moyen-Orient est chère au cœur des Maldiviens. Nous sommes horrifiés par le coût humain du conflit en Syrie. L'emploi d'armes chimiques à tout moment, quels qu'en soient l'auteur ou le motif, ne peut être toléré. À cet égard, les Maldives se félicitent de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-49064(F)



Document adapté

Merci de recycler



la destruction des armes chimiques en Syrie. Cette décision nous permettra, nous l'espérons, de franchir un pas supplémentaire vers la fin des atrocités qui ont lieu au moment où je m'exprime. La violence engendre la violence. Nous appelons donc les deux parties au conflit à choisir la voie du dialogue, plutôt que celle de la violence.

Les Maldives appellent également l'Assemblée générale à prendre en compte les aspirations légitimes du peuple palestinien. Nous exhortons l'Assemblée à appuyer la solution de deux États par la création d'un État de Palestine sur les territoires occupés pendant la guerre de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Est-il équitable que les enfants palestiniens grandissent dans un pays qui n'est pas le leur? Est-il juste que les besoins des Palestiniens en matière de sécurité, de stabilité, de prospérité et de développement restent sans réponse et ne soient pas satisfaits en raison de la poursuite d'un climat de violence? Nous n'avons que trop parlé de cette question. Le moment est venu d'agir. Nous saluons la reprise des pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens, sous l'égide des États-Unis. Nous souhaitons sincèrement que ces pourparlers débouchent sur un avenir pacifique et sûr pour les générations futures de Palestine et d'Israël.

Alors que nous approchons à grands pas de la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le monde et l'Assemblée se concentrent désormais sur le programme pour l'après-2015. Cependant, l'accélération de la mise en œuvre des objectifs initiaux du Millénaire pour le développement revêt un caractère d'urgence. Les Maldives appellent donc toutes les nations à honorer leurs engagements concernant l'aide publique au développement (APD) et à aider les populations les plus fragiles à surmonter les obstacles qu'elles rencontrent dans la réalisation des OMD.

Aux Maldives, nous avons accompli des progrès remarquables en matière d'OMD, en atteignant cinq objectifs sur huit avant la date butoir. Bien qu'il reste encore trois OMD, nous sommes fiers du travail réalisé, notamment en ce qui concerne les progrès en faveur des femmes. Notre pays a beaucoup avancé en matière d'égalité entre les sexes, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. L'objectif de l'accès aux soins de santé de base pour les femmes et presque atteint et nous nous félicitons des taux élevés d'alphabétisation des garçons comme des filles. Pour les Maldives, l'amélioration des droits socioéconomiques des femmes

fait partie intégrante du développement national et constitue un élément essentiel du développement durable. Malheureusement, certains OMD que nous avons réalisés se heurtent à des obstacles, voire sont en recul, en raison d'une situation nouvelle, en particulier la diminution de l'APD depuis que nous sommes sortis de la liste des pays les moins avancés (PMA), alors que des défis persistants retardent la réalisation de l'ensemble des OMD. Par conséquent, la réalisation et le maintien des progrès en matière d'OMD sont essentiels si nous voulons relever le défi que représente le développement pour les années à venir.

En élaborant le programme de développement de l'après-2015, il conviendrait que nous prenions en compte le caractère multidimensionnel et interdépendant des OMD. Ils ne sont pas une fin en soi ni une solution finale, mais simplement un point de départ.

Les Maldives se réjouissent de l'existence au sein de l'ONU de mécanismes multipartites. Nous souhaitons que tous ces mécanismes soient envisagés de manière globale et non pas isolée, alors que nous élaborons un programme de développement pour l'après-2015 plus concret.

Nous espérons également sincèrement que les objectifs du Millénaire pour le développement seront réalisés et que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable ne seront pas traités de manière distincte des OMD. Nous espérons que les objectifs de développement durable seront perçus comme la poursuite des OMD. L'élaboration des objectifs de développement durable et le programme de développement de l'après-2015 devront compléter la mise en œuvre des OMD et en combler les lacunes. Nous espérons enfin qu'aucune nation ne sera privée de la possibilité de progresser et qu'aucun petit État insulaire en développement ne sera oublié.

Alors que nous examinons le programme de développement que nous nous sommes fixé au tournant de ce millénaire, comme ne pas nous poser la question de savoir si les Maldives et les autres États insulaires de faible altitude survivront au siècle prochain, a fortiori à un autre millénaire. Les Maldives sont une petite nation aux ressources limitées qui est confrontée à de nombreux défis en ce qui concerne l'alimentation, l'eau et la sécurité énergétique, une nation qui, malgré sa petite taille, a plaidé en faveur de mesures internationales concrètes pour lutter contre les changements climatiques. Nous nous sommes efforcés de faire comprendre à la communauté mondiale que le

droit à un environnement sûr et sécurisé constitue un droit humain fondamental.

L'exhorte l'ensemble des institutions des Nations Unies à renforcer toutes les normes et à progresser vers la création d'un mécanisme international. Nous devons renforcer les institutions et adopter une démarche plus fiable et cohérente à l'égard des changements climatiques et des questions connexes relatives aux droits de l'homme, car elles deviendront les défis les plus urgents de l'humanité.

Ainsi, le rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution climatique, présenté la semaine dernière aux dirigeants du monde, souligne la nécessité d'agir d'urgence concernant la question des changements climatiques. Le rapport conclut que, si l'on maintient le statu quo, la survie des nations de faible altitude sera menacée.

Que cela signifie-t-il pour les Maldives? Quelque 80 % de la superficie de notre petite nation est à 1,5 mètre à peine au-dessus du niveau de la mer et plus de 45 % de nos habitations à 100 mètres du littoral. Ainsi, tous les aspects du mode de vie, de la culture et de l'économie des Maldives dépendent presque exclusivement de la biodiversité côtière et marine. Aujourd'hui, notre biodiversité contribue à hauteur de 70 % à l'emploi dans notre pays, de 49 % aux recettes publiques, de 62 % aux réserves de change, de 98 % aux exportations et de 89 % au produit intérieur brut. Tout recul de cette biodiversité aurait des conséquences catastrophiques pour les Maldives.

Telle est la réalité, une réalité que nous connaissons depuis longtemps. Ce qu'il faut, ce sont des actes. L'inaction est plus éloquente que les paroles.

En tant que nation, les Maldives sont sorties de la liste des PMA sans qu'il ait été tenu dûment compte des faiblesses inhérentes aux petites nations insulaires. Un produit national brut ou un index de développement élevés ne rendent pas les petits États insulaires en développement moins vulnérables aux chocs externes, y compris les menaces émergentes comme les changements climatiques. Ils ne font pas non plus disparaître les difficultés liées à leur petite taille, à leur éloignement et à la réalisation des économies d'échelle.

Les Maldives sont l'exemple parfait du retrait d'un petit État insulaire en développement de la catégorie des PMA, sur la base de données déformées, d'agrégats et d'indices mondiaux distincts sur le plan géographique. Même en étant reclassé, notre pays continue de faire

face à des défis sociaux, économiques et climatiques multiples. C'est un enseignement à prendre en compte dans la définition du nouveau programme de développement de l'après-2015.

Les petits États insulaires en développement requièrent un traitement différencié en raison de leurs vulnérabilités particulières. C'est pourquoi les Maldives et d'autres pays dans la même situation plaident sans relâche pour que soit trouvée une définition globale des petits États insulaires en développement. Nous devons être pleinement reconnus au sein des régimes mondiaux de gouvernance et des institutions multilatérales et financières, et être dûment intégrés et assimilés dans le système des Nations Unies. Cela permettrait de cibler l'aide de façon plus efficace. C'est pourquoi nous appuyons l'insertion dans le programme de développement pour l'après-2015 d'un objectif centré sur les petits États insulaires en développement.

Tous les enjeux que je viens de mentionner sont essentiels pour les Maldives. Toutefois, le défi le plus urgent pour les Maldives demeure la consolidation de la démocratie et les efforts concertés de certaines forces extérieures pour empêcher l'émergence d'un système de gouvernance démocratique et autochtone aux Maldives.

Il y a quelques semaines, les Maldives ont organisé leurs secondes élections multipartites. Ces élections ont été les plus représentatives dans l'histoire du pays, pourtant il n'y a pas eu véritablement de vainqueur. Certaines des parties qui ont participé à ces élections ont relevé de graves anomalies pendant le déroulement de ces élections et ont saisi la Cour suprême des Maldives. Nous attendons l'avis de la Cour suprême dans les prochains jours. L'intégrité du second tour de l'élection présidentielle ne sera préservée que si l'intégrité du premier tour est garantie par des moyens constitutionnels. Nous attendons la décision de la Cour suprême pour poursuivre le processus électoral, permettant ainsi l'élection d'un nouveau Président, le 11 novembre prochain.

Cependant, certaines forces extérieures cherchent à façonner le résultat de ce qui constitue en fait un processus interne. Les Maldives sont une petite nation. Notre démocratie en est encore à ses balbutiements. Nos institutions sont jeunes. Cela ne signifie toutefois pas que des pays plus grands aient le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des Maldives et tentent d'imposer leur volonté.

La non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains est un principe fondamental de la Charte de l'Organisation. Pourtant, de petits États sont fréquemment la cible des instincts prédateurs de pays plus grands. C'est la raison pour laquelle les Maldives ont présenté à l'Assemblée, en 1989, la résolution 44/51, intitulée « Protection et sécurité des petits États ». L'appel à la protection des petits États contre des menaces extérieures a été réitéré dans les résolutions 46/43 et 49/31, où l'on reconnaît que les petits États sont particulièrement vulnérables aux menaces extérieures et aux ingérences dans leurs affaires intérieures. Dans ces résolutions également, toutes les nations sont appelées à respecter le principe d'intégrité territoriale et de souveraineté nationale. Par conséquent, ma délégation demande à l'ONU d'être le garant de la sécurité de petits États comme les Maldives.

La consolidation de la démocratie ne se limite pas à la tenue d'élections. Il ne suffit pas non plus d'avoir une constitution reposant sur des principes démocratiques. Aux Maldives, nous avons rapidement compris qu'un changement de constitution ou la tenue d'une élection multipartite n'allaient pas instiller des valeurs démocratiques au sein de notre société.

Pour que la démocratie soit préservée et consolidée, la suprématie de la Constitution doit l'emporter sur tout le reste. Les faiblesses institutionnelles que nous connaissons doivent être examinées dans le cadre des dispositions constitutionnelles et la direction politique doit maintenir un engagement sans faille à l'égard des principes et des valeurs de la démocratie. La primauté du droit doit prévaloir.

Nos institutions sont jeunes. C'est pourquoi la mise en place d'institutions et d'une réforme demeurent un enjeu majeur pour les Maldives. Plus important encore, la promotion d'une culture de respect des droits de l'homme, de tolérance, de pluralisme et de liberté demeure extrêmement importante alors que nous progressons sur la voie de la démocratie.

Voilà pourquoi les Maldives ont décidé de présenter leur candidature pour leur réélection au Conseil des droits de l'homme. Leur présence au Conseil depuis trois ans leur a permis de prendre des mesures audacieuses et sans précédent pour faire en sorte que les mécanismes des droits de l'homme de notre pays soient au niveau des normes internationales. Leur présence continue au Conseil permettrait d'accélérer encore les efforts entrepris pour moderniser les institutions et

promouvoir une culture du respect des droits de l'homme et de la démocratie au sein de la société des Maldives.

Sans la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme et la paix, nous n'aurions rien, nous ne réaliserions rien et nous ne pourrions rien maintenir. Afin de relever les nombreux défis auxquels sont confrontées les Maldives, nous devons adopter un type de gouvernance sans exclusive, où les voix et les opinions, y compris des plus vulnérables et des plus défavorisés de notre société, seront entendues. Sans égalité ni justice, les sociétés ne peuvent pas prospérer du tout.

La consolidation de la démocratie est un chemin long et ardu, mais il vaut la peine d'être parcouru. Notre rythme n'est sans doute pas aussi rapide que le souhaiterait la communauté internationale. Mais les Maldives sont dans un processus de consolidation du socle de leur société dans l'intérêt du développement, de la démocratie et de la sauvegarde des droits de l'homme. Mais cela ne signifie pas que nous n'ayons pas besoin de l'aide de la communauté internationale.

Nous savons mieux que quiconque qu'une démocratie émergente est sans cesse confrontée à des problèmes nouveaux et complexes. Il n'y a de place ni au faux-pas ni à l'hésitation, et notre détermination ne faillira pas. Nous allons renforcer et remodeler nos institutions. Nous allons respecter notre Constitution. Nous allons coopérer avec nos partenaires internationaux et aller de l'avant en tant que nation, en tant que société durable.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Botswana, S. E. M. Phandu Skelemani.

M. Skelemani (Botswana) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation du Botswana, de m'associer aux orateurs précédents pour féliciter chaleureusement le Président Ashe à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée. Son élection témoigne de la confiance et de la haute estime dont il bénéficie, ainsi que son grand pays,

Antigua-et-Barbuda, auprès des États Membres de l'Organisation. Nous admirons tout particulièrement sa profonde conviction et l'esprit d'initiative dont il fait preuve ici, à l'ONU, s'agissant des questions liées au développement durable et aux changements climatiques. Nous sommes donc certains que ses vastes connaissances et son expérience approfondie de

la diplomatie multilatérale contribueront de manière significative au succès de la présente session. J'aimerais également féliciter son prédécesseur, M. Vuk Jeremić, pour l'efficacité avec laquelle il a guidé et dirigé la soixante-septième session.

Ma délégation appuie entièrement le thème proposé pour la présente session, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », notamment pour surmonter la pauvreté et l'insécurité et assurer la réalisation des objectifs de développement durable.

Ce thème est tout à fait pertinent et opportun au moment où la communauté internationale est à la veille de deux événements interdépendants majeurs sur la scène internationale : l'imminence de la date butoir de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'évolution des objectifs de développement durable, qui constitueront un volet important du programme de développement pour l'après-2015. C'est pourquoi nous renouvelons notre plein appui et notre coopération au Président Ashe dans ses efforts pour élaborer un nouveau modèle de développement.

Nul doute que les défis que constituent l'extrême pauvreté, la maladie, le manque d'accès à une énergie abordable, à l'eau potable et à l'assainissement, le changement climatique et l'inégalité entre sexes continueront de hanter des millions d'individus, notamment dans les pays en développement.

Pour toutes ces raisons, ma délégation est fermement convaincue que l'élaboration des objectifs de développement durable devrait se fonder sur l'examen actuel de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, nous estimons que les objectifs de développement durable devraient compléter les objectifs du Millénaire pour le développement plutôt que les remplacer.

Le Botswana a engrangé des résultats remarquables dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et il les a intégrés dans le processus de planification de développement national. Une part importante de notre budget national est allouée à la santé, à l'éducation, à l'infrastructure, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Je suis fier d'annoncer que nous avons atteint nos objectifs en matière d'enseignement primaire universel et d'accès universel aux soins et traitement du

VIH/sida. Nous avons réduit de manière significative la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. Nous travaillons sans relâche pour atteindre l'objectif zéro nouvelle infection à VIH et zéro décès lié au sida d'ici à 2015.

Nous sommes résolus à combattre le VIH/sida. Nous veillons essentiellement au respect des droits de l'homme et à l'élargissement de l'accès aux services de prévention, de traitement et de soins des populations touchées, y compris des populations à risque. De plus, nous sommes fermement attachés à fournir une meilleure qualité de vie à toute la population du Botswana. À cet égard, nous donnons la priorité absolue à la mise en œuvre des programmes d'élimination de la pauvreté, avec un accent particulier sur les communautés et les groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Malgré tous les résultats obtenus à ce jour, bien des défis demeurent. J'aimerais brièvement aborder le sujet épineux de l'évolution climatique et la situation des pays appartenant à des catégories spécifiques, notamment les pays à revenu intermédiaire. Le Botswana fait partie des pays de l'Afrique subsaharienne qui pâtissent le plus des incidences négatives des changements climatiques. Parmi les répercussions notables des changements climatiques figurent les températures extrêmes, la pénurie d'eau, la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse persistante. Les changements climatiques ont également des effets néfastes sur la santé et la sécurité alimentaire.

Tout en se félicitant des progrès accomplis par de nombreux pays dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ma délégation estime que beaucoup reste à faire, notamment pour aider les pays vulnérables dans les zones arides et semi-arides et les pays sans littoral et de transit, comme le mien, qui sont également exposés à la sécheresse et à la désertification. Un appui financier, un transfert de technologies et une aide au renforcement de leurs capacités doivent donc être accordées de manière généreuse à cette catégorie spécifique de pays afin qu'ils puissent s'adapter aux effets des changements climatiques et les atténuer.

L'année dernière, le Botswana a accueilli le Sommet de la durabilité en Afrique, dont la déclaration finale contient un appel à tous les gouvernements afin qu'ils s'assurent que les contributions du capital naturel à la croissance économique durable ainsi que le maintien et l'amélioration du capital social et du

bien-être humain soient quantifiés et intégrés dans les pratiques commerciales et de développement. Nous tenons à saluer le travail des organisations écologiques non gouvernementales à travers le monde et leurs efforts inlassables pour préserver la planète des changements climatiques et de leurs effets pernicieux.

Le Botswana se félicite de l'adoption cette année du Traité tant attendu sur le commerce des armes. Le Traité établit des normes internationales communes régissant la réglementation du commerce international des armes classiques, munitions, pièces et composants, en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales. À ce propos, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que des arrangements sont en cours pour faciliter la signature et la ratification, à très brève échéance, de cet instrument capital.

Le Botswana demeure fermement attaché à un système pénal international solide et efficace, d'où son ferme soutien au mandat et au travail de la Cour pénale internationale. À notre avis, la Cour a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre l'impunité, le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression.

C'est pourquoi le Botswana a accueilli, en avril dernier, un atelier régional des États africains parties au Statut de Rome. Cet atelier avait pour objectif d'encourager les États africains parties à ratifier les amendements de Kampala au statut de Rome de 2010, qui portent sur la question spécifique du crime d'agression. J'ai plaisir à souligner que, à la suite de cet atelier, le Botswana a été le premier État partie africain à ratifier les amendements Kampala. Nous espérons que d'autres États parties suivront cet exemple afin que nous puissions arriver au nombre requis de ratifications pour l'entrée en vigueur de ces amendements.

J'en viens maintenant aux questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Qu'au cours de l'histoire, des êtres humaines aient infligé des souffrances indicibles à d'autres êtres humaines dépasse l'entendement. Dans les conflits qui font rage dans de nombreuses parties du monde, des vies innocentes sont inutilement sacrifiées. Ma délégation tient à rappeler le devoir et la responsabilité des États de protéger leurs populations contre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et de veiller à ce que les auteurs de ces crimes ne bénéficient pas de l'impunité. Dans les cas où les États ont failli ou ont manqué de volonté pour exercer leur responsabilité de protéger, il n'est que juste et approprié que la communauté internationale

intervienne. Et ici, je pense en particulier à la responsabilité du Conseil de sécurité.

Depuis un peu plus de deux ans, le peuple syrien est en proie à une guerre civile brutale dont on ne voit pas l'issue. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que la Syrie continue de baigner dans le sang de ses citoyens. Nous souhaitons donc exprimer notre déception aux membres permanents du Conseil de sécurité qui continuent de faire obstacle à des résolutions autorisant des interventions destinées à mettre un terme durable au carnage actuel en Syrie.

Il est déplorable que la communauté internationale ferme les yeux sur cette situation, malgré une situation humanitaire qui ne cesse de s'aggraver dans le pays. Si elle se prolonge, nous redoutons une catastrophe humanitaire d'une telle ampleur qu'elle vienne hanter l'humanité pendant de nombreuses générations. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer notre position, à savoir qu'une action punitive devrait être menée contre le régime d'Al-Assad pour avoir commis des crimes contre l'humanité. Une fois encore, nous en appelons au Conseil de sécurité, organe responsable en vertu de la Charte du maintien de la paix et de la sécurité, afin qu'il prenne des mesures énergiques pour mettre fin, une fois pour toutes, aux souffrances humaines en Syrie.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à toutes les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme dont les efforts permettent d'atténuer les souffrances dans le monde. Nous tenons également à rendre hommage aux pays de la région, notamment à la Turquie, à la Jordanie et au Liban, qui ont compris la détresse des réfugiés en provenance de Syrie et répondu de façon positive à leurs besoins.

Les troubles politiques en Égypte sont un autre sujet de vive préoccupation. Naturellement, nous pensons que l'ancien Président Morsi a contribué à la crise actuelle en cherchant à promulguer un programme non démocratique et diviseur, qui a entraîné un coup d'État militaire. Des mesures s'imposent d'urgence pour restaurer la primauté constitutionnelle dans ce pays.

Nous constatons avec une vive inquiétude que, peu après la célébration du deuxième anniversaire de son indépendance, le nouvel État souverain d'Afrique, le Soudan du Sud, voit ses relations avec le Soudan menacer gravement sa sécurité et son intégrité territoriale. Parallèlement, nous sommes profondément inquiets par la dégradation de la situation politique et humanitaire au Darfour. Nous en appelons donc à la

communauté internationale afin qu'elle contribue par tous les moyens à la restauration de la paix et de la stabilité dans cette région.

Mon gouvernement condamne fermement les attaques terroristes dont le Kenya, le Nigéria et le Pakistan ont été récemment le théâtre et qui ont entraîné la mort de nombreuses personnes innocentes. Nous adressons nos sincères condoléances aux pays touchés et aux familles de ces victimes. Ces actes de terreur constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et font obstacle aux efforts de la communauté internationale pour bâtir un monde sûr, pacifique et prospère.

Ces actes terroristes sont transnationaux par nature et appellent par conséquent une réponse mondiale.

À cette fin, nous en appelons à la conscience et à la détermination de tous les membres de la communauté internationale afin qu'ils restent unis et résolus, si nous voulons gagner cette bataille. Il ne fait aucun doute que, si on ne le maîtrise pas, le terrorisme international peut remettre en cause le programme de développement mondial.

Il me paraît justifié de féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon, qui joue un rôle de tout premier plan dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que dans le règlement des questions touchant à la souffrance humaine dans le monde entier. Le Secrétaire général mérite également d'être salué pour ses initiatives visant à coordonner les efforts internationaux en vue de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, j'aimerais réaffirmer la volonté du Botswana de participer à la recherche de la paix et de la sécurité internationales et aux inlassables efforts de la communauté internationale pour rendre le monde plus sûr, plus pacifique et plus prospère, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Le président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mgr Dominique Mamberti, Secrétaire de l'État observateur du Saint-Siège chargé des relations avec les États.

Mgr Mamberti (Saint-Siège) : J'ai l'honneur, avant tout, d'exprimer les félicitations du Saint-Siège à l'Ambassadeur John Ashe pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je suis également heureux de lui transmettre, comme à toutes les délégations

participantes, les plus cordiales salutations de S. S. le pape François, qui assure sa proximité et sa prière afin que cette session de l'Assemblée générale soit fructueuse.

Le pape François, au cours des premiers pas de son pontificat, a su ouvrir, d'une façon qui a suscité l'enthousiasme, un nouvel horizon d'espérance fondé sur une culture de la rencontre, qui devrait être le principe et donner la mesure de toutes les relations sociales, interpersonnelles et internationales. Cette culture se caractérise par la reconnaissance concrète et exigeante de la valeur de l'autre, aussi bien de l'individu que des groupes sociaux ou des États, et elle a son fondement ultime dans la reconnaissance de la dignité et la transcendance de l'homme. Aussi l'affirmation de la foi, qui, dans certains secteurs de la société contemporaine est perçue avec peur et accusée injustement d'être le début de l'intolérance, devient en réalité le moteur de la compréhension, de l'union des peuples et de la paix. Je forme des vœux pour que cette session de l'Assemblée générale soit inspirée par le même esprit de solidarité universelle que celui qui a animé la journée de prière pour la paix convoquée par le pape, le 7 septembre dernier, et à laquelle se sont unis des responsables religieux de toutes les confessions. Qu'elle creuse un sillon et soit l'occasion d'un nouvel élan afin que toutes les nations se mettent résolument en marche pour résoudre les conflits ouverts et cicatriser les blessures de l'humanité.

Il est très opportun que le thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » ait été choisi pour la présente session de l'Assemblée générale. L'expérience de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), avec ses avancées, mais aussi ses limites et ses ombres, a mis en évidence l'importance de fixer des buts communs pour tous les membres de la communauté internationale, qui servent de catalyseur, de moteur et de mesure des efforts des acteurs internationaux, qu'il s'agisse aussi bien de l'ONU et des agences spécialisées que des organisations régionales et des États. Il est à souhaiter, en ce sens, que cette session de l'Assemblée générale permette de renouveler l'adhésion commune aux concepts fondamentaux qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies et qui demeurent valides pour la détermination d'objectifs nouveaux et adaptés à l'après-2015. Ceux-ci, du point de vue du développement humain intégral, devraient partir de la promotion de la famille, fondée sur l'union d'un homme et d'une femme, de la protection de ses droits, en tant que cellule sociale de base et fondement de tout

développement stable et durable. Ces objectifs devraient aussi permettre une vie digne à tous les êtres humains, des plus âgés aux enfants qui sont encore dans le sein maternel, à ceux qui se trouvent dans les situations sociales les plus difficiles ou dans les lieux les plus reculés.

Alors que s'approche l'échéance pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il n'est pas difficile de constater qu'ils n'ont pas été atteints de façon universelle. Cela est dû, en partie, aux limitations et aux ambiguïtés, y compris d'ordre éthique, inhérentes à la formulation de certains de ces objectifs et, surtout, à la difficulté de mettre au point de manière efficace et consensuelle les moyens de mise en œuvre du huitième objectif, relatif aux ressources nécessaires pour rejoindre les sept autres.

En lien avec cet objectif, les décisions qui ont suivi la crise de 2008 ont cherché à proposer une manière équitable de gouverner les finances internationales et à réformer les grandes organisations financières multilatérales. Toutefois, il est regrettable que les discussions sur la façon de gouverner l'économie mondiale se soient essentiellement déroulées à l'intérieur de groupes restreints d'États, comme le G20, n'incluant pas les États les plus pauvres ou les moins peuplés. Bien que justifiée du point de vue pratique, une telle façon de procéder ne légitime pas en soi les décisions qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les autres membres de l'ONU qui ne participent ni directement ni indirectement au G20.

Si l'on veut assurer la future mise en œuvre des objectifs communs de développement pour l'après-2015, il est urgent de concevoir des mécanismes juridiques internationaux qui permettent la participation de tous les États à la conception et à l'application des grandes décisions économiques communes. Il serait insuffisant, toutefois, de créer une structure financière et commerciale reconnue comme juste et équitable par tous, si l'on ne confrontait pas en permanence les résultats obtenus avec les objectifs, afin de garantir que les conditions de vie de ceux qui sont dans le besoin progressent effectivement.

Les futurs objectifs de développement pour l'après-2015 doivent, par conséquent, identifier des moyens de contrôle et de correction des orientations économiques, afin d'obtenir des résultats concrets pour arriver à l'élimination de la faim dans le monde, mais aussi la diminution progressive des bidonvilles, l'accès

généralisé à l'eau potable, l'amélioration pour tous des conditions sanitaires, etc.

Le cadre serait cependant incomplet si l'on détournait l'attention d'un facteur externe aux objectifs mêmes de développement, mais pourtant absolument essentiel pour leur mise en œuvre, à savoir, la paix. S'il est vrai que les injustices, les inégalités excessives d'ordre économique ou social, qui sévissent entre les hommes et les nations, menacent sans cesse la paix et causent les guerres, il est vrai aussi que la guerre, le terrorisme, la criminalité organisée et d'autres formes de violence armée, nationale et internationale, constituent les obstacles les plus importants au développement. Par conséquent, la question de l'après-2015 doit aussi être posée aujourd'hui dans le contexte des graves conflits en cours, et en tout premier lieu, celui de la Syrie.

Face à ces guerres et massacres, il est urgent que la communauté internationale s'engage sur le chemin du développement avec une plus grande détermination et sans céder au découragement. Si l'on accepte de considérer la paix, comme condition *sine qua non* du développement humain intégral, il est nécessaire de revenir à certains principes de base sur lesquels la communauté internationale s'est engagée solennellement il y a près de 70 ans.

L'Organisation des Nations Unies, à ce moment-là, a été créée « pour préserver les générations futures du fléau de la guerre » et pour « accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun ». Le droit de recourir à la guerre, qui autorisait jusqu'alors l'usage politique et autonome de la force militaire, a été remplacé par l'attribution au Conseil de sécurité d'un pouvoir d'autorité concernant l'usage de la force, auquel la Charte de l'Organisation associe la seule exception de la légitime défense, dans les modalités et limites prévues en son article 51.

De la sorte, on peut dire qu'après les drames de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, les nations ont recréé une normativité internationale, en concevant des instruments juridiques qui contribuent à établir un droit, au sens le plus élevé de justice. En effet, le droit international ne peut plus être compris comme synonyme des lois de la communauté internationale, accords et coutumes, par le moyen desquelles les actions des États sont coordonnées.

Sur la base de la Charte des Nations Unies, tous les États ont voulu réaffirmer que le droit international

est un système légal ayant pour objectif de base, même si ce n'est pas le seul, de contrôler l'usage de la violence entre les États, et qui a comme norme constitutionnelle fondamentale la limitation de l'usage de la force aux cas et selon les conditions prévues par la Charte elle-même. Il s'ensuit que la limitation de la force constitue le principe premier et incontournable, autant que le but ultime de tout système juridique pour la protection de la personne et de ses droits élémentaires.

Il est tragique de constater encore aujourd'hui qu'en dépit de la haute valeur des principes juridiques de base de l'ONU, les mécanismes et procédures de mise en œuvre n'ont pas permis d'éviter de graves conflits civils ou régionaux, ni de protéger les populations. Le continent africain présente de nombreuses situations de conflits, actuels ou potentiels, avec des dizaines de groupes armés qui sèment mort et souffrances dans la population. Je voudrais en particulier mentionner ici la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Le Moyen-Orient continue d'être l'objet de profonde préoccupation au plan international, et, dans certains pays du continent américain, le narcotrafic a atteint les proportions d'une entité capable de faire la guerre aux États. L'Asie présente également, dans plusieurs régions, des zones importantes de tensions. Dans beaucoup de ces conflits, il y a eu, ou il y a encore, intervention de pacification de l'ONU, en coordination avec les organisations régionales. Il est ainsi donné suite à une tradition de grand mérite, qui remonte aux origines mêmes de l'Organisation. Cependant l'histoire atteste aussi que lorsque les moyens disponibles ne sont pas suffisants, et quand prévaut le poids des intérêts nationaux et internationaux, l'intervention de l'ONU ne peut se concrétiser ou, si elle est entreprise, n'a qu'un succès limité.

Malgré ces difficultés, toute l'expérience de maintien et de consolidation de la paix accumulée par l'ONU doit être considérée comme positive, y compris celle qui a eu de faibles résultats immédiats, parce qu'elle constitue en soi une expression concrète de deux grands principes de droit naturel, autrement dit des droits intrinsèquement liés à la dignité de l'homme. Le premier exige que l'on fasse tout ce qui est raisonnablement possible pour éviter la guerre, à cause des maux et des injustices qu'elle entraîne. Le second énonce la validité permanente de la loi morale durant les conflits armés. À cet égard, les pratiques délibérément contraires au droit des gens et à ses principes universels sont des crimes,

qui, dans les cas les plus graves, peuvent être qualifiés de crimes contre l'humanité.

Il apparaît clairement que, dans la vie des peuples, les conflits armés créent des divisions profondes et de graves blessures qui demandent de longues années pour être cicatrisées. L'exemple qui aujourd'hui angoisse et consterne le monde entier est évidemment celui du grave conflit qui s'est développé en Syrie, causant déjà plus de 110 000 morts, 4 millions de personnes déplacées et plus de 2 millions de réfugiés dans les pays voisins, en particulier au Liban et en Jordanie, et risquant en outre à tout moment de devenir un conflit international. En plus des terribles pertes en vies humaines, le conflit est en train de détruire l'un des plus riches patrimoines historiques, culturels et de cohabitation humaine, fortement lié aux trois religions monothéistes et à toute la culture européenne. Rappelant la longue histoire au cours de laquelle les diverses composantes de la société ont créé ensemble ce patrimoine et ce tissu de relations humaines, je ne puis manquer de manifester ici la vive préoccupation du Saint-Siège pour le sort des communautés chrétiennes et des autres minorités, qui ne doivent pas être contraintes, d'une façon ou d'une autre, à l'exil, mais qui, au contraire, doivent conserver une place dans la future configuration du pays et apporter leur contribution au bien commun.

Le plus récent rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante, instituée par le Conseil des droits de l'homme, a donné pour preuve que des massacres et d'autres très graves violations des droits de l'homme ont été commis par les parties en conflit. Les mêmes experts ont rappelé avec force qu'il n'y a pas de solution militaire possible. Dans ce contexte, le Saint-Siège veut ici affirmer qu'il faut absolument éviter tout acte qui puisse aggraver et même étendre la conflagration, et augmenter, jusqu'à l'indicible, les souffrances des populations innocentes.

Dans sa récente lettre adressée aux dirigeants du G20, réunis à Saint-Petersbourg en septembre dernier, le Saint-Père, évoquant la responsabilité de la communauté internationale à l'égard de la Syrie, a signalé comme regrettable que trop d'intérêts partisans aient prévalu depuis qu'a commencé le conflit syrien, empêchant de trouver une solution qui évite le massacre inutile auquel nous assistons. Je voudrais, en reprenant ses mots, demander aux dirigeants des États de ne pas rester indifférents face aux drames que vit depuis trop longtemps la bien-aimée population syrienne. À tous et à chacun d'eux, reprenant les paroles du pape, j'adresse un

appel sincère afin qu'ils contribuent à trouver les moyens de surmonter les diverses oppositions et abandonnent toute vaine poursuite d'une solution militaire. Que soit pris, au contraire, un nouvel engagement à poursuivre, avec courage et détermination, une solution pacifique à travers le dialogue et la négociation entre les parties intéressées, avec le soutien unanime de la communauté internationale. En outre, tous les gouvernements du monde ont le devoir moral de favoriser toute initiative visant à promouvoir l'assistance humanitaire à ceux qui souffrent à cause du conflit au sein et à l'extérieur du pays.

On doit reconnaître que dans la crise syrienne, les organes et agences du système des Nations Unies ont cherché à déployer tous les moyens disponibles pour protéger les populations civiles. Ce qui a peut-être manqué trop longtemps, c'est le courage des États Membres pour rendre prioritaire, dans l'engagement international, la résolution du conflit. Le Secrétaire général a récemment évoqué la défaite collective de la communauté internationale dans sa capacité à prévenir et éviter les atrocités commises en Syrie. À ce sujet, je voudrais rappeler le concept de la responsabilité de protéger auquel le Secrétaire général a aussi fait référence, et souligner l'importance qu'elle revêt pour le Saint-Siège. En effet, l'adoption du concept politique et juridique de la responsabilité de protéger au cours du Sommet mondial des 14 et 16 septembre 2005, a été une grande avancée de la communauté internationale. Malheureusement, la responsabilité de protéger a parfois été comprise de façon erronée, comme si elle consistait en la justification d'un recours aux armes, alors qu'en réalité elle veut signifier bien autre chose. Elle est un esprit de solidarité profond et impératif, qui invite chacun, à commencer par les responsables des nations, à ressentir comme siennes les graves crises humanitaires là où elles arrivent et à s'engager afin que soit mis en œuvre immédiatement l'ensemble des mesures disponibles – diplomatiques, économiques, d'opinion publique, ainsi que les mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies – en vue d'apporter une solution efficace. Pour donner une continuité active au débat sur la responsabilité de protéger, il serait souhaitable d'entreprendre une réflexion sincère sur la façon d'inclure explicitement ce concept dans le mandat du Conseil de sécurité, en vertu de l'Article 24 de la Charte et, éventuellement, de l'Article 39.

Dans cette optique, la tragédie syrienne constitue à la fois un défi et une opportunité pour l'Organisation des Nations Unies de donner, de manière concertée,

créative et positive, une nouvelle vigueur à tous ses organes, mécanismes et procédures. À cet égard, on doit saluer comme un pas positif l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013) par le Conseil de sécurité, le 27 septembre dernier. Ma délégation souhaite que l'accord qui a été trouvé sur ce document donne une impulsion décisive au processus de Genève, afin qu'il soit enfin possible d'instaurer la stabilité et la réconciliation dans le pays.

Une solution pacifique et durable au conflit syrien créerait un précédent significatif pour le siècle présent, marquerait la route pour affronter les autres conflits que la communauté internationale n'a pas réussi à résoudre jusqu'ici, faciliterait grandement l'inclusion du principe de la responsabilité de protéger dans la Charte des Nations Unies et, du point de vue plus général du développement économique et social, serait la manifestation la plus claire et évidente de la volonté d'entreprendre, avec honnêteté et efficacité, un chemin de développement durable pour l'après-2015.

Le pape François, par ses paroles et son geste prophétique du 7 septembre dernier, a lancé un vaste mouvement mondial de prière pour la paix, dont les fruits ont été immédiatement perceptibles dans l'adhésion spontanée et sincère de l'opinion publique à cet objectif. La portée de ce geste a dépassé les différences de religion, culture, nationalité ou provenance géographique, et a exercé une forte influence sur les dirigeants mondiaux. En accompagnant le Saint-Père et sous son impulsion, les organes compétents du Saint-Siège ont aussi déployé une action diplomatique dans le but d'arrêter la violence et de promouvoir le dialogue entre les parties impliquées dans le conflit, mettant ainsi en acte l'un des buts principaux de sa présence internationale.

Avec le pape, et nous rattachant au thème central du présent débat général, nous affirmons avec force que la guerre constitue le refus concret de s'engager pour atteindre les grands objectifs économiques et sociaux que la communauté internationale s'est fixée. En effet, sans paix, il ne peut y avoir aucun type de développement économique. La violence ne conduit jamais à la paix, condition nécessaire pour ce développement.

Le Saint-Siège retient, conformément à l'enseignement théologique et éthique de l'Église catholique, qu'à cause des maux et des injustices qu'entraîne toute guerre nous devons faire tout ce qui est possible pour éviter la guerre. C'est pourquoi, également, l'Église presse instamment chacun de prier

et d'agir pour que la bonté divine nous libère de l'antique servitude de la guerre.

Ma délégation, en rappelant ces principes éthiques qui inspirent et animent l'action internationale du Saint-Siège, n'a pas d'autre ambition que de fournir une contribution d'ordre moral à la présente session de l'Assemblée générale, tout en exprimant une nécessaire reconnaissance pour le travail accompli par divers organes et agences de l'ONU pour soulager les souffrances provoquées par la crise syrienne ou d'autres situations de conflit et un encouragement afin qu'ils continuent leur action humanitaire. Ma délégation veut aussi lancer un appel fort à l'exercice de leur responsabilité par tous les États membres. Il y aura la paix et on atteindra les objectifs du développement humain intégral en faveur de chaque habitant de la terre si, et seulement si, chaque État est capable d'assumer pleinement ses propres responsabilités pour le bien commun de tous.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole au Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, S. E. M. Pak Ui Chun.

M. Pak Ui Chun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte en anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, mes félicitations à M. John Ashe pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je suis persuadé que, sous sa direction éclairée, la présente session sera couronnée de succès.

Le Sommet du Millénaire, qui s'est tenu en 2000, a considéré la paix et la sécurité, le développement durable, la sauvegarde et la promotion des droits de l'homme comme les objectifs principaux de l'Organisation des Nations Unies. Jamais depuis la création de l'Organisation, l'humanité n'a autant aspiré à édifier un monde nouveau et pacifique, débarrassé de la guerre, tout en voulant réaliser la prospérité pour tous et un développement reposant sur la coopération entre les États. Cette aspiration est cependant loin de s'être concrétisée, même après le passage d'un siècle et les dix premières années de ce nouveau millénaire.

La mainmise et l'arbitraire dominant de plus en plus les relations internationales. Les atteintes à la souveraineté, les ingérences dans les affaires intérieures d'un pays en vue d'entraîner un changement

de régime se poursuivent sans relâche, sous prétexte de non-prolifération et de protection des droits de l'homme. L'affrontement entre des forces ayant des intérêts divergents, des États et des civilisations, ainsi que les guerres, grandes et petites, qui se déroulent dans différentes parties du monde, portent gravement atteinte à la crédibilité de l'ONU, dont la mission première est d'assurer la paix et la sécurité.

L'évolution de la situation montre clairement que le développement durable et la protection réelle des droits de l'homme resteront chimériques tant qu'il n'y aura ni paix ni sécurité, comme il est stipulé dans la Charte des Nations Unies. La communauté internationale devrait rejeter toute mainmise d'un État et toute démarche arbitraire d'un État représentant une menace pour la paix et la sécurité, afin de parvenir à une véritable coopération et au développement entre les pays, sur la base de l'égalité souveraine entre les États. L'intervention injuste, les pressions et le recours à la force qui ont lieu en Syrie, par le biais d'atteintes à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays, qui constituent une nouvelle violation de la paix et de la stabilité, ne devraient en aucun cas être autorisés, et le blocus imposé par les États-Unis contre Cuba devrait cesser dès que possible.

La communauté internationale exige à l'unanimité l'élimination de toutes les armes nucléaires et encourage l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce au désarmement nucléaire. Comme il a été décidé lors de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue au cours de la présente session, à l'initiative du Mouvement des pays non alignés, des négociations sur le désarmement nucléaire devraient être organisées sans tarder afin notamment d'étudier des instruments juridiques universels pour la codification des garanties de sécurité négatives et l'interdiction des armes nucléaires.

Le thème choisi pour la présente session, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », souligne l'importance que revêt le développement durable pour la paix mondiale et notre prospérité commune. Il nous reste peu de temps avant l'échéance de 2015 pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'élimination de la pauvreté. Toutefois, nous regrettons que les efforts internationaux à cet égard n'aient pas produit les résultats escomptés. Pour définir et atteindre les objectifs du développement durable pour l'après-2015, des mesures concrètes s'imposent pour

résoudre des questions telles que la mise en place de relations économiques internationales équitables, le transfert effectif vers les pays en développement de technologies respectueuses de l'environnement et le renforcement de l'appui financier.

Malgré les initiatives menées au niveau international pour sauvegarder et promouvoir les droits de l'homme, la mainmise et le recours aux deux poids deux mesures sont encore plus flagrants au sein des organes des droits de l'homme des Nations Unies, en prenant pour cible, de façon aussi sélective que par le passé, les pays en développement. La politisation, la sélectivité et le recours aux deux poids deux mesures devraient cesser au sein de ces organes, et personne ne devrait pouvoir justifier ou autoriser la poursuite d'une situation dans laquelle les droits de l'homme dans certains pays sont remis en question ou simplement passés sous silence, conformément au dessein et aux intérêts politiques de l'Ouest ainsi qu'aux valeurs occidentales.

La réforme de l'ONU ne devrait plus souffrir aucun retard si l'on veut atteindre les objectifs majeurs des Nations Unies pour le XXI^e siècle, que je viens de mentionner.

Lorsqu'elle examine des questions internationales majeures, l'Assemblée générale devrait avoir le dernier mot, puisqu'elle représente la volonté commune de tous les États Membres. En particulier, les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la paix et la sécurité, telles que celles relatives aux sanctions et au recours à la force, devraient être mises en œuvre uniquement sous l'autorité et l'approbation de l'Assemblée générale. Il ne devrait plus être admis que les instances du Conseil soient utilisées comme un instrument au service des intérêts stratégiques d'un certain État.

En janvier dernier, sous la pression des États-Unis, une résolution injuste (résolution 2087 (2013) du Conseil de sécurité) imposant des sanctions à mon pays pour le lancement légitime d'un satellite à des fins pacifiques a été adoptée sous la contrainte, alors que ce lancement s'est effectué en conformité avec le droit international. Ceci est l'illustration parfaite de la manière dont le Conseil de sécurité est manipulé. La réforme du Conseil, qui constitue l'élément essentiel de la réforme des Nations Unies, devrait être entreprise sur la base des principes de responsabilité, de transparence et d'impartialité de ses activités, afin de garantir la pleine représentation des pays en développement dans sa composition.

Aujourd'hui, en République populaire démocratique de Corée, la population tout entière s'est engagée dans une campagne tous azimuts en vue d'édifier le plus rapidement possible un État socialiste florissant, sous la direction avisée du très respecté maréchal Kim Jong Un. Le maréchal Kim Jong Un, dirigeant suprême de notre peuple, parcourt inlassablement l'ensemble du pays, indiquant la voie à suivre et proposant des méthodes novatrices pour accélérer le développement économique et améliorer les conditions de vie de la population.

Des mesures concrètes ont été adoptées, de façon méthodique, pour revitaliser l'économie nationale, ce qui s'est traduit par des avancées dans les domaines du développement économique et de l'amélioration du bien-être de la population. Rien n'est plus précieux pour le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et le peuple coréen que l'instauration d'un environnement stable et pacifique, qui permette de bâtir une économie puissante et d'améliorer les conditions de vie de la population, objectif général du Gouvernement. Bien que nos efforts en faveur d'un développement pacifique se heurtent à de graves défis, le peuple coréen verra à coup sûr le jour de la victoire finale, avançant avec une confiance et un optimisme sans faille, uni, sous la direction éclairée du maréchal Kim Jong Un.

Soixante ans se sont écoulés depuis la fin d'une longue et rude guerre de trois ans et la signature sur la péninsule coréenne de l'Accord d'armistice, le siècle précédent. Pourtant il n'existe toujours pas de mécanisme pour assurer la paix, d'où cette situation insupportable de ni guerre ni paix sur la péninsule coréenne.

Afin d'imposer leur domination militaire sur l'Asie du Nord-Est, les États-Unis, se servant de la péninsule coréenne comme d'un tremplin, ont fait de la République populaire démocratique de Corée une cible principale d'attaque et ont renforcé leur présence militaire en Corée du Sud et à proximité. En outre, plusieurs exercices militaires sont organisés chaque année contre la République populaire démocratique de Corée, avec des concentrations massives de centaines de milliers de troupes et d'équipements militaires modernes, ce qui contribue à durcir sans cesse l'affrontement et à attiser les tensions.

Le Commandement des Nations Unies, héritage obsolète de la guerre de Corée, continue de servir la stratégie militaire des États-Unis en usurpant le nom de Nations Unies. Le Commandement des Nations Unies, qui n'a rien à voir avec l'ONU, ne cesse de mener des

actions militaires qui menacent la péninsule coréenne et ses alentours, au nom de l'ONU et sous la bannière des États-Unis. Cela montre que la résolution 3390 (XXX), adoptée par l'Assemblée à sa trentième session et qui demande la dissolution du Commandement des Nations Unies, n'est qu'un morceau de papier. Cela montre aussi à quel point la crédibilité de l'ONU a été sapée.

La permanence du cercle vicieux de la tension sur la péninsule coréenne trouve ses origines dans la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis ont désigné la République populaire démocratique de Corée, au système et à l'idéologie différents, comme leur ennemi et ce, dès sa création, refusant de reconnaître sa souveraineté et imposant, depuis plus d'un demi-siècle, à la République populaire démocratique de Corée différents types de sanctions, de pressions et de menaces militaires.

La seule manière d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne est de mettre un terme à la politique hostile des États-Unis. Les États-Unis doivent renoncer à leur politique hostile, notamment en respectant la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée, en remplaçant l'Accord d'armistice par un mécanisme de paix qui assure dans tarder le démantèlement du Commandement des Nations Unies et lève toutes les sanctions et menaces militaires.

La République populaire démocratique de Corée est résolue à mettre fin aux tensions sur la péninsule coréenne, par le biais de moyens pacifiques tels que le dialogue et la négociation, et de contribuer à assurer la paix et la sécurité dans la région. Pour instaurer une paix authentique et apaiser les tensions sur la péninsule coréenne, nous ne ménageons aucun effort et faisons preuve d'une patience extrême.

La réunification du pays a toujours été le désir le plus cher de la nation coréenne et sa tâche principale. Au début de ce nouveau siècle, des réunions au sommet nord-sud ont eu lieu à deux reprises, suscitant l'enthousiasme de tous nos compatriotes, avec l'adoption de la déclaration conjointe nord-sud du 15 juin et la déclaration du 4 octobre, pierre angulaire de la réconciliation, de la collaboration et de la réunification entre le nord et le sud de la Corée.

Grâce aux efforts résolus et généreux de la République populaire démocratique de Corée, il existe désormais une ouverture pour améliorer les relations nord-sud après une longue période d'enlèvement.

Cependant, le recours par les autorités du sud à la même approche d'affrontement obsolète risque d'entraîner nos relations dans une phase destructrice.

Comme le stipulent clairement les déclarations conjointes du 15 juin et du 4 octobre, le seul moyen d'assurer la réunification du pays est de promouvoir le dialogue et la coopération entre le nord et le sud de la Corée, dans l'esprit de la nation coréenne elle-même.

Nous travaillerons de concert avec tous ceux qui souhaitent la réconciliation, la réunification et la prospérité de la nation. Nous nous emploierons à réaliser la cause historique de la réunification nationale grâce aux efforts concertés de la nation et sous la bannière des déclarations conjointes du 15 juin et du 4 octobre.

Pour terminer, la République populaire démocratique de Corée continuera de resserrer ses liens d'amitié et de coopération avec tous les États Membres des Nations Unies, d'assurer en tant que membre de la communauté internationale une gestion stable de la situation sur la péninsule coréenne et d'exercer pleinement ses responsabilités et son rôle dans la réalisation d'une paix et d'une prospérité communes pour l'humanité, conformément à sa politique étrangère et à ses idéaux d'indépendance, de paix et d'amitié.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. José Manuel Trullols.

M. Trullols (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations au Président de l'Assemblée générale pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je lui souhaite plein succès dans sa tâche et dans ses efforts pour encourager les initiatives qui seront proposées pendant la durée de ses fonctions.

Je représente ici la République dominicaine, un des pays signataires en 1945 de la Charte des Nations Unies, qui a confié à l'Organisation la tâche ambitieuse de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Depuis sa création il y a 68 ans, il n'y a plus eu de guerre mondiale, mais nous sommes confrontés aujourd'hui à un cataclysme aussi dévastateur et meurtrier qu'une guerre planétaire : la pauvreté mondiale. Cette guerre fait des millions de victimes, ce qui nécessite un changement radical de l'économie globale et l'écllosion d'une nouvelle culture : la culture de la durabilité. Alors que je m'adresse à l'Assemblée,

il ne fait aucun doute pour moi que pour triompher d'un défi aussi gigantesque, toutes les nations devront prendre des décisions difficiles, qui feront pleinement appel à notre responsabilité collective.

J'aimerais rappeler ici le document détaillé et exhaustif adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe), qui s'est tenue l'année dernière à Rio de Janeiro (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons ». Dans ce texte, les États Membres ont renouvelé leur attachement au développement durable et à la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, dans l'intérêt de notre planète et des générations actuelles et futures. Cette déclaration montre que les dirigeants des nations du monde se sont engagés à faire le nécessaire pour atteindre cet objectif. Cela signifie que notre feuille de route sera lourde de conséquences.

Force est de reconnaître que nous avons assumé une responsabilité écrasante en nous engageant à construire une réalité tout à fait nouvelle dans le monde moderne. Force est de reconnaître aussi que le développement n'a jamais été durable. Il ne l'a été ni sur le plan social ni sur le plan économique. Il l'a encore moins été sur le plan environnemental. Les systèmes de production que nous avons utilisés pour assurer notre croissance économique reposent sur des méthodes qui se sont avérées nocives pour l'environnement, et les systèmes que nous avons utilisés pour répartir les richesses produites ont créé des abîmes d'inégalités et d'exclusion.

Au fil des ans, nous sommes arrivés à une situation intolérable : un monde dans lequel plus d'un milliard d'individus vivent dans une pauvreté extrême et souffrent de la faim, un monde dans lequel des millions d'êtres humains n'ont pas accès à des soins de santé appropriés, à l'eau potable, à une éducation de qualité et à un emploi décent, un monde dans lequel la malnutrition extrême et l'exclusion sociale atteignent des proportions inacceptables sur le plan moral. Si nous aspirons à un monde dans lequel le développement soit durable, nous devons d'abord accepter des responsabilités partagées dans tous les secteurs de la société et reconnaître que le temps des paroles est révolu et qu'il est désormais temps d'agir.

Pour se concrétiser, un engagement de cette ampleur doit reposer sur des actions et des objectifs réalistes, et nous devons prendre des mesures audacieuses, comme c'est le cas en République

dominicaine dans plusieurs domaines. Nous plaçons les citoyens au centre de notre politique et faisons de la lutte contre la pauvreté et les inégalités une priorité absolue. Nous mettons en œuvre un nouveau modèle de développement fondé sur une stratégie nationale à long terme s'articulant autour de trois pactes sociaux fondamentaux : un pacte budgétaire, un pacte pour l'éducation et un pacte pour l'électricité. Nous avons renforcé la transparence de l'action gouvernementale en créant des groupes de citoyens disposant d'un droit de regard sur les achats et les marchés publics.

Nous accordons la priorité à l'appui aux petits producteurs agricoles; nous avons doublé le budget consacré à l'éducation publique gratuite et obligatoire; nous avons étendu les horaires scolaires et nous mettons un terme définitif à l'analphabétisme.

Dans le sillage des engagements pris à la Conférence Rio+20, nous avons enregistré certaines avancées et nous nous apprêtons à nous mettre d'accord sur la feuille de route qui nous mènera jusqu'au développement durable et à l'élimination de la pauvreté extrême. Nous avons mis en marche un processus pour déterminer avec la plus grande précision les objectifs de développement durable, qui constitueront le programme de développement pour l'après-2015.

Nous nous félicitons que tout le monde ait reconnu que le plus grand défi que doit relever le monde était celui de l'élimination de la pauvreté et que, à ce titre, cet objectif ait été placé en tête des priorités à l'ordre du jour de l'Organisation.

Nos pays sont aux prises avec des problèmes communs, mais nos réalités économiques, sociales, historiques, géographiques, démographiques et culturelles sont différentes. Chacune de ces dimensions joue un rôle dans la manière dont ils peuvent, ou non, être affrontés et réglés. Nos pays sont aux prises avec des problèmes communs, mais nos responsabilités dans l'émergence ou l'aggravation de ces problèmes, comme dans le cas des changements climatiques, sont clairement différenciées.

Mon pays, la République dominicaine, subit les conséquences de ces changements puisque, du fait de sa situation géographique, il se trouve sur la trajectoire annuelle des ouragans et des tempêtes tropicales. C'est pourquoi nous nous sommes attelés à renforcer et à améliorer notre niveau de préparation pour gérer les risques associés aux catastrophes naturelles. Nous avons lancé la construction d'un centre de stockage

de l'aide d'urgence et nous travaillons à la création d'un centre d'excellence consacré à la formation et au perfectionnement du capital humain en charge de l'assistance en cas de catastrophe, centre que nous mettrons au service des pays de toute la région des Caraïbes.

Du 18 au 20 novembre prochain, nous accueillerons la troisième Conférence internationale de l'Initiative HOPEFOR, le cadre mondial de coopération pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de moyens militaires et de protection civile dans les opérations de secours, à laquelle tous les Membres de l'Organisation sont cordialement invités.

Un objectif de l'envergure du développement durable universel requiert une approche et une vision nouvelles sur la scène internationale. Pour que le développement de nos pays puisse être durable, il faut entreprendre des réformes structurelles qui supposent un changement radical de nombre de nos politiques et de nos systèmes économiques – un peu comme on opère un virage à 180 degrés. Avec le développement durable, nous avons pris un engagement de proportions bibliques : l'engagement universel de veiller sur nos frères, en particulier sur ceux qui ont le plus besoin d'être aidés pour atteindre les conditions nécessaires à une vie digne.

L'Organisation, grâce aux processus parallèles d'études, de discussions et d'analyses mis en place, à la création de groupes de personnalités de haut niveau, aux consultations avec les commissions économiques régionales, au Réseau des solutions pour le développement durable et au Groupe de travail à composition non limitée, contribue à baliser le chemin.

Aussi saisissons-nous cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de ses efforts afin que les États Membres disposent des documents permettant d'orienter nos débats et d'éclairer nos décisions. L'un de ces documents, intitulé « Programme d'action pour le développement durable », préparé par le directoire du Réseau des solutions pour le développement durable, est un plan d'action audacieux et optimiste, complet et pratique, qui appelle des engagements collectifs auxquels nous ne pouvons nous dérober. Tous les rapports coïncident dans leur analyse : nous ne pouvons pas continuer à traiter la portion de planète qu'occupe chacune de nos nations comme si les ressources que la nature lui a généreusement attribuées étaient inépuisables. Les forêts, l'eau, les ressources minérales, le nombre d'espèces animales

sont tous en diminution, et pourtant nous continuons à pratiquer des techniques de culture qui empoisonnent ou appauvrissent la terre et des méthodes de production industrielle qui empoisonnent l'air que nous respirons.

Il nous faut revoir la façon même dont nous stimulons la croissance économique. Ce n'est pas une préoccupation nouvelle pour l'Organisation puisque cela fait maintenant des décennies que nous parlons de développement durable. Ce qui a changé, c'est que nous en sommes désormais à un stade où il est urgent d'agir.

L'heure n'est plus aux simples paroles et promesses. L'heure est à l'action. Puisque le temps nous est compté, nous devons forcer l'allure pour établir les bases du développement durable et nous atteler à cette tâche en ayant bien conscience que ce que nous parviendrons ou non à convenir au cours de la présente session de l'Assemblée générale risque de déterminer si l'avenir de chacun de nos peuples – c'est-à-dire l'avenir de l'humanité – sera prometteur ou misérable. Les représentants des pays dont le territoire est étendu ou le développement avancé penseront peut-être que cette conjecture est exagérée. Dans ce cas, nous les invitons à regarder au-delà de leurs frontières; à regarder les peuples des nations dans lesquelles ils vont chercher une main-d'œuvre bon marché; à regarder les peuples dont ils chargent les ressources humaines productives de fabriquer leurs produits manufacturiers; à regarder les peuples des pays qui dépendent de leurs industries pour l'extraction de leurs ressources minérales ou les peuples auxquels ils aimeraient vendre leurs produits.

Pour beaucoup de ces peuples, la situation est intolérable. C'est pourquoi nous accueillons très favorablement le fait que les documents préparés dans le but de servir de plateforme à nos discussions et à nos décisions aient un ton optimiste. Ils nous donnent en effet l'assurance que, si nous agissons maintenant, les problèmes que nous rencontrons ne deviendront pas insolubles.

Un développement durable universel, qui permette de relever les défis qui ont été clairement identifiés, aboutira à la justice sociale dans le monde et également à la paix – une paix internationale –, qui est l'objectif primordial de l'Organisation.

En théorie, éliminer la pauvreté extrême – laquelle est mesurée en termes monétaires par un revenu quotidien inférieur à 1,25 dollar – semble être une tâche herculéenne, principalement parce que, selon les estimations, quelque 1,2 milliard de personnes sont

concernées dans le monde; pourtant, en réalité, il ne s'agit que d'une étape sur une très longue route. En permettant à ceux qui vivent aujourd'hui avec moins de 1,25 dollar par jour de parvenir à un revenu journalier de 2 dollars, nous aurons éliminé ce que nous appelons aujourd'hui la pauvreté extrême. Cela étant, nous savons tous qu'avec un revenu journalier de 2 dollars, un être humain ne peut pas répondre à ses besoins fondamentaux. En termes de dénuement, la différence entre l'une et l'autre tranches de revenus n'est pas très prononcée. En vérité, parler de la pauvreté en termes statistiques ne nous permet pas de visualiser – et encore moins de ressentir – la réalité de la misère et de la désolation humaine qui se cache derrière les chiffres et les pourcentages. Comment pourrions-nous comprendre la douleur d'un père et d'une mère qui ont perdu un enfant quand cette tragédie familiale est noyée dans des chiffres qui nous expliquent que chaque jour, un enfant meurt toutes les 10 secondes de causes liées à la faim dans le monde?

Mettons-nous à la place des pères de famille qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté. Ils doivent élever leurs enfants dans des conditions de vie extrêmement précaires, sans assainissement ni eau potable, sans ressources suffisantes pour acheter des médicaments ou pour donner à chaque enfant les aliments qui lui garantiront une bonne nutrition, sans moyens, sans lit ni moustiquaire pour les défendre contre les insectes vecteurs de maladies graves; ils doivent décider lequel ou lesquels de leurs enfants iront à l'école et lesquels n'iront pas, lesquels devront travailler et lesquels n'y seront pas obligés.

Nous savons qu'il nous reste un chemin ardu à parcourir avant de parvenir à un accord satisfaisant pour tous s'agissant du programme international de développement pour l'après-2015 et des moyens les plus efficaces de l'appliquer; mais souvenons-nous que ce n'est pas d'un nouvel engagement dont nous avons besoin. Nous avons pris assez d'engagements en faveur de l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim – au Sommet mondial de l'alimentation en 1996, au Sommet du Millénaire en 2000 et au Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, en 2002, ainsi qu'à la récente Conférence Rio+20, en 2012. Ce qu'il faut maintenant, c'est traduire enfin ces engagements en actes politiques.

S'il sonne comme un concept économique, le développement durable est en réalité un concept politique. C'est pourquoi nous en discutons ici, au sein de l'ONU, qui est un forum d'États, et par là-même un forum

politique. Les économistes mesurent les dimensions ou les piliers de la réalité que le terme recouvre et, avec d'autres spécialistes, ils indiquent ensuite les objectifs à atteindre pour que le développement durable le soit vraiment. Mais ce sont les décisions politiques qui donneront une impulsion aux efforts requis. Ce sont les décisions politiques qui, en dernier ressort, détermineront si les objectifs seront ou non atteints.

C'est donc à nous que revient la responsabilité première. C'est à nous qu'il incombe, après toutes nos déclarations d'intention, de passer à l'action.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Royaume de Cambodge, S. E. M. Kosal Sea.

M. Sea (Cambodge) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais féliciter M. John Ashe de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Ma délégation a pleinement confiance de voir, sous sa direction compétente, la nouvelle session couronnée de succès. Le Président peut être assuré du plein appui et de la coopération du Cambodge tout au long de sa présidence.

Le thème choisi pour la session de cette année, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », tombe à point nommé puisque nous avons moins de 1000 jours pour atteindre les cibles fixées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ce programme de développement sera l'un des projets les plus ambitieux entrepris par l'Organisation des Nations Unies, dans lequel tous les pays seront appelés à unir leurs efforts pour permettre au monde d'honorer ses engagements : mettre fin à la pauvreté, assurer l'éducation des enfants, l'autonomisation des femmes et la fourniture à tous de services de santé.

Si le tableau d'ensemble est encourageant, nous devons également reconnaître que les progrès de la réalisation des OMD ont été insuffisants et inégaux. La pauvreté est encore largement répandue, et plus d'un milliard de personnes vit dans l'extrême pauvreté. Trop d'endroits du monde en développement souffrent toujours d'une forte mortalité maternelle et infantile. La plupart des pays en développement doivent encore surmonter de nombreux obstacles qui s'opposent à la réalisation de tous les OMD avant l'échéance de 2015, et ce en raison de leur vulnérabilité à la crise financière mondiale, du poids de la dette et du non-respect par

certains pays développés de leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD).

Il est grand temps que les pays donateurs s'acquittent de leurs engagements au titre de l'APD. En outre, l'allègement de la dette est l'un des instruments d'aide financière permettant de renforcer la capacité des pays en développement d'éliminer la pauvreté. De surcroît, faciliter les transferts de technologies du monde développé au monde en développement est d'une importance critique pour aider les pays à poursuivre leurs efforts de développement et à accélérer leur croissance économique.

Dans le cas du Cambodge, les OMD sont indissociables du cadre des politiques et stratégies de développement du pays dont ils constituent la clé de voûte. Dans un pays dont l'ensemble de la population était exposé à la misère et à la faim au sortir de la guerre et d'un génocide, en 1979, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté a chuté régulièrement, pour s'établir à 19,8% en 2011. Le pays est en bonne voie – sinon en avance – dans la réalisation de son objectif de réduction de la pauvreté à 19,5%. De fait, le Cambodge s'est vu décerner une récompense par l'ONU pour avoir réduit la faim de moitié bien avant l'échéance des OMD. De façon générale, mon pays est en bonne position pour atteindre la plupart des Objectifs dans les temps d'ici la fin de 2015, grâce non seulement à la saine stratégie suivie par le Gouvernement et à la fermeté de son engagement mais également à une paix et une stabilité politique prolongées.

En adoptant les OMD, nous avons reconnu qu'une croissance économique soutenue, sans laissés-pour-compte, était, dans les pays en développement, une condition clef de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs. À cet égard, ma délégation apprécie hautement la grande clairvoyance du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, intitulé "Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable", qui énonce un programme universel visant à éliminer la pauvreté extrême de notre monde d'ici 2030 et à honorer la promesse du développement durable.

Le Cambodge estime que le programme de développement pour l'après-2015 doit prolonger l'esprit de la Déclaration du Millénaire de diverses façons : premièrement, en prévoyant l'intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales

du développement durable; deuxièmement, en visant à l'achèvement du travail commencé au titre des OMD, en particulier l'objectif d'élimination de la pauvreté extrême; troisièmement, en mettant l'accent sur un développement ouvert à tous, équitable et durable et sur une croissance économique permettant de remédier efficacement à l'inégalité et à tous les facteurs connexes; et quatrièmement, en se concentrant non seulement sur la dimension planétaire du développement, mais également sur sa dimension régionale, en tenant notamment compte des difficultés particulières des pays les moins avancés.

En ce qui concerne la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se déroulera à Varsovie en novembre, mon pays a de grands espoirs de voir ratifier à la Conférence la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto d'ici à 2015. Le Cambodge apprécie hautement l'engagement renouvelé des pays développés de fournir des fonds et des technologies afin d'aider les pays en développement à s'attaquer au problème des changements climatiques, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées que défend l'ONU.

La paix et la sécurité mondiales et régionales sont actuellement menacées par les conflits, les affrontements armés et la criminalité transnationale organisée, qui soustraient un lourd tribut à de nombreux efforts de développement. À cet égard, le Cambodge se félicite de la signature du Traité sur le commerce des armes, premier traité international de l'histoire à réglementer le commerce des armes classiques.

Un autre problème de sécurité est constitué par la présence de mines antipersonnel et d'autres restes explosifs de guerre, qui continue de représenter une menace constante à la sécurité humaine et d'entraver le développement national. Pour contrer ces menaces, les dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont décidé l'année dernière à Phnom-Penh de mettre en place le Centre régional d'action contre les mines de l'ASEAN et d'installer son siège au Cambodge.

Pour sa part, le Cambodge n'a épargné aucun effort pour remédier au problème des mines antipersonnel. À cette fin, il a fait du déminage et de la neutralisation des autres engins non explosés son propre objectif en sus des OMD. Des progrès notables ont été faits dans la réalisation de cet objectif, comme le démontre la chute sensible du nombre d'accidents liés à

l'explosion de mines au Cambodge, qui ont été ramenés de plus de 300 cas en 2008 à 186 en 2012. En tant que Président de la onzième Assemblée des États Parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, le Cambodge s'est fermement engagé à oeuvrer à un monde exempt de mines antipersonnel et d'engins non explosés. Depuis 2006, le Cambodge contribue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en envoyant des experts du déminage dans plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment le Soudan, le Soudan du Sud, la République centrafricaine, le Tchad et le Liban, et très bientôt le Mali.

Concernant la situation dans la péninsule coréenne, nous nous félicitons de la tournure positive des événements entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, qui conduira, j'espère, à une amélioration notable des relations intercoréennes et à la reprise des pourparlers à six. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter pleinement de ses obligations en vue de mettre fin à son programme nucléaire, telles qu'énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mon pays réaffirme son soutien à la juste revendication du peuple palestinien que constitue un État de Palestine souverain et indépendant, ainsi qu'à la solution au conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Nous exhortons toutes les parties à jouer un rôle constructif dans les efforts visant à reprendre les pourparlers de paix et à éliminer tout obstacle s'opposant à cette reprise des pourparlers.

En ce qui concerne la situation en Syrie, le Cambodge condamne fermement les violations des droits de l'homme et le recours aux armes chimiques. Ma délégation appuie pleinement la résolution 2118 (2013) adoptée vendredi par le Conseil de sécurité aux fins de la destruction des armes chimiques syriennes.

Ma délégation appelle également à la fin de l'embargo unilatéral à l'encontre de Cuba, qui est la cause de décennies de souffrances sans nom pour le peuple cubain.

Nous sommes gravement préoccupés par l'échelle sur laquelle des violences sexuelles sont infligées à des innocents, femmes et enfants, dans les conflits armés de par le monde. Mon pays souscrit à la déclaration d'engagement visant à mettre fin à la violence sexuelle dans les conflits, qui a été publiée le 24 septembre en marge du débat général.

Le Président assume la présidence.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, en 1945, la situation mondiale a changé si radicalement qu'il est devenu urgent de renforcer la diplomatie mondiale. Dans ce contexte, la réforme des Nations Unies doit être complète et concerner non seulement le Conseil de sécurité mais également les autres organes, si l'on veut maintenir toute la pertinence de l'Organisation en tant qu'institution de gouvernance mondiale apte à faire face efficacement à la réalité mondiale. L'Assemblée générale doit se voir donner les moyens de jouer un rôle directeur plus important dans le renforcement du système des Nations Unies, l'amélioration de la gouvernance internationale et l'affermissement du multilatéralisme. Parallèlement, le Conseil économique et social doit également être renforcé, pour pouvoir efficacement coordonner la coopération internationale et les efforts de lutte contre les problèmes socio-économiques. Il convient d'élargir aussi bien la catégorie de membres non permanents que la catégorie de membres permanents du Conseil de sécurité, de façon équitable, pour que le Conseil représente aussi bien les pays développés que les pays en développement. Une réforme globale du Conseil visant à en faire un organe où l'on puisse réellement négocier et parvenir à des compromis est extrêmement nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la Dominique, S. E. M. Vince Henderson.

M. Henderson (Dominique) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, vous qui venez de l'île sœur d'Antigua- et- Barbuda, qui est membre également de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Le Gouvernement et le peuple du Commonwealth de Dominique sont fiers de votre nomination à ce poste et vous souhaitent plein succès à la tête des travaux de l'Assemblée générale. Nous adressons également nos félicitations et nos sincères remerciements à votre prédécesseur, S. E. M. Vuk Jeremić, pour sa conduite des travaux de la soixante-septième session.

Treize ans après nous être collectivement engagés à répondre aux besoins des plus pauvres d'entre nous en réalisant les nobles objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous avons fait quelques progrès au niveau mondial, mais nous sommes encore

loin d'atteindre pleinement les buts que nous nous étions donnés. En dépit des défis que dresse devant nous un environnement mondial de plus en plus hostile, la Dominique a accompli des progrès réels vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement de la Dominique a reconnu que c'était par le développement de nos ressources humaines que nous serions en mesure de parvenir réellement à un développement durable et sans laissés-pour-compte. En conséquence, notre gouvernement a maintenu notre population au centre du développement.

Nous avons pu apporter de notables améliorations à la vie de notre peuple et atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit des limites qui sont les nôtres. Nous avons réduit la pauvreté et la faim de plus de la moitié. Nos enfants, filles et garçons, jouissent désormais d'un accès universel à l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que d'un meilleur accès à l'enseignement supérieur et à une formation. Nos filles et nos femmes sont non seulement traitées à l'égal des garçons et des hommes mais elles ont bénéficié d'un appui considérable dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Nos personnes âgées et nos enfants bénéficient de la gratuité des services de santé publique.

La Dominique a conservé son titre convoité d'« île nature des Caraïbes » en adoptant de son propre chef, au cours des dernières décennies, des pratiques environnementales durables, modèle que nous espérons voir émuler par davantage d'États dans le monde.

À l'approche de 2015, nous devons prendre la résolution de dresser un bilan. Nous ne devons jamais perdre de vue que ceux qui sont condamnés à la pauvreté attendent toujours notre intervention. Le milliard et quelque d'êtres humains qui n'ont jamais connu que l'obscurité à la fin de chaque journée aspirent ne serait-ce qu'à une lampe pour éclairer leur foyer rural afin que leurs enfants puissent avoir accès aux chances d'un avenir meilleur. Nous sommes à court d'excuses pour expliquer pourquoi nous attendons encore pour agir ou pourquoi nous ne pouvons agir. Nous pouvons être sûrs que nos peuples nous jugeront durement pour n'avoir pas changé leur vie quand nous le pouvions.

En dépit des problèmes mondiaux actuels, la coopération Sud-Sud continue de jouer un rôle important en aidant les petits pays tels que la Dominique à réaliser leurs objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement et le peuple de la Dominique expriment leur sincère gratitude aux Gouvernements

de la République populaire de Chine, du Venezuela, de Cuba, du Maroc, de l'Union européenne, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour la contribution énorme qu'ils ont apportée et continuent d'apporter à la mise en valeur de nos ressources humaines et de nos infrastructures et à la mise en œuvre du programme d'investissement dans notre secteur public.

Notre attachement à la réalisation des OMD devrait se traduire par un redoublement d'efforts afin que le programme de développement pour l'après-2015 engendre un développement durable et sans laissés-pour-compte. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (résolution 66/288, annexe) a engagé un processus intergouvernemental ouvert à tous visant à élaborer un ensemble d'objectifs de développement durable. Ma délégation estime que pour que nous puissions parvenir à un programme de développement mondial pour l'après-2015, il doit exister des liens étroits entre les processus des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs du développement durable. Le Commonwealth de Dominique souscrit par conséquent au sujet que vous avez choisi, Monsieur le Président : « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ».

Il est impératif que le programme de développement au-delà de 2015 reste une priorité de l'ONU, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la protection de notre planète. Tout programme sérieux devra tenir compte de l'importance de la nécessité d'un engagement international juridiquement contraignant en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement et de déploiement des énergies durables, d'utilisation durable des ressources océaniques et marines, de développement industriel durable, et de paix et de sécurité internationales.

Ma délégation applaudit à l'impulsion et à la vision dont a fait montre le Secrétaire général en érigeant les énergies durables en priorités de son second mandat. Nous félicitons également le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'énergie et les changements climatiques, ainsi que nos collègues du système des Nations Unies et d'ailleurs, de leurs recommandations opportunes et de la visibilité bien nécessaire qu'ils ont donnée au sujet des énergies durables. Leurs recommandations sont à la base de l'une des plus

importantes initiatives auxquelles ait jamais présidé un Secrétaire général, l'initiative Énergie durable pour tous de 2011.

Grâce à cette démarche visionnaire, le Secrétaire général a ainsi comblé la lacune béante concernant les liens entre pauvreté et énergie dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les mesures bénéfiques à nos populations doivent être au cœur des travaux de l'Assemblée. Le Commonwealth de Dominique ainsi que d'autres petits pays en développement de faible altitude qui sont membres de l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement remercient le Secrétaire général de son dévouement, de son engagement et de ses actions personnelles qui contribuent à faire de l'initiative « Énergie durable pour tous » une réalité. Cette initiative doit profiter aux populations du monde en développement et contribuer à la mise en place de systèmes énergétiques plus efficaces dans les pays développés.

Le Commonwealth de Dominique soutient que l'énergie durable est la base du développement socioéconomique à long terme. C'est pourquoi la Dominique se réjouit d'avoir rejoint le partenariat de l'énergie durable pour tous. Mon gouvernement, avec l'aide de ses partenaires de développement, s'est engagé à accroître la production d'énergie renouvelable pour passer des 30 % actuels, issus de l'énergie hydraulique, à 100 % en y ajoutant l'énergie géothermique. Notre objectif est de devenir un pays qui ne génère pas d'émissions de carbone, mais même avec un effet négatif sur les émissions de carbone d'ici à 2020. Cette ambition pourra se réaliser en exportant de l'énergie renouvelable vers nos voisins, la Guadeloupe et la Martinique, via des câbles sous-marins. Nous remercions nos partenaires, et en particulier la Clinton Climate Initiative, qui fait partie de la Clinton Foundation, de l'appui qu'ils nous apportent dans cette entreprise.

Cette transformation vers un secteur de l'énergie durable présente de nombreux avantages importants pour la Dominique, lui permettant notamment d'accroître le recours à de nouvelles sociétés de services énergétiques, de réduire au minimum les transferts de devises pour les importations de pétrole, de réduire le coût de l'énergie et de diminuer la volatilité et l'imprévisibilité des prix de l'énergie. Compte tenu du lien inextricable qui existe entre l'énergie et le développement, nous espérons que l'énergie durable trouvera la place qui lui revient dans l'ordre du jour de la troisième Conférence internationale

sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Apia, au Samoa, en 2014.

Le Commonwealth de Dominique a l'honneur de présider le Comité directeur de l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, composé de 31 membres, qui est chargé de guider le développement de l'Initiative. Je voudrais donc, au nom de nos membres, exprimer notre sincère gratitude aux Gouvernements danois et japonais pour leur reconnaissance et leur soutien financier à l'égard de l'Initiative. Celle-ci est bien placée pour aider à affronter les effets des changements climatiques tout en transformant dans le même temps les secteurs énergétiques dans les petits États insulaires en développement comme la Dominique.

Nos partenaires danois ont été les premiers à franchir le pas pour appuyer l'Initiative, devenant ainsi le catalyseur de l'appui du Gouvernement japonais. La contribution du Japon sera investie dans la toute première étude de faisabilité sur l'énergie thermique des mers dans la République des Îles Marshall. L'énergie thermique des mers est une ressource commune à tous les PEID et représente une grande source d'énergie durable qui, une fois développée, pourrait également pallier un certain nombre de difficultés majeures d'adaptation aux changements climatiques dans les îles, en particulier s'agissant de l'eau douce et de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Environ les deux tiers de la surface du globe sont recouverts par les océans et les mers, qui relient près de 90 % de la population mondiale. Les océans et les mers demeurent la source de nourriture et de revenus de près d'un milliard de personnes. Le programme pour l'après-2015 doit tenir compte du rôle important que jouent les mers et les océans dans la survie des peuples à travers le monde, en particulier ceux qui vivent sur des îles. L'un des objectifs de développement durable relatifs aux océans doit donc être de veiller à ce que tous les stocks de poissons soient exploités de façon durable, et de préserver la santé du milieu marin. Il faut pour cela protéger les zones marines, réduire l'acidification des océans, éradiquer la pollution marine et mettre un terme aux pratiques de pêche perturbatrices.

Il est généralement admis que le développement durable et l'élimination de la pauvreté doivent constituer la base des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. Nous ne pouvons pas aborder la question de l'élimination de la pauvreté sans aborder les questions de création

de richesses et de croissance économique. Les pays en développement, et notamment les PEID, ne pourront parvenir à une croissance économique sans exclusive et durable qu'en développant les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et du tourisme et les industries connexes. La création d'emplois à grande échelle et la réalisation d'objectifs sociaux tels que l'éducation, l'autonomisation des femmes et la santé requièrent un développement industriel durable.

Il convient de souligner qu'au XXI^e siècle, l'industrialisation se doit d'être ouverte et durable si l'on veut que toutes les générations présentes et futures puissent en profiter. Elle doit intégrer tous les citoyens et s'adapter stratégiquement afin de préserver les moyens de subsistance des générations futures.

Les objectifs de développement durable ne sauraient toutefois être atteints lorsque des conflits font rage entre des pays ou à l'intérieur d'un même pays. Le Commonwealth de Dominique condamne l'acte de terrorisme perpétré au centre commercial Westgate à Nairobi. Nous adressons nos condoléances au Gouvernement et au peuple kenyans ainsi qu'aux familles des Kenyans et ressortissants étrangers qui ont trouvé la mort aux mains d'individus n'ayant aucun respect pour la vie humaine. Nous devons continuer à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le blocus économique imposé à nos frères et sœurs cubains continue de nous préoccuper dans les Caraïbes. Les actions unilatérales entreprises par les États-Unis d'Amérique demeurent les causes profondes des souffrances endurées par nos frères et sœurs de la République de Cuba. Notre région des Caraïbes ne cesse d'entendre l'appel demandant en vain la levée du blocus économique, imposé à nos frères et sœurs depuis un demi-siècle. Nous appelons le Gouvernement des États-Unis à favoriser l'intégration complète des Cubains dans le système commercial international. Cela contribuera à l'amélioration de leurs vies et permettra au monde entier de profiter des contributions considérables qu'ils sont capables d'apporter, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie.

La guerre civile qui sévit actuellement en Syrie constitue toujours un défi majeur pour la communauté internationale. Le Commonwealth de Dominique se joint à la CARICOM pour condamner sans réserve l'emploi d'armes chimiques, qui est une violation flagrante du droit international. Nous appelons toutes les parties impliquées dans le conflit à mettre fin aux

hostilités, qui ont déjà coûté la vie à beaucoup trop de civils innocents, notamment des enfants. Le monde entier observe. Le rôle de l'ONU est essentiel pour régler le conflit syrien. Ma délégation appuie l'appel du Secrétaire général à un règlement par le dialogue et non pas par le recours à la force militaire ou toute autre action de ce type. Une paix durable ne peut se réaliser en Syrie que par le biais d'un règlement politique négocié qui facilitera la réconciliation. Ce qu'il faut, c'est que la communauté internationale ait la volonté de faire progresser ce processus. Nous saluons les efforts déployés par les États-Unis d'Amérique et la Russie pour tenter d'éliminer les armes chimiques en Syrie et d'avancer vers un règlement pacifique du conflit.

Alors que nous nous préparons pour la Conférence prévue au Samoa en 2014, le Commonwealth de Dominique est disposé à faire, pour les petits États insulaires en développement, des progrès concrets en vue de bâtir un avenir de prospérité et de possibilités pour l'ensemble de nos peuples. À cet égard, mon gouvernement exhorte tous les pays à réaffirmer leur engagement politique à répondre efficacement aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des PEID. Nous estimons que cela nécessitera un effort conjoint axé sur des actions pragmatiques pour appliquer le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. La Dominique déplore le fait que les mécanismes financiers internationaux n'aient pas pleinement reconnu ni appuyé les vulnérabilités des PEID, qui doivent pouvoir accéder au financement du développement. Il faut renforcer le système des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice.

Le 2 avril, le Commonwealth de Dominique a fait partie de l'écrasante majorité des États Membres qui ont voté pour l'adoption du premier traité international visant à réglementer le commerce des armes classiques – le Traité sur le commerce des armes. Aujourd'hui, il nous plaît de voir que le Traité sur le commerce des armes est désormais une réalité. Il s'agit d'un jalon important, car ces règles permettront de lutter contre la vente internationale illicite d'armes classiques à des acteurs sans scrupules. Par ailleurs, le Commonwealth de Dominique est convaincu que ce traité permettra de colmater les brèches qui permettent aux terroristes et à d'autres criminels de se procurer des armes et de mettre en danger des vies innocentes. À cette fin, ma délégation a le plaisir d'annoncer que la Dominique a ajouté son nom à la liste des signataires du Traité.

La Dominique, l'île nature des Caraïbes, continue de naviguer dans des eaux houleuses du fait d'un système commercial et financier international hostile, des effets persistants des changements climatiques, de la circulation des armes légères et de petit calibre du Nord vers le Sud et du trafic international de drogue, ainsi que de la violence qu'il nous apporte. Pour ces raisons, nous tenons à réaffirmer l'importance d'un appui international aux PEID. Le programme mondial de développement pour l'après-2015 doit faire fond sur les gains obtenus dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il doit se concentrer sur l'utilisation durable des ressources afin d'atténuer les effets des changements climatiques, de protéger nos mers et nos océans et de promouvoir le passage des combustibles fossiles aux sources d'énergie renouvelables pour la production d'une énergie capable d'alimenter un développement industriel durable.

La Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, prévue au Samoa en 2014, constitue une occasion idéale pour la communauté internationale de définir collectivement la voie à suivre pour assurer le développement durable des PEID et de préparer le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015. Le Commonwealth de Dominique demeure engagé à préserver les progrès réalisés jusqu'à présent, et espère ardemment que des partenariats durables et viables seront mis en place.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Togo, M. Marc Menan.

M. Menan (Togo) : Je voudrais tout d'abord transmettre les chaleureuses félicitations du chef de l'État, du Gouvernement et du peuple togolais à l'occasion de la présente session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la soixante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je puis vous assurer de l'entière disponibilité du Togo à accompagner vos actions tout au long de votre mandat. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui ne cesse de prendre des initiatives courageuses en vue de permettre à l'Organisation de remplir efficacement son mandat dans les domaines de la promotion de la paix et d'un développement durable.

Le thème que vous avez choisi pour cette soixante-huitième session de l'Assemblée générale, à savoir « Le programme de développement pour l'après-2015 :

préparons le terrain », est bien révélateur de l'attention particulière que les pays du Sud accordent aux questions de développement. Ce thème constitue en même temps une invite aux Nations Unies, non seulement à garder constante à son ordre du jour cette préoccupation, mais à œuvrer à la mise en œuvre d'un programme de développement durable pour tous les pays. En effet, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) fixe des objectifs précis que chaque pays s'est engagé à atteindre d'ici à 2015 en vue de favoriser l'avènement d'un monde dans lequel chaque individu sera en mesure de vivre dans la dignité. À la veille de cette échéance, il est tout à fait judicieux de réfléchir au chemin parcouru depuis le Sommet du Millénaire et d'ouvrir de nouvelles perspectives en pérennisant les progrès que nous avons pu réaliser dans la lutte contre la faim, la malnutrition et les maladies.

Car si les Nations Unies ont pour vocation principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, il va sans dire que ces objectifs ne peuvent être durablement atteints que si l'abjecte pauvreté et la misère ne deviennent pas, à leur tour, un terreau fertile pour toutes sortes de dérèglements de nos sociétés. C'est pourquoi, au moment où nous engageons une réflexion collective sur ce que doit être l'après-2015, il nous faut songer, avant tout, aux moyens d'accroître le développement économique et social et la prospérité au sein des nations et de prévenir les conflits avant même qu'ils ne surviennent. Cette exigence vaut pour tous les pays, mais en particulier, pour les nations africaines qui ont été fragilisées par des crises récurrentes et qui doivent aujourd'hui faire face à des menaces diverses.

Plus d'une décennie après le lancement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), des efforts ont été déployés ici et là, en vue de les réaliser. Mais force est de constater qu'à l'approche de la date butoir de 2015, beaucoup de défis restent à relever dans certains domaines, en particulier dans les pays en développement. En effet, ces pays continuent de subir les effets des crises financières, énergétiques et alimentaires des années passées, en raison de la forte dépendance de leurs économies à l'égard de l'extérieur, crises qu'aggravent malheureusement les changements climatiques. La conséquence directe en est que cette dépendance réduit pour la plupart des pays concernés la chance d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais fixés.

Par ailleurs, les différentes initiatives et les nombreux engagements des dirigeants de ce monde,

pris dans le cadre de grands fora internationaux, sont loin d'atteindre les résultats escomptés. L'aide au développement, dans les proportions annoncées, traîne à se matérialiser. C'est pourquoi à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio, des voix s'étaient élevées pour demander à la communauté internationale de respecter les engagements pris, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que la déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Parallèlement, les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé la nécessité pour les États d'établir des politiques adaptées, intégrant davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux à tous les niveaux et de manière transversale, de façon à assurer un développement durable dans toutes ses dimensions. En effet, pour parvenir au développement durable, il est nécessaire de créer, au niveau national comme au niveau international, des conditions favorables pour poursuivre et renforcer la coopération internationale, dans les domaines, entre autres, de la dette, du commerce, des transferts de technologie, de l'innovation et de la création d'entreprises, ainsi que du renforcement des capacités.

Au Togo, la mise en œuvre des OMD constitue l'une des priorités du Gouvernement. D'énormes efforts ont été consentis afin de réduire, de façon conséquente, la pauvreté dans le pays. Dans le domaine de l'éducation, l'instauration de la gratuité de l'éducation primaire depuis 2008 a favorisé une augmentation du taux de scolarisation, surtout chez les jeunes filles.

En matière de santé, la prévalence du VIH/sida a été réduite de moitié. La prise en charge des personnes infectées s'est considérablement améliorée et plus de 26 000 malades sont pris en charge par l'État. Le programme intégré de vaccination, de distribution de moustiquaires imprégnées et de nutrition améliorée a permis d'enregistrer des résultats encourageants dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

Au-delà de ces objectifs, des progrès notables ont été enregistrés dans d'autres secteurs de développement, notamment l'agriculture, qui, grâce à un vaste et ambitieux programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, contribue à la réduction de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire.

Ces progrès réalisés par notre pays ont valu la reconnaissance de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à travers une distinction qui lui a été décernée, par cette institution, au cours de sa trente-huitième conférence, tenue en juin dernier à Rome.

Dans le domaine social, le Gouvernement togolais a mis activement en place depuis plusieurs années des mesures qui permettent de s'attaquer durablement aux problèmes du chômage, du sous-emploi des jeunes et de leur marginalisation dans les sphères de prise de décisions. Au nombre de ces mesures, il convient de citer le Conseil national de la jeunesse, le Programme de volontariat national, la création du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes, et le Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche.

Le Gouvernement togolais, conscient des grands enjeux de ce XXI^e siècle, s'efforce avec foi et détermination de bâtir progressivement une société démocratique qui puisse garantir à tous les Togolais, sans exclusive, la paix, la concorde, le bien-être, la justice et la liberté qui sont des pré-requis pour l'épanouissement complet de nos sociétés et qui doivent aller de pair avec nos objectifs de développement économique et social.

En effet, le Gouvernement togolais a adopté depuis bientôt une décennie le dialogue et le consensus comme modes de gestion politique des affaires de l'État. C'est dans ce contexte qu'il n'a cessé d'appeler l'ensemble de la classe politique du pays au dialogue afin que les processus électoraux s'affranchissent définitivement des démons de la violence et que le Togo puisse consolider son ancrage dans un nouveau cycle de vie politique apaisée. Ainsi, en plus des réaménagements intervenus depuis mai 2012, suite aux recommandations formulées par les missions d'observation électorales, en particulier celle de l'Union européenne, de nouvelles dispositions ont été adoptées. Elles portent sur la recomposition de la Commission électorale nationale indépendante, le nouveau code électoral, la loi organique portant découpage électoral, la loi portant financement des partis politiques et celle relative au statut de l'opposition. Toutes ces mesures ont permis d'organiser des élections législatives libres, démocratiques, transparentes et apaisées le 25 juillet.

C'est le lieu de remercier tous les partenaires qui ont accompagné mon pays tout au long de ce processus, ainsi que les différentes missions d'observation qui, au terme de leur travail, ont exprimé leur satisfaction face au bon déroulement de ces élections. Le nouveau

parlement issu de ce scrutin poursuivra les réformes institutionnelles et constitutionnelles prévues par l'Accord politique global, signé à Lomé en août 2006 entre le Gouvernement et les partis politiques, en vue de les parachever pour que le Togo se dote définitivement d'un cadre institutionnel qui renforce la démocratie et l'état de droit et qui consolide les acquis dans le domaine économique et social. De même, le Gouvernement mis en place à l'issue des élections législatives du 25 juillet a reçu prioritairement pour mandat d'intensifier les actions engagées dans les secteurs sociaux prioritaires de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, ainsi que de l'emploi des jeunes.

Cette feuille de route ne perd pas de vue l'échéance de 2015 car elle vise avant tout à prolonger les efforts que le Togo déploie pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais impartis. La Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, qui est le nouveau cadre de référence pour le développement à moyen terme reflète cette orientation résolument tournée vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Togo a pleinement conscience que la réalisation effective de ces objectifs requiert des ressources. C'est pourquoi il s'est engagé, de manière active, dans la promotion de la bonne gouvernance.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer la mise en place d'un plan stratégique pour la mobilisation de la diaspora togolaise, l'adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, la création de l'autorité de régulation des marchés publics en vue de l'amélioration du climat des affaires, la restructuration des entreprises publiques et du secteur financier, et surtout la création de l'Office togolais des recettes, destiné à la collecte groupée des recettes douanières et fiscales. Tous ces progrès et succès enregistrés par le Togo n'auraient pu se réaliser sans le concours de nos partenaires au développement à qui nous renouvelons, une fois encore, nos remerciements et dont nous attendons des accompagnements accrus et de qualité dans le cadre des partenariats qui nous lient.

Le Togo reste profondément convaincu que la poursuite des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du Sommet du Millénaire, ne peut se faire isolément. Les enjeux sont individuels pour chaque État mais ils engagent collectivement la communauté internationale en raison de l'interdépendance qui est aujourd'hui le trait dominant du monde contemporain. Face à l'accélération des mutations mondiales, à

l'exacerbation de l'insécurité et à l'urgence d'une solution collective aux défis qui pèsent sur notre Organisation, je puis assurer que le Togo reste engagé dans la poursuite d'une vision d'un monde uni, solidaire et intégré, où chaque État doit collaborer pour promouvoir la coexistence pacifique et le bon voisinage, et combattre la pauvreté et le sous-développement sous toutes ses formes, ainsi que les intolérances politiques, idéologiques, ethniques et religieuses.

Je voudrais, ici, citer le cas du Mali, où le danger que représentaient les groupes terroristes et djihadistes extrémistes associé à la grave crise humanitaire ont amené les Nations Unies à agir promptement par une intervention militaire couplée à une opération de maintien de la paix. L'adoption d'une Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dans les mois qui ont suivi la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) par la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, est en ce sens d'une importance capitale. Le bon déroulement de l'élection présidentielle des 28 juillet et 3 août derniers est un succès incontestable pour le peuple malien et ses dirigeants, mais aussi pour la communauté internationale.

Le Togo se félicite de ce que les organisations régionales et sous-régionales et la communauté internationale dans son ensemble aient su parler d'une même voix et coordonner leur action pour atteindre les résultats que nous saluons aujourd'hui. Mon pays, qui assure la présidence en exercice de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, dont le Mali est membre, tient du haut de cette tribune à redire toute la satisfaction de la Communauté devant les succès que vient de remporter le peuple malien dans sa grande diversité, qui a fait preuve de maturité politique et démontré sa capacité de surmonter ses divergences dans l'intérêt national.

Conformément à son engagement constant pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales et celles de la sous-région ouest-africaine en particulier, le Togo continuera d'œuvrer au sein des organes et des institutions dont il est membre et d'apporter sa contribution, à travers son contingent à la MINUSMA, pour aider le peuple malien. C'est pourquoi mon pays invite la communauté des nations à continuer d'accompagner le Mali sur la voie de la reconstruction des infrastructures détruites dans le nord du pays et du développement économique, fortement éprouvé par cette crise.

D'autres situations en Afrique méritent que nous leur accordions beaucoup d'attention tant elles participent à l'insécurité du continent et entravent les efforts que nous déployons pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Libye et bien d'autres pays constituent à l'heure actuelle des sources de préoccupation tant la paix et la sécurité restent encore fragiles dans ces pays frères. Tout en nous félicitant des actions hardies déjà entreprises pour mettre un terme à ces conflits, nous voudrions exhorter la communauté internationale à continuer d'œuvrer à cette fin aux côtés de l'Union africaine qui a pris des initiatives fort remarquables dans le souci général de lever toutes les entraves à l'essor économique du continent africain.

Parmi les fléaux qui sont de nature à constituer un frein au développement des États africains se trouve la criminalité transnationale organisée, dont l'impact délétère sur nos économies ne fait à l'évidence aucun doute. Depuis quelque temps, pour ce qui concerne les États du golfe de Guinée, la piraterie et les vols à main armée en mer sont devenus un fléau de type nouveau de plus en plus préoccupant qui, de par sa gravité, appelle de la part des pays concernés et de la communauté internationale dans son ensemble une mobilisation générale et des réponses fortes, pressantes et sans concession aucune.

À cet égard, mon pays, qui siège au Conseil de sécurité de l'ONU, se félicite ici de l'engagement de cet organe qui a su intégrer cette question à son ordre du jour, à l'initiative de nos États. Cette position du Conseil a permis la forte implication des Bureaux régionaux des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique centrale dans le processus de recherche de solutions au phénomène, à travers le Sommet des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest consacré à la sûreté et à la sécurité maritimes.

Ce sommet, qui s'est tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin derniers, a abouti à l'adoption d'un Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites. La lutte contre ces fléaux appelle à une coopération internationale renforcée, notamment entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le contexte de la Charte des Nations Unies. Mais les

organisations régionales et sous-régionales ne sauront lutter efficacement contre ces grands défis de l'heure si des moyens conséquents ne leur sont pas octroyés.

Ailleurs dans le monde, le conflit syrien se poursuit avec ses atrocités et ses destructions quotidiennes, dont le point culminant a été l'utilisation des armes chimiques le 21 août 2013. La communauté internationale a observé longtemps impuissante le bilan macabre de ce conflit. Toutefois, nous formons le vœu que la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité ouvre de nouvelles perspectives prometteuses pour la paix et une transition politique inclusive en Syrie. Ceci implique que la communauté internationale travaille davantage sur le terrain humanitaire en apportant des secours aux Syriens se trouvant dans le besoin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Syrie. À cet égard, nous soutenons la tenue de la Conférence de « Genève II » qui devrait offrir, et c'est notre souhait le plus ardent, les chances de sortie de crise à travers la formation d'un gouvernement de transition consensuel et inclusif.

Je ne saurais manquer d'évoquer le conflit israélo-palestinien en saluant la reprise des négociations directes entre les deux parties, grâce aux efforts soutenus du Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama. Le Togo invite les autorités israéliennes et palestiniennes à négocier de bonne foi afin de parvenir dans les plus brefs délais à un accord, qui permette enfin la création de deux États, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, et dans des frontières internationalement reconnues.

Les défis auxquels nos États sont confrontés sont si nombreux et immenses, mais nous croyons en la capacité des Nations Unies à y faire face. Il importe que nous refondions l'ONU autour des valeurs qui ont conduit à sa création et qui reposent, pour l'essentiel, sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que le renforcement de la coopération internationale.

Pour finir, je voudrais souligner en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, la nécessité de garder le cap quels que soient les résultats atteints individuellement par chaque État. Mieux, la communauté internationale doit se montrer plus ambitieuse dans les objectifs qui seront fixés pour l'après-2015, car au regard des enjeux du monde contemporain, il n'est plus simplement question de réduire la proportion des personnes souffrant de faim, de malnutrition et de maladies endémiques. Notre ambition doit être désormais de les éradiquer, et c'est en mobilisant tous nos efforts dans la poursuite de

ces objectifs de haute portée que nous accroîtrons nos chances de les réaliser véritablement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République de l'Équateur, M. Xavier Lasso Mendoza.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Les choses ont bien changé depuis mon dernier passage ici, non pas seulement parce que de l'eau a coulé sous les ponts et que nous avons tous un peu vieilli – mais entendons-nous bien, prendre de l'âge n'est pas un problème. Le problème c'est par quel bout prendre la question de la vieillesse et, en fait, du handicap. Voilà pourquoi l'Équateur estime que nous devrions, dans le contexte de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, inclure des cibles qualitatives assorties d'objectifs mesurables relatifs aux personnes handicapées, ainsi qu'à la coopération internationale. Veillons à ne plus jamais adopter un programme de développement qui manque de tenir compte des personnes handicapées et de leurs familles. Il nous faut prendre des mesures spécifiques pour incorporer le handicap aux niveaux mondial, régional et national en vue d'obtenir des résultats vérifiables.

Comme je le disais, les choses ont changé depuis ma première visite, et je ne retrouve plus la même salle que j'ai connue avant, dont les murs ont résonné de mille mots qui sont allés se perdre je ne sais où. Beaucoup a été dit, et peut-être même les plus patients d'entre nous s'en sont un peu lassés. Dans mon intervention, truffée de nombreuses observations impromptues, je dis les choses telles que je les vois. Je vois, comme d'autres peut-être, qu'il devient chaque jour de plus en plus difficile de se rendre dans cette ville animée et cosmopolitique. Je ne crois que ce soit ses habitants qui le veulent, eux qui par leurs clameurs semblent célébrer la diversité du monde si caractéristique de New York. C'est en fait les bureaucrates qui érigent des obstacles sur notre chemin, traçant des lignes qu'il est souvent difficile de franchir.

Qu'allons-nous faire dans les années à venir face à ces obstacles qui isolent parfois le Siège de l'Organisation des Nations Unies? Que pouvons-nous faire, avec l'accord de tous, pour que la Charte des Nations Unies soit respectée? Le pays hôte, qui est bien conscient de la diversité de l'Organisation, veut être le seul à décider qui peut venir et qui ne le peut pas, révélant ainsi ceux qui lui inspirent de la sympathie ou de l'antipathie.

Cet État très puissant s'est aussi autorisé à nous espionner, invoquant des raisons de sécurité. Il est vrai que les êtres humains ont partout et à toutes les époques connu la peur et la terreur. Il y a donc de bonnes raisons d'être vigilant. Mais l'histoire de l'humanité et, donc, de l'Organisation, se caractérise par une évolution constante des droits de tous les êtres humains. Nous avons constamment renforcé ces droits que nous considérons déjà comme acquis, tels le caractère privé et inviolable des communications. C'est pourquoi il est regrettable qu'alors que les progrès technologiques permettent à tous les hommes et à toutes les femmes de communiquer avec tous les hommes et toutes les femmes partout dans le monde, un gouvernement mette en place un système de surveillance mondial qui ne respecte aucune frontière et qui n'établit aucune distinction entre un ami et un ennemi, ni entre un criminel et un citoyen respectueux des lois.

Soyons honnêtes : ce n'est pas tant l'existence de ce mécanisme d'ingérence dans la vie privée de tous habitants de la terre qui nous surprend. Nous soupçonnions tous en fait l'existence d'un tel système. Ce que ne nous comprenons pas, c'est l'ampleur et la magnitude de ce système d'espionnage mondial, un système d'espionnage mondial qui ne connaît pas les limites minimales de la décence, qui n'a aucun égard pour la souveraineté des États ni pour le droit à la vie privée et à la liberté d'expression des citoyens.

Il est indéniable que la confiance dans les relations entre États et gouvernements, qui est à la base de toutes négociations et d'accords efficaces sur la lutte contre la criminalité internationale organisée, y compris le terrorisme, est gravement entamée par la conduite débridée adoptée par les États-Unis, en espionnant toutes nos communications. Beaucoup de pays touchés ont demandé, au nom de leurs gouvernements et de leurs citoyens, que le Gouvernement des États-Unis s'explique sur ces programmes d'espionnage universel, mais nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse satisfaisante.

Nous avons entendu à plusieurs reprises les représentants du Gouvernement des États – Unis affirmer qu'ils étaient disposés à parler de ce problème. Ma délégation est disposée à en parler dès maintenant, de façon franche, claire et ouverte, et estime qu'il n'y a pas pour ce faire de meilleure enceinte que l'Assemblée et ses commissions, sans oublier d'autres entités comme le Conseil des droits de l'homme.

Convaincus que c'est dans cette enceinte que l'on peut le mieux défendre le droit de tous les peuples au

respect, en commençant par leur intégrité territoriale, que nous réitérons, pour la énième fois, qu'il est temps qu'Israël cesse la construction de colonies de peuplement et que la Palestine soit respectée et reconnue dans ses frontières de 1967, avec Jérusalem-est pour capitale.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons lancer un appel démocratique : 188 des 193 Membres de l'Organisation ont déjà clairement pris position pour la levée du blocus injuste imposé par les États-Unis à Cuba. Cuba est membre de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Cuba est membre de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Cuba est membre de la communauté internationale, et son peuple ne doit pas continuer de subir les conséquences néfastes de ce blocus.

Nous réitérons également notre conviction que le conflit lié aux Malvinas peut être réglé par le dialogue. Le Royaume-Uni doit se résoudre à faire ce qui a été demandé tant de fois à l'ONU, à savoir s'asseoir à la table des négociations et laisser derrière lui le passé douloureux des territoires d'outre-mer. Les Malvinas sont de fait très proches de l'Argentine et très éloignées du Royaume-Uni.

Dans mon pays, auquel je me permets de faire une brève référence, nous reconnaissons des droits à la nature. Nous devons miser sur différentes choses. Nous devons freiner les capacités dévastatrices de ceux qui promeuvent une croissance débridée au détriment des équilibres naturels, car une fois ces équilibres rompus, la nature ne s'en remettra pas. Nous serons alors tous expulsés et il ne restera plus rien de ce que nous appelons avec arrogance civilisation.

C'est pourquoi nous avons décidé d'élever notre voix contre la présomption de certaines multinationales – et en ceci nous avons reçu l'appui d'autres gouvernements – dont l'avidité sans bornes soumet l'être humain au capital, dégrade l'environnement et viole les droits de l'homme, et qui veulent nous faire croire qu'il est possible de mettre un État et son peuple à genoux.

L'Équateur est visé par la campagne de diffamation menée par l'une de ces entreprises. En 2011, Chevron a été condamnée à payer 19 milliards de dollars suite à une plainte déposée par 30 000 habitants de mon pays touchés par la pollution dévastatrice provoquée par cette entreprise dans notre partie de l'Amazonie. Je tiens à souligner que ce n'est pas l'État équatorien qui a déposé plainte, mais des personnes.

Ainsi, nous nous devons également de dénoncer les statistiques accablantes qui montrent comment les tribunaux d'arbitrage se prononcent contre des pays tels que le mien. Pour employer un oxymore, en dépit de son opacité, le conflit d'intérêts entre des entreprises, des arbitres et des avocats liés à ces instances est de plus en plus apparent. En Amérique du Sud, nous avons mis en place des initiatives, notamment avec la création d'un centre de règlement des différends de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, qui jouera un rôle essentiel dans la reconfiguration des équilibres entre intérêts publics nationaux et profits privés internationaux.

Mon pays rejette la violence en Syrie, de même que les graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, quelle qu'en soit l'origine. Depuis le début, l'Équateur soutient que ce n'est pas en laissant parler les armes que la Syrie parviendra à s'extraire de la crise. Nous devons toujours aborder de front les conflits armés et laisser de côté toute manipulation dont l'objectif unique est de servir des intérêts étrangers. Nous devons permettre l'élaboration et la concrétisation de solutions globales fondées sur le droit international.

Dans ce contexte, la situation en Syrie, ce pays millénaire qui vit des heures extrêmement sombres, mérite une attention constante et sincère de notre part, car des centaines de milliers de vies humaines sont en train de se perdre, et des milliers d'autres sont en proie à un danger constant.

L'Équateur se félicite de l'adhésion récente de la Syrie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. L'Équateur espère connaître les résultats finaux des enquêtes menées par l'ONU sur toutes, et je dis bien toutes, les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, car seuls ces résultats permettront à la communauté internationale de se faire une idée exacte et crédible des événements.

En tant que membre exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Équateur s'est associé au consensus sur l'adoption de la décision concernant les armes chimiques en République arabe syrienne. Nous estimons en effet qu'il reflète les efforts que déploie la communauté internationale pour préserver la paix, défendre la vie des citoyens et des citoyennes et favoriser un règlement politique de la crise.

Nous constatons également, fait extrêmement important à nos yeux, que cette décision du Conseil ne peut ni ne doit être interprétée par aucun État comme justifiant des actes unilatéraux contraires au droit international, qui proscribit la menace ou l'emploi de la force et exige le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, l'Équateur condamne toute utilisation de ces armes en République arabe syrienne par toutes les parties, et il réitère l'obligation qu'ont les États de s'abstenir de fournir le moindre appui militaire aux acteurs non étatiques.

Tels sont quelques-uns des thèmes qui font partie de nos préoccupations principales. D'autres seront cités par les autres délégations afin que nous puissions envisager le monde avec espoir et retrouver notre capacité humaine à croire dans les raisons qui sont à l'origine de la création de l'ONU : le dialogue en faveur de la paix, de la démocratie, de la justice, de l'ouverture et de l'équité et en tant que remède contre les guerres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, M. Carlos Filomeno Agostinho das Neves.

M. Das Neves (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, pays que j'ai l'honneur de représenter devant la plus haute instance de la diplomatie internationale, au sein de laquelle tous les États peuvent s'exprimer sur un pied d'égalité indépendamment de leur taille ou de leur situation géographique et qui a été créée pour répondre à un besoin de communication et de dialogue pressant entre les peuples de la planète, je tiens tout d'abord à féliciter M. John Ashe de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Son expérience de diplomate nous porte à croire qu'il dirigera de main de maître les travaux de l'Assemblée générale. Nous comptons sur l'Assemblée pour organiser des débats pertinents sur les questions qui constituent les principales sources de préoccupation de la communauté internationale, et nous espérons à cet égard parvenir à des consensus et entreprendre des démarches aussi efficaces que possible pour trouver des solutions durables.

Nous tenons également à exprimer toute notre reconnaissance et notre estime au Secrétaire général pour son dévouement et les efforts qu'il déploie à la

tête de l'Organisation. Nous remercions par ailleurs S. E. M. Vuk Jeremić pour son excellente contribution en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

Aujourd'hui, nous sommes malheureusement forcés de commencer notre allocution en condamnant dans les termes les plus fermes l'attaque terroriste sanglante perpétrée au Kenya. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est profondément attristée et exprime sa solidarité à l'égard du peuple et du Gouvernement kényans ainsi que des familles endeuillées.

La situation internationale actuelle ne semble pas avoir fondamentalement évolué depuis la dernière session. De fait, de nouveaux conflits sanglants et de nouvelles situations de violence semblent apparaître presque quotidiennement partout dans le monde, mettant au jour les désaccords et les antagonismes profonds qui existent au sein de chaque État et entre divers États de la communauté des nations.

Le profond déséquilibre dans les relations internationales, l'injustice du système commercial, l'énorme fracture concernant l'accès aux biens et les valeurs culturelles et les disparités frappantes pour ce qui est de l'accès à l'information et au savoir entre les populations de notre planète ne contribuent pas à améliorer les conditions de vie de millions d'êtres humains. Au contraire, elles laissent la voie libre à une recrudescence des conflits et des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Comme elle le fait chaque année, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe réaffirme, en accord avec ses principes, son souhait de voir l'ONU assumer un rôle plus actif pour atténuer les déséquilibres ainsi que dans la médiation et le règlement des conflits internationaux.

Nous considérons que l'ONU doit continuer de s'intéresser à la lutte contre la pauvreté, à la lutte contre les injustices et à la promotion d'une plus grande diffusion du savoir afin de veiller à ce que tous les peuples connaissent un développement satisfaisant et la dignité, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, et d'atténuer ainsi les conflits et les hostilités qui sévissent aujourd'hui dans le monde.

Dans cet esprit, mon pays a mené de grandes réformes politiques et institutionnelles dans différents domaines afin d'associer tous les citoyens à la formation d'un gouvernement plus démocratique et

plus transparent et d'une société plus active en vue de trouver des solutions pour lutter contre la pauvreté. Nous n'avons pas oublié qu'il est nécessaire de faciliter l'accès de l'ensemble de la population à l'éducation, à des soins de santé de base et à l'eau potable ainsi qu'à des moyens de communication modernes, pour permettre d'améliorer les connaissances et les conditions de vie. Cela exige des efforts considérables de la part d'un pays dont les ressources économiques et financières sont maigres; une aide internationale est donc nécessaire pour parvenir à la viabilité et atteindre les objectifs de développement fixés.

Mon pays félicite M. Ashe pour la pertinence du thème proposé de manière opportune pour la présente session de l'Assemblée générale – « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » – qui reste approprié malgré la crise financière et économique à laquelle le monde doit faire face actuellement. Mon pays demeure fermement convaincu que l'examen de ce thème important, sous ses différents aspects, à la présente session et jusqu'en 2015 encouragera tous les États Membres de l'ONU à contribuer de manière plus efficace et dynamique à l'avenir que nous voulons.

Outre l'identification des progrès accomplis dans la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement, le débat sur le programme de développement pour l'après-2015 et son examen nous permettent d'envisager des moyens de bâtir un avenir plus prometteur pour nos pays et nos peuples.

La soixante-huitième session de l'Assemblée générale se déroule à un moment où la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe achève deux phases importantes de consultations publiques visant à fournir des orientations pour que le pays reprenne le chemin de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour que nous puissions apporter une contribution constructive au programme de développement pour l'après-2015.

La bonne gouvernance, le développement économique, le développement du capital humain, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la paix, la tranquillité et la sécurité, font partie des domaines dans lesquels Sao Tomé-et-Principe doit obtenir de meilleurs résultats à court terme et constituent les conditions de base nécessaires pour promouvoir le développement du pays.

Les citoyens santoméens estiment qu'un nouveau programme de développement doit offrir un cadre en vue de consolider les progrès importants faits dans la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement – en particulier en matière d'éducation et de santé – et de promouvoir la participation et les échanges politiques internationaux étant donné que l'environnement politique et économique évolue sans arrêt et que les problèmes mondiaux se multiplient.

Dans ce contexte, nous remercions les différents partenaires de développement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe pour leurs contributions précieuses à la réalisation de nos objectifs.

Depuis sa création, en 1945, conformément aux principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies, l'ONU a été amenée à jouer un rôle important dans le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde, une condition essentielle à la promotion du développement à l'échelle mondiale. Nous sommes cependant tous d'accord sur le fait que l'Organisation doit s'adapter aux nouveaux défis de notre époque. Ses structures opérationnelles et fonctionnelles doivent devenir plus dynamiques et plus souples afin de pouvoir répondre aux exigences de plus en plus nombreuses de cette ère nouvelle.

La réforme en cours de l'ensemble du système des Nations Unies doit être menée à terme, et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe appelle à l'accélération de ce processus. Nous considérons qu'une réforme globale et consensuelle de l'ONU lui permettra de s'adapter plus facilement, d'être plus représentative et plus efficace et de renforcer ses capacités et sa légitimité, ce qui est nécessaire pour qu'elle puisse continuer d'assurer à ses États Membres la paix, la sécurité et le développement.

Malheureusement, le nombre de conflits meurtriers, qui semblent se multiplier presque partout et éclater là où on s'y attend le moins, ne diminue pas. Qu'ils soient provoqués par des antagonismes sociaux résultant d'une mauvaise répartition des richesses ou par l'intolérance ethnique ou religieuse, le fait est qu'ils persistent.

Aucun progrès notable n'a été réalisé sur la voie du règlement du conflit qui se poursuit en République démocratique du Congo, malgré les efforts louables de la communauté internationale – l'ONU et l'Union africaine – en vue de trouver une solution qui aboutisse à la paix et à la stabilité dans la région. C'est pourquoi

nous nous devons d'exhorter les pays voisins de la République démocratique du Congo à établir des formes constructives de coopération et la confiance dans le cadre de leurs relations.

Nous nous félicitons des progrès réalisés en Guinée-Bissau suite aux nombreuses initiatives prises par la communauté internationale – l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Nous félicitons les représentants de l'ONU et de l'Union africaine en Guinée-Bissau pour les efforts qu'ils ont déployés en tant que médiateurs dans ce pays, en coopération avec d'autres parties prenantes. Ces efforts ont permis la mise en place des conditions propices à la promotion de nouveaux progrès en vue de stabiliser le pays et de préparer les élections générales, et pour un retour à la normale sur les plans constitutionnel et démocratique – ce à quoi aspirent véritablement les Bissau-Guinéens.

Mon pays compte beaucoup sur ce processus de stabilisation et encourage toutes les parties concernées à faire de leur mieux pour atteindre les objectifs fixés. En coordination avec d'autres États membres de la CPLP, nous continuerons de tout mettre en œuvre pour que ce processus soit mené à bien, afin que le peuple de ce pays frère puisse de nouveau connaître la paix et le bonheur.

Le Mali, un autre pays secoué par une guerre fratricide, semble être enfin parvenu à un stade encourageant. Il a en effet récemment organisé une élection présidentielle dont le résultat a été accepté par tous, de manière pacifique. Nous félicitons le nouveau Président et espérons qu'il pourra trouver la meilleure voie pour maintenir la paix et un dialogue ouvert entre tous les Maliens.

La République centrafricaine connaît aujourd'hui un des pires moments de son histoire. Des actes barbares ont en effet été commis dans ce pays, notamment des exécutions sommaires, des pillages généralisés et l'effondrement des services publics, entre autres. La situation humanitaire a déjà été qualifiée de catastrophique par les institutions spécialisées des Nations Unies, et appelle donc des mesures énergiques et urgentes. C'est pourquoi la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, préoccupée par les souffrances du peuple tourmenté de ce pays frère, appelle l'ensemble de la communauté internationale à prendre des mesures plus énergiques pour apaiser ses souffrances, préserver sa souveraineté nationale et aider les acteurs politiques

nationaux à promouvoir l'unité nationale et la stabilité politique.

La question du Sahara occidental, qui existe de longue date, appelle notre attention et une plus grande implication de tous afin de rechercher une solution définitive à ce processus de négociation interminable. Nous accueillons donc avec satisfaction la volonté exprimée par le Gouvernement marocain d'appuyer les efforts de la communauté internationale visant à assurer un règlement politique négocié et mutuellement acceptable, et encourageons les deux parties à reprendre le processus de négociation.

À l'heure actuelle, nous nous concentrons sur la question de la piraterie dans le golfe de Guinée, qui a d'importantes répercussions sur la sécurité de la navigation et risque de déstabiliser les pays de la région, les empêchant ainsi de tirer profit de leurs ressources naturelles et causant de grandes souffrances à leur population. Les eaux territoriales de Sao Tomé-et-Principe sont 150 fois plus étendues que notre superficie terrestre. C'est pourquoi nous sommes très préoccupés par le risque que les actes de piraterie se propagent dans le golfe de Guinée. Dernièrement, les chefs d'État et de gouvernement des pays qui constituent la Commission du golfe de Guinée, que nous cherchons à élargir, ont tenu un sommet en vue d'adopter des mesures pour lutter contre ce fléau. Mais les actions fermes que nous mènerons à cet égard ne seront couronnées de succès que si nous pouvons compter sur les efforts de la communauté internationale tout entière.

Le golfe de Guinée est un point de référence pour les voies maritimes qui relient l'hémisphère nord à l'hémisphère sud, ainsi que d'autres régions économiques importantes du monde. Il mérite d'être protégé. La lutte contre la piraterie exige de créer un environnement propice à la sécurité mondiale. La piraterie étant généralement associée aux crimes transnationaux tels que le trafic d'armes, de drogue et de personnes, que Sao Tomé-et-Principe condamne énergiquement, mon pays s'est joint à d'autres États de la région pour lutter contre ces activités et a pris, au niveau national, des mesures qui font qu'il est plus difficile de se servir de notre territoire pour blanchir des capitaux ou financer d'autres actes illicites ou criminels.

Pour ce qui est du conflit meurtrier qui sévit en Syrie où il provoque un drame humanitaire de grande envergure, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe condamne énergiquement l'utilisation d'armes chimiques en violation de tous les accords internationaux.

Nous saisissons également la présente occasion pour nous féliciter des mesures prises récemment en vue de démanteler l'arsenal syrien d'armes chimiques, et engageons instamment les deux parties au conflit et la communauté internationale à trouver un compromis qui mènera à la cessation des hostilités et préparera ainsi la voie à un dialogue inclusif et à des négociations dans un cadre multilatéral axé sur un règlement politique et l'instauration d'une paix durable.

S'agissant de la question israélo-palestinienne, nous lançons un appel urgent à Israël et à la Palestine pour qu'ils s'efforcent de régler leurs différends par la voie du dialogue, sur la base de l'intégrité de l'État d'Israël et du droit à l'existence d'un État palestinien.

La République de Cuba, dont nous saluons les réformes internes, a le droit de choisir sa voie en toute liberté, sans aucune restriction imposée par un embargo qui pénalise son développement social et économique et entraîne des conséquences graves pour sa population.

Nous nous félicitons également du climat de dialogue constructif qui s'est établi entre Taïwan et la République populaire de Chine et qui signale de manière positive que les tensions baissent dans la région. Nous nous en réjouissons et encourageons cette tendance. Les deux parties de part et d'autre du détroit de Formose doivent œuvrer pacifiquement à la conclusion d'un accord sur la normalisation de leurs relations. Quant à nous, nous continuerons d'appuyer l'intégration de Taïwan dans les organisations internationales.

Enfin, je tiens à réaffirmer que mon pays s'engage à contribuer, avec l'ONU, à un règlement pacifique et négocié des conflits internationaux, et forme l'espoir que le programme de développement pour l'après-2015 se traduira en programmes qui permettront d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants de la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Danemark, S. E. M. Ib Petersen.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Au XXI^e siècle, les vieilles distinctions entre Nord et Sud et pays développés et pays en développement commencent à perdre de leur signification. Nous assistons à d'importants mouvements dans l'équilibre géopolitique, la dynamique des populations et la puissance économique entre les États Membres. Comme l'indique cette année le *Rapport sur le développement humain* de l'ONU, nombre de pays en développement connaissent une croissance économique accélérée. Les

économies émergentes produisent désormais la plus grande partie des biens et des services mondiaux, et, dit-on, trois quarts de la croissance économique mondiale dépendent de leur dynamisme.

Aujourd'hui, les économies émergentes et les pays à revenu intermédiaire jouent un rôle non négligeable dans la réorganisation de l'économie mondiale. Dans un monde interdépendant en proie à de grands changements de pouvoir et d'influence, une ONU forte est plus pertinente que jamais. Nous avons besoin de l'ONU, avec sa légitimité sans pareil et sa composition universelle. Nous avons besoin d'une ONU, y compris d'un Conseil de sécurité réformé, qui soit le reflet d'un paysage politique en mutation. Et surtout, nous avons besoin d'une ONU qui aide à arbitrer, prévenir et régler les conflits armés. Pour que l'ONU puisse contribuer effectivement au règlement des conflits armés, il est indispensable que le Conseil de sécurité manifeste son leadership et prouve sa capacité à s'acquitter de son objectif principal et de sa responsabilité première consistant à coopérer pour régler les crises internationales et promouvoir le respect universel des droits de l'homme.

Aujourd'hui, le nombre total de personnes déplacées par les conflits et la persécution est de presque 45 millions, le niveau le plus élevé en 18 ans. Cela illustre le niveau de souffrances humaines et de coûts liés aux conflits que nous devons tout faire pour prévenir et régler. Il est primordial d'adopter une approche intégrée en matière de diplomatie préventive, de consolidation et de maintien de la paix et de prévention des atrocités. Pour mettre fin aux conflits armés et à l'instabilité, il faut investir dans des structures démocratiques qui protègent les civils et leurs droits de l'homme et contribuent au progrès socioéconomique. Ces dernières années, le Conseil de sécurité n'a cessé d'intégrer l'état de droit, les droits de l'homme et la protection des civils dans les mandats des missions de maintien et de consolidation de la paix. C'est une tendance encourageante qui a le plein appui du Danemark.

Comme le Secrétaire général, le Danemark est d'avis que l'édification de sociétés à même de résister aux crimes et aux atrocités améliore les perspectives de paix et de stabilité durables. Les souffrances humaines inacceptables en Syrie rappellent de façon tragique ce qu'il en coûte de ne pas agir rapidement pour prévenir des crimes atroces. Tous les gouvernements devraient mettre en pratique la responsabilité première des États

de protéger leurs populations. Cette responsabilité est conforme aux obligations en vigueur imposées à tous les États conformément au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et au droit des réfugiés. Le Danemark appelle les États Membres à se joindre au réseau mondial des coordonnateurs pour les questions relatives à la responsabilité de protéger, dont le travail consiste à intégrer la prévention des atrocités dans les politiques nationales, et à coopérer avec d'autres États Membres et des organisations régionales pour renforcer les capacités et la coopération avant les crises et les conflits.

En même temps, nous devons veiller à faire assumer la responsabilité des violations des droits de l'homme et des crimes odieux commis par le passé. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. Bien que, vendredi dernier, le Conseil de sécurité ait pris une mesure importante face à la crise syrienne, le Danemark lui demande encore une fois de déférer le cas de la Syrie à la Cour pénale internationale.

La violence sexuelle dans les conflits est l'une des injustices les plus persistantes commise dans le monde aujourd'hui, et souvent, l'une des plus négligées. Nous devons lutter contre la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre. Nous devons également promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la paix et au relèvement économique et social. Le Danemark est convaincu qu'une paix durable n'est pas possible sans la participation pleine et à égalité des femmes aux processus de maintien et de consolidation de la paix.

L'instauration d'une paix durable et d'une stabilité à long terme demeure l'un des défis les plus difficiles pour la communauté internationale et l'ONU. Mais l'investissement en vaut la chandelle. Nous devons appuyer les stratégies de transition nationales axées sur la mise en place de sociétés résilientes. Les conflits et la violence ont des effets dévastateurs sur le développement. Les situations complexes des États fragiles constituent peut-être le plus grand défi à la lutte contre la pauvreté, car les États fragiles à revenu faible sont les plus éloignés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est donc essentiel que l'importance capitale de l'édification de l'État et de la consolidation de la paix soit dûment reflétée dans le cadre de développement pour l'après-2015.

Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, mené par les pays du G-7, définit des objectifs en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État qui appellent à un effort mondial en vue de

renforcer la sécurité, de réduire la violence, d'accroître l'accès à la justice, de générer des emplois et d'améliorer les moyens de subsistance. Nous préconisons que les expériences et les enseignements tirés du New Deal servent de source d'inspiration aux débats sur le cadre de développement pour l'après-2015.

Le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 doit aboutir à un cadre universel unique avec une série d'objectifs susceptibles de rassembler le monde entier dans un immense effort visant à éliminer l'extrême pauvreté, à promouvoir le développement durable et à offrir à tous le droit à une vie meilleure. Le Danemark se félicite du Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées (résolution 68/3), qui a été adopté la semaine dernière et qui constitue une première étape importante vers la réalisation de cette vision.

Dans le même temps, les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été atteints doivent figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015. L'accent doit être mis sur l'élimination de l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération, tout en favorisant le développement durable sous tous ses aspects. L'autonomisation des femmes et des filles et l'accès aux services de base, comme la santé et l'éducation, ne doivent pas disparaître du programme. Au contraire, nous devons nous engager à faire davantage pour combler ces lacunes.

Le Danemark s'engage à assumer sa part de responsabilité collective. En 2012, le Danemark a consacré 0,83 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, et il remplit depuis 1978 l'objectif international fixé à 0,7 %. En outre, nous intensifions nos efforts pour œuvrer de concert avec le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques dans le but d'accroître les investissements dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

Comme l'ont également souligné le Secrétaire général et le Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 dans leurs rapports, un nouveau cadre cohérent pour l'après-2015 doit fermement s'ancrer sur les droits de l'homme en tant que valeurs universelles et facteurs de développement durable. Ce cadre doit se fonder sur les principes fondamentaux qui sous-tendent le cadre international des droits de l'homme, à savoir la participation, la

responsabilité, la transparence et la non-discrimination. Il doit promouvoir les droits fondamentaux de tous les groupes de nos sociétés, et accorder une attention particulière aux droits des peuples autochtones.

Nous avons pris du retard dans la lutte contre les inégalités dans les pays où l'on constate un écart grandissant entre les riches et les pauvres. Les personnes les plus pauvres, soit 1,2 milliard de personnes, ne représentent que 1 % de la consommation mondiale, tandis que le milliard le plus riche en consomme 72 %. Il faut faire une place aux inégalités et à leurs causes sous-jacentes dans le programme de développement pour l'après-2015 afin d'éliminer efficacement la pauvreté extrême, de consolider les progrès socioéconomiques et de prévenir l'instabilité.

La discrimination sexiste, y compris le déni des droits des femmes et des filles, demeure le facteur d'inégalités le plus répandu dans le monde. Pour le Danemark, il est essentiel que l'égalité des sexes ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs soient pris en compte dans le programme pour l'après-2015. Ce point a également été souligné par le rapport du Groupe de haut niveau.

La politique macroéconomique est essentielle pour combattre les inégalités. Des progrès socioéconomiques équilibrés et une répartition équitable des ressources sont importants aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

La preuve scientifique que vient de présenter le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat montre clairement que les changements climatiques exacerbent les menaces. Des catastrophes naturelles plus fréquentes ont une incidence sur les populations les plus vulnérables et accentuent la fragilité, l'inégalité et l'instabilité. Une production et une consommation non viables accroissent la pression sur les ressources naturelles et les écosystèmes. Le niveau des émissions de dioxyde de carbone est aujourd'hui 46 % plus élevé qu'en 1990. L'ONU et ses États Membres doivent promouvoir des technologies novatrices et de nouvelles solutions pour pallier les pénuries d'eau, de nourriture et d'énergie, la déforestation et les émissions élevées de carbone. Ensemble, nous devons promouvoir le passage à une économie verte.

La croissance verte est nécessaire si nous voulons satisfaire efficacement, au cours des 15 à 20 prochaines années, la demande croissante de ressources découlant de l'augmentation de la population. La croissance

verte doit ouvrir des perspectives pour tous, et non pas imposer des obstacles à certains. L'accès aux ressources énergétiques et hydriques et leur gestion sont deux éléments importants, et les gouvernements ne sauraient y arriver seuls. Il nous faut une participation active du secteur privé, notamment des entreprises et des fondations privées, ainsi que de la société civile et des institutions publiques, avec qui nous travaillerons en étroite collaboration.

Nous accueillons avec enthousiasme l'invitation du Secrétaire général à la tenue d'un sommet en septembre 2014 en vue de maintenir la dynamique des négociations sur le climat. Il est crucial d'établir un programme international ambitieux pour lutter contre les effets des changements climatiques. L'objectif de la politique énergétique du Danemark à long terme est clair : la totalité de notre production énergétique devrait être couverte par les énergies renouvelables d'ici à 2050. Le Danemark est disposé à apporter son soutien à un programme mondial visant à limiter le réchauffement planétaire à 2° Celsius. Notre contribution à l'initiative « Énergie durable pour tous » du Secrétaire général s'inscrit dans le cadre de cet appui, avec notamment la création du Centre pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la nouvelle ville de l'ONU, à Copenhague. Le Danemark s'emploiera en outre en faveur d'un résultat ambitieux et opérationnel de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui aura lieu en septembre 2014.

Au niveau national, le Danemark est favorable à une ONU capable d'inspirer le changement et de produire des résultats concrets qui profitent aux populations, renforcent leur confiance dans les processus politiques et ouvrent la voie à la stabilité et au développement à long terme.

Nous condamnons la violence aveugle dont nous sommes témoins en Syrie. Non seulement elle nuit aux civils de la manière la plus tragique, mais elle compromet par ailleurs la stabilité de la région dans son ensemble. Avec le conflit syrien, nous sommes confrontés à une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent. Le mois dernier, le monde a connu une nouvelle escalade du conflit avec la terrible attaque chimique de la Ghouta. Le Danemark condamne dans les termes les plus forts toute utilisation d'armes chimiques, et est convaincu qu'une intervention internationale ferme est nécessaire. Il est essentiel que les responsables de cette grave violation du droit international soient traduits en

justice et que l'on évite résolument une future utilisation d'armes chimiques.

Depuis le début de la tragédie syrienne, le Danemark a souligné la nécessité de trouver une solution politique pour mettre fin à la souffrance humaine. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2118 (2013), sur la destruction des armes chimiques de la Syrie. Le Danemark continue d'appuyer vivement les efforts destinés à organiser la Conférence « Genève II ».

En Égypte, la situation déjà fragile s'est fortement dégradée ces derniers mois, au cours desquels de tragiques événements ont entraîné de lourdes pertes en vies civiles. Il faut restaurer la démocratie et le dialogue. Les progrès en Égypte ne pourront se faire que grâce à un processus pacifique et ouvert à tous. De nombreux défis restent à relever s'agissant de la mise en œuvre de la feuille de route permettant le retour à un régime civil et démocratique en Égypte. Nous exhortons les autorités égyptiennes à accepter l'appui de la communauté internationale dans ce processus. L'ONU peut jouer un rôle important en promouvant le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

Il est indispensable que des progrès soient enregistrés dans le processus de paix au Moyen-Orient pour renforcer la stabilité de la région. Le Danemark se félicite de l'initiative des États-Unis visant à la reprise des négociations directes. Toutes les parties doivent désormais véritablement saisir cette occasion d'instaurer la paix et œuvrer de manière constructive vers une solution des deux États qui soit viable.

En Afghanistan, nous nous félicitons du processus menant à la totale appropriation nationale, qui est cruciale pour l'avenir à long terme du pays. Les autorités afghanes assument maintenant des responsabilités croissantes en matière de sécurité et d'institutions. Il est toutefois clairement nécessaire que la communauté internationale fasse montre d'un engagement politique constant et ferme pour que l'Afghanistan puisse atteindre cet objectif. Le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux doivent respecter la Déclaration de Tokyo de juillet 2012 sur le partenariat pour l'autosuffisance en Afghanistan. Le Danemark restera un partenaire solide de l'Afghanistan pour l'aider à instaurer la démocratie et à améliorer ses moyens de subsistance. Le concours apporté par les Nations Unies à l'Afghanistan dans la gestion du processus de transition, y compris les futurs processus électoraux, est vital maintenant, et il le sera dans les années à venir.

La paix et la sécurité dans la région du Sahel ont été récemment remises en cause par l'extrémisme violent, la présence de groupes armés, l'expansion de la criminalité transnationale organisée et les pressions environnementales et climatiques croissantes, qui mettent en péril les acquis du développement. Le Danemark soutient la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Dans tout le Sahel, l'influence de la société civile sur la prise de décisions aux niveaux national et international mérite qu'on lui prête l'attention voulue pour pouvoir approfondir et renforcer les efforts de stabilisation et de paix en cours.

En collaboration avec l'ONU, l'Union africaine ainsi que ses partenaires africains et internationaux, le Danemark est résolu à soutenir les efforts du Mali et du Sahel pour faciliter la réconciliation au moyen d'un dialogue sans exclusive et grâce à la participation active de la société civile. Nous appuyons par ailleurs la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui est une solide mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Nouveau Pacte pour la Somalie sera crucial pour la réconciliation et la consolidation de la paix, et fixera les priorités pour les trois prochaines années. Il importe que la paix et le développement soient traités de manière intégrée, et qu'il y ait un engagement mutuel à mettre en œuvre et à assurer le suivi du Pacte pour la Somalie.

Nous notons avec satisfaction que les objectifs relatifs à la consolidation de la paix et au renforcement de l'État définis pendant la conférence New Deal pour la Somalie sont repris explicitement dans le Pacte pour la Somalie et que la Somalie s'est engagée résolument à faire siens et à mettre en œuvre les principes énoncés à cette conférence.

Le commerce international des armes non réglementé et irresponsable a eu des effets dévastateurs. Cette année, l'Assemblée générale a écrit une page de l'histoire en adoptant le Traité sur le commerce des armes. Le Danemark appuie l'entrée en vigueur rapide et la mise en œuvre effective du Traité. Le Danemark est pleinement disposé à aider d'autres États, sur leur demande, à s'acquitter de leurs obligations découlant du Traité.

Nous appelons une fois de plus l'Iran et la République populaire démocratique de Corée à respecter le droit international et les résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité. Nous accueillons favorablement tous les efforts visant à régler la question du programme nucléaire iranien.

L'ONU est plus que jamais pertinente en ces temps où une forte coopération multilatérale est indispensable pour faire face aux défis mondiaux qui dépassent les frontières nationales. Aucun pays ne peut relever seul ces défis. Du point de vue du Danemark qui est un petit État, l'Organisation des Nations Unies peut et doit susciter le changement et aider les États à prendre les mesures qui s'imposent à l'approche de 2015 et au-delà.

Allocution de M. Benjamin Nétanyahou, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël.

S. E. M. Benjamin Nétanyahou, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Benjamin Nétanyahou, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Nétanyahou (Israël) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un grand privilège pour moi de me tenir devant l'Assemblée générale aujourd'hui pour représenter les citoyens de l'État d'Israël. Nous sommes un peuple ancien. Descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nos origines remontent à près de 4000 ans. Nous avons voyagé à travers le temps. Nous avons surmonté les pires adversités. Nous avons rétabli notre État souverain dans notre patrie ancestrale, la terre d'Israël. L'odyssée du peuple juif à travers le temps nous a appris deux choses : ne jamais perdre espoir et rester toujours vigilants. L'espoir prépare l'avenir, la vigilance le protège.

Aujourd'hui, notre espoir en l'avenir est compromis par un Iran doté de l'arme nucléaire qui cherche à nous détruire. Mais, je voudrais que les membres sachent que tel n'a pas toujours été le cas. Il y a environ 2500 ans, le grand Roi perse Cyrus a

mis fin à l'exil du peuple juif à Babylone. Il a publié un édit célèbre dans lequel il proclamait le droit des Juifs à retourner en Israël et à reconstruire le temple juif à Jérusalem. C'est avec ce décret perse qu'a débuté une amitié historique entre les Juifs et les Perses, qui a perduré jusqu'à l'époque moderne.

Mais, en 1979, un régime extrémiste installé à Téhéran a voulu mettre fin à cette amitié. En même temps qu'il s'employait à réduire à néant les aspirations du peuple iranien à la démocratie, ce régime scandait des slogans sauvages proclamant « Mort aux Juifs! ». Depuis lors, plusieurs Présidents iraniens se sont succédé, certains considérés comme des modérés et d'autres comme des extrémistes. Toutefois, tous ont servi ce même credo impitoyable, ce même régime impitoyable – ce credo adopté et appliqué par le vrai détenteur du pouvoir en Iran, un dictateur connu en Iran sous le nom de Guide suprême, hier l'ayatollah Khomeini et aujourd'hui, l'ayatollah Khamenei.

Le Président Rouhani, comme les présidents qui l'ont précédé, est un fidèle serviteur du régime. Il fut l'un des six candidats seulement autorisés par le régime à se présenter aux élections. Près de 700 autres candidatures ont été rejetées. En quoi était-il donc acceptable? Rouhani a dirigé le Conseil suprême de sécurité nationale de l'Iran de 1989 à 2003. Pendant cette période, les hommes de main de l'Iran ont abattu des responsables de l'opposition dans un restaurant de Berlin. Ils ont assassiné 85 personnes au centre socioculturel juif de Buenos Aires. Ils ont tué 19 soldats américains en faisant sauter les tours de Khobar en Arabie saoudite. Pouvons-nous croire que Rouhani, qui était conseiller chargé de la sécurité nationale de l'Iran à l'époque, ne savait rien de ces attaques? Bien sûr qu'il était au courant, tout comme il y a 30 ans, les responsables iraniens de la sécurité étaient au courant des attentats perpétrés à Beyrouth, dans lesquels 241 Marines américains et 58 parachutistes français trouvèrent la mort.

Rouhani fut également négociateur en chef de l'Iran pour les questions nucléaires entre 2003 et 2005. Il a orchestré la stratégie qui a permis à l'Iran de faire avancer son programme d'armement nucléaire derrière un paravent de dialogue diplomatique et de discours apaisants. Je sais que le ton de Rouhani est différent de celui d'Ahmadinejad. Toutefois, en ce qui concerne le programme d'armement nucléaire iranien, la seule différence entre les deux est celle-ci : Ahmadinejad était un loup déguisé en loup, Rouhani est un loup déguisé en

brebis – un loup qui pense qu'il peut jeter de la poudre aux yeux de la communauté internationale.

Comme tout le monde, je voudrais bien ajouter foi aux propos de Rouhani, mais examinons aussi les actes de l'Iran. Et là la vraie surprise, c'est le contraste flagrant, la contradiction extraordinaire entre les paroles de Rouhani et les actes de l'Iran. La semaine dernière, du haut de cette même tribune, Rouhani a fait l'éloge de la démocratie iranienne (voir A/68/PV.6). La démocratie iranienne, a-t-il dit. Pourtant, le régime qu'il représente exécute les dissidents politiques par centaines et les emprisonne par milliers. Rouhani a parlé de la « tragédie humaine en Syrie ». Pourtant, l'Iran est directement impliqué dans le meurtre et le massacre de dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents commis par Al-Assad en Syrie, et le régime iranien appuie un régime syrien qui a récemment utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. Rouhani a condamné le terrorisme qu'il a qualifié de « fléau violent ». Pourtant, rien que ces trois dernières années, l'Iran a ordonné, planifié ou perpétré des attentats terroristes dans 25 villes sur cinq continents. Rouhani a dénoncé « les tentatives de modifier les équilibres régionaux par procuration ». Pourtant, l'Iran s'emploie activement à déstabiliser le Liban, le Yémen, Bahreïn et de nombreux autres pays du Moyen-Orient.

Rouhani promet d'établir des « relations constructives avec d'autres pays ». Pourtant, il y a deux ans, des agents iraniens ont tenté d'assassiner l'Ambassadeur d'Arabie saoudite à Washington, et il y a trois semaines à peine, un agent iranien a été arrêté alors qu'il tentait de collecter des informations pour d'éventuelles attaques contre l'Ambassade américaine à Tel Aviv. Bel exemple de relations constructives!

J'aimerais pouvoir être touché par l'invitation de Rouhani à rejoindre son mouvement pour « Un monde opposé à la violence et à l'extrémisme », mais le seul mouvement pour lequel l'Iran est connu depuis 30 ans est celui de la violence et du terrorisme qu'il a fait déferler sur la région et dans le monde. J'aimerais pouvoir croire Rouhani, mais je ne le crois pas, parce que les faits sont têtus. Le fait est que l'Iran a commis des actes sauvages, qui contredisent sans appel la rhétorique lénifiante de Rouhani. Vendredi dernier, Rouhani nous a assurés que, en poursuivant son programme nucléaire, l'Iran n'avait jamais opté pour la duperie ou le secret. Jamais opté pour la duperie ou le secret?

En 2002, l'Iran a été pris en flagrant délit de construction d'un énorme site souterrain de

centrifugation à Natanz. En 2009, l'Iran a une nouvelle fois été pris en flagrant délit de construction en secret d'un énorme site souterrain d'enrichissement de l'uranium, dans une montagne près de Qom. Rouhani nous dit de ne pas nous inquiéter. Il nous assure que tout cela ne sert pas à la fabrication d'armes nucléaires. Y a-t-il quelqu'un ici qui le croie? Si la réponse est oui, voici quelques questions à poser.

Pourquoi un pays qui prétend ne vouloir l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques construirait-il des sites d'enrichissement souterrains et dissimulés? Pourquoi un pays qui dispose de vastes ressources énergétiques naturelles investirait-il des milliards dans le développement de l'énergie nucléaire? Pourquoi un pays résolu à disposer de programmes nucléaires exclusivement civils continuerait-il de défier les multiples résolutions du Conseil de sécurité et encourrait-il les sanctions débilantes qui pèsent sur son économie? Et pourquoi un pays doté d'un programme nucléaire pacifique mettrait-il au point des missiles balistiques intercontinentaux (MBI), dont le seul but est de lancer des ogives nucléaires? On ne construit pas des BMI pour transporter du TNT sur des milliers de kilomètres. On les construit dans un seul but : transporter des ogives nucléaires. L'Iran construit désormais des MBI dont les États-Unis disent que, d'ici à trois ou quatre ans, ils pourraient même atteindre la ville de New York.

Pourquoi agir ainsi? La réponse est simple. L'Iran ne mène pas un programme nucléaire pacifique, l'Iran met au point des armes nucléaires. Sur la seule année dernière, l'Iran a enrichi trois tonnes d'uranium à 3,5 %, a doublé ses stocks d'uranium enrichi à 20 %, et s'est doté de milliers de centrifugeuses supplémentaires, notamment des centrifugeuses sophistiquées. Il a également continué à travailler sur le réacteur à eau lourde à Arak, afin de disposer d'une autre voie vers l'arme nucléaire – la voie du plutonium. Depuis l'élection de Rouhani, et j'insiste là-dessus, cet immense et fébrile effort s'est poursuivi au même rythme.

Sites nucléaires souterrains, réacteurs à eau lourde, centrifugeuses sophistiquées, MBI – ce n'est pas tant qu'il soit difficile de prouver que l'Iran n'a pas de programme d'armes nucléaires, c'est qu'il est difficile de prouver qu'il n'en a pas. L'an dernier, lorsque j'ai pris la parole ici, à l'ONU (voir A/67/PV.12), j'avais tracé une ligne rouge. Depuis, l'Iran a fait très attention à ne pas franchir cette ligne. Mais l'Iran est en train de se positionner pour pouvoir franchir cette ligne à toute

vitesse à l'avenir, au moment qui lui conviendra. L'Iran veut être à même de fabriquer des bombes nucléaires avant que la communauté internationale ne puisse le détecter, et encore moins l'en empêcher. Cela étant, l'Iran s'expose à un problème de taille, et ce problème peut être résumé en un mot : sanctions.

Cela fait des années que je déclare, y compris à cette tribune, que la seule manière d'empêcher pacifiquement l'Iran de mettre au point l'arme nucléaire est d'associer des sanctions rigoureuses à une menace militaire crédible. Cette politique porte aujourd'hui des fruits. Grâce aux efforts de nombreux pays, dont beaucoup sont ici représentés, et sous l'autorité des États-Unis, de sévères sanctions ont porté un coup majeur à l'économie iranienne. Les recettes pétrolières ont chuté. La devise s'est effondrée. Les banques ont énormément de mal à transférer des fonds. En conséquence, le régime subit une intense pression de la part de son peuple pour faire en sorte que les sanctions soient levées. C'est pour cette raison, principalement, que Rouhani a été élu. C'est pour cette raison qu'il a lancé son offensive de charme. Il tient absolument à ce que les sanctions soient levées – je le garantis – mais il ne veut pas avoir à abandonner le programme d'armes nucléaires iraniens en contrepartie.

Et voici la stratégie qu'il a adoptée pour y parvenir : premièrement, sourire – beaucoup. Sourire ne peut pas faire de mal. Deuxièmement, faire des discours creux sur la paix, la démocratie et la tolérance. Troisièmement, proposer des concessions insignifiantes en échange de la levée des sanctions. Quatrièmement – et c'est le plus important : veiller à ce que l'Iran conserve suffisamment de matière et d'infrastructures nucléaires pour pouvoir gagner la course à l'arme nucléaire au moment qu'il aura choisi. Pourquoi Rouhani pense-t-il qu'il peut y arriver? Parce qu'il y est déjà arrivé une fois. Parce que sa stratégie de parler beaucoup et de faire peu lui a déjà réussi dans le passé. Il s'en vante même. Voici ce qu'il a déclaré dans son livre publié en 2011 sur son mandat de négociateur principal de l'Iran pour les questions nucléaires : « Pendant que nous discutons avec les Européens à Téhéran, nous installons des équipements à Ispahan ». Pour ceux ici qui ne le savent pas, le site d'Ispahan est une composante indispensable du programme d'armes nucléaires iraniens. C'est là que le minerai d'uranium appelé concentré d'uranium est converti en une forme qu'il est possible d'enrichir. Rouhani s'en est encore vanté lorsqu'il a déclaré : « en créant un environnement apaisé, nous avons pu terminer le travail à Ispahan ». Il a dupé le monde une fois, et

il pense qu'il peut réussir à le duper une seconde fois. Rouhani pense qu'il peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

Il y a une autre raison pour laquelle Rouhani pense qu'il peut arriver à ses fins : la Corée du Nord. Comme l'Iran, la Corée du Nord a déclaré que son programme nucléaire était mené à des fins pacifiques.

Comme l'Iran, la Corée du Nord a aussi fait des concessions sans intérêt et des promesses creuses en contrepartie d'un allègement des sanctions. En 2005, la Corée du Nord a accepté un marché que de nombreuses personnes bien intentionnées de par le monde se sont empressées d'applaudir. Voici d'ailleurs ce qu'un éditorial du *New York Times* disait à ce sujet :

« Depuis des années maintenant, les experts en politique étrangère désignent la Corée du Nord comme le cauchemar absolu... une dictature fermée, hostile et paranoïaque menant agressivement un programme nucléaire. Bien peu étaient ceux qui pouvaient imaginer une issue aussi heureuse. Et pourtant, cette semaine la Corée du Nord a accepté sur le principe de démanteler son programme d'armes nucléaires, de réintégrer le Traité sur la non-prolifération nucléaire, de se conformer au régime de garanties qu'il prévoit et d'admettre sur son territoire des inspecteurs internationaux. Il semble que la diplomatie ne soit pas si inefficace, après tout. »
(*New York Times*, édition du 20 septembre 2005)

Un an plus tard, la Corée du Nord faisait exploser son premier engin nucléaire.

Pourtant, si dangereuse que peut-être une Corée du Nord dotée de l'arme nucléaire, elle fait pâle figure comparée au risque d'un Iran doté de l'arme nucléaire. Un Iran doté de l'arme nucléaire asphyxierait les principales voies d'approvisionnement énergétique mondiales. Il déclencherait une prolifération nucléaire dans tout le Moyen-Orient, transformant la région la plus instable de la planète en une poudrière nucléaire. Et pour la première fois dans l'histoire, il transformerait le spectre du terrorisme nucléaire en une menace manifeste et immédiate.

Dans le contexte du Moyen-Orient, un Iran doté de l'arme nucléaire ne serait pas une autre Corée du Nord. Ce serait une Corée du Nord puissance 50. Je sais que certains au sein de la communauté internationale pensent que je force le trait. Pourtant, ils savent bien que c'est l'Iran qui est derrière des slogans tels que « Mort à

l'Amérique! », « Mort à Israël! ». Et que c'est l'Iran qui a promis de rayer Israël de la carte. Mais ils croient que ce discours extrémiste n'est qu'une simple fanfaronnade destinée à la consommation interne. N'ont-ils donc rien appris de l'histoire? Le siècle dernier nous a pourtant enseigné que, lorsqu'un régime radical nourrissant des ambitions mondiales se dote de pouvoirs formidables, tôt ou tard son appétit pour l'agression ne connaît plus aucune limite. Voilà l'enseignement fondamental du XX^e siècle. Et nous ne devons pas l'oublier.

Le monde a peut-être oublié ce précepte, mais pas le peuple juif. Le fanatisme de l'Iran n'est pas de la fanfaronnade. Il est bien réel. Jamais on ne doit laisser ce régime fanatique se dote de l'arme nucléaire. Je sais que le monde est lassé de la guerre. Nous, en Israël, nous ne connaissons que trop bien le coût de la guerre. Mais l'histoire nous a appris que pour prévenir la guerre demain, nous devons faire preuve de fermeté aujourd'hui.

La question qui se pose est donc de savoir si la diplomatie peut venir à bout de cette menace. La seule solution diplomatique qui vaille est celle qui mène au démantèlement total du programme d'armement nucléaire iranien et en interdit toute possibilité future. Le Président Obama a déclaré à juste titre que les paroles conciliantes de l'Iran devaient s'accompagner de mesures transparentes, vérifiables et dignes de ce nom; et pour qu'elle soit efficace, une solution diplomatique doit exiger de l'Iran quatre choses : premièrement, la cessation totale des activités d'enrichissement de l'uranium, comme le demandent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité; deuxièmement, l'élimination des stocks d'uranium enrichi présents sur le territoire iranien; troisièmement, le démantèlement de l'infrastructure permettant de parvenir à la capacité nucléaire, notamment l'installation souterraine située près de Qom et les centrifugeuses de pointe de Natanz; et quatrièmement, l'arrêt complet des projets relatifs à la production de plutonium menés avec le réacteur à eau lourde d'Arak. Ces mesures mettraient fin au programme nucléaire iranien et lui ôteraient toute capacité d'opérer une percée.

À ceux qui sont prêts à accepter que l'Iran continue de disposer d'une capacité résiduelle d'enrichissement de l'uranium, je conseille de relire attentivement ce qu'a déclaré Rouhani dans un discours prononcé devant le Conseil suprême de la révolution culturelle iranien, rendu public en 2005. Voici ce qu'il a dit :

« Quand un pays peut enrichir de l'uranium à près de 3,5 %, il peut aussi l'enrichir à près de 90 %. Maîtriser le cycle du combustible signifie littéralement pour un pays être capable de produire des armes nucléaires. » » » »

Voilà exactement pourquoi le programme d'armement nucléaire iranien doit être démantelé complètement et de façon vérifiable. Voilà pourquoi il faut maintenir la pression sur l'Iran. Et pour cela, voici ce que la communauté internationale doit faire. Premièrement, elle doit maintenir en place les sanctions, et les renforcer si l'Iran poursuit son programme d'armement nucléaire pendant les négociations. Deuxièmement, elle ne doit pas accepter un accord partiel. Un accord partiel conduirait à lever des sanctions internationales qu'il a fallu des années pour mettre en place, en échange de concessions cosmétiques qu'il ne faudra à l'Iran que quelques semaines pour annuler. Troisièmement, la communauté internationale ne doit lever les sanctions qu'une fois que l'Iran aura totalement démantelé son programme d'armement nucléaire.

La communauté internationale tient l'Iran dans les cordes. Si elle veut mettre K.-O. le programme nucléaire iranien par la voie pacifique, il ne faut pas qu'elle le laisser souffler. Il faut qu'elle maintienne la pression. Certes nous voulons tous donner à la diplomatie une chance d'aboutir. Mais quand il s'agit de l'Iran, plus forte est la pression, plus il y a de chances. Il y a trois décennies, le Président Ronald Reagan a donné ce fameux conseil « croire mais vérifier ». S'agissant du programme nucléaire iranien, voici mon conseil : ne pas croire, démanteler et vérifier.

Israël n'acceptera jamais qu'un régime scélérat qui a promis à maintes reprises de nous rayer de la carte aient entre ses mains des armes nucléaires. Face à une telle menace, Israël n'aura d'autre choix que de se défendre. Je veux que les choses soient parfaitement claires à cet égard : Israël ne permettra pas que l'Iran se dote de l'arme nucléaire. Si Israël doit agir seul, alors il agira seul. Et même dans ce cas, Israël saura qu'il le fait au nom de la défense de beaucoup d'autres.

Le danger que représente un Iran doté de l'arme nucléaire et l'émergence d'autres menaces dans notre région ont conduit beaucoup de nos voisins arabes à reconnaître enfin qu'Israël n'est pas leur ennemi. Cela nous donne l'occasion de dépasser les animosités historiques et d'établir de nouvelles relations, de nouer de nouvelles amitiés et de bâtir de nouveaux espoirs. Israël apprécie grandement ces contacts avec l'ensemble

du monde arabe. Nous formons l'espoir que nos intérêts et nos défis communs nous aideront à construire un avenir plus pacifique.

Parallèlement, Israël continue de chercher un compromis historique avec ses voisins palestiniens, un compromis qui mettrait fin au conflit une fois pour toute. Nous voulons une paix fondée sur la sécurité et la reconnaissance mutuelle, c'est-à-dire avec un État palestinien démilitarisé qui reconnaît l'État juif d'Israël.

Je reste déterminé à parvenir à une réconciliation historique et à construire un avenir meilleur pour les Israéliens et les Palestiniens. Mais je ne me fais aucune illusion quant à la difficulté d'y parvenir.

Il y a 20 ans s'ouvrait le processus de paix entre Israël et les Palestiniens. Six Premiers Ministres israéliens – y compris moi-même – ne sont pas parvenus à faire la paix avec les Palestiniens. Mes prédécesseurs étaient prêts à faire des concessions douloureuses. Je le suis également.

Toutefois, à ce jour, les dirigeants palestiniens ne sont toujours pas disposés à faire les concessions douloureuses qui s'imposent pour mettre un terme au conflit. Pour réaliser la paix, les Palestiniens doivent enfin reconnaître l'État juif, et les besoins d'Israël en matière de sécurité doivent être satisfaits. Je suis prêt à faire un compromis historique en vue d'instaurer une paix véritable et durable. Cependant, je ne compromettrai jamais la sécurité de mon peuple ou de mon pays – le seul et unique État juif.

Un jour de froid à la fin du XIX^e siècle, mon grand-père, Nathan, et son frère cadet, Judah, se trouvaient dans une gare au cœur de l'Europe. Ils ont été repérés par une bande de voyous antisémites, qui se sont élancés vers eux en hurlant « Mort aux juifs! ». Mon grand-père a crié à son frère cadet de se sauver. Il s'est alors retrouvé seul face à cette bande d'enragés pour tenter de les ralentir. Ils l'ont roué de coups sans raison et l'ont laissé pour mort. Avant de s'évanouir, baignant dans son sang, il s'est dit : « Quelle honte! Quelle honte! Les descendants des Maccabées trainés dans la boue, incapables de se défendre. ». Il s'est alors promis que s'il vivait, il emmènerait sa famille en terre juive et contribuerait à construire l'avenir du peuple juif.

Je suis ici aujourd'hui en tant que Premier Ministre israélien parce que mon grand-père a tenu sa promesse. Tant d'autres Israéliens ont une histoire similaire : des parents ou des grands-parents qui ont fui toutes les formes d'oppression imaginables et ont pris

le chemin d'Israël pour entâmer une nouvelle vie sur la terre de nos ancêtres. Ensemble, nous avons transformé un peuple juif battu et laissé pour mort en une nation dynamique et prospère, qui se défend avec le courage des Maccabées modernes et développe des possibilités illimitées pour l'avenir.

Aujourd'hui, les prophéties bibliques se réalisent. Comme l'a dit le prophète Amos :

« Ils rebâtiront les villes dévastées et les habiteront. Ils planteront des vignes et en boiront le vin. Ils établiront des jardins et en mangeront les fruits. Je les planterai dans leur pays, et ils ne seront plus arrachés du pays que je leur ai donné. »

Le peuple d'Israël est rentré chez lui, et il ne sera plus jamais arraché de son pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Benjamin Nétanyahou, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général.

Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je prends la parole aujourd'hui pour répondre à M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie. Depuis la victoire de la révolution sur la dictature en Libye, M. Morales Ayma mentionne le nom de la Libye dans le différend qui l'oppose aux États-Unis – en particulier depuis cette tribune. Nous n'y avons pas attaché d'importance au départ, car il ne s'agissait que de propagande politique visant une tierce partie qui était davantage en droit d'y répondre. Cependant, dans l'allocution qu'il a prononcée le 25 septembre (voir A/68/PV.10), il a soulevé deux questions spécifiques

qui méritent réponse. J'ai plaisir à le faire en toute objectivité.

M. Morales Ayma a demandé à qui appartenait auparavant le pétrole libyen et qui en était propriétaire aujourd'hui. Je lui réponds que le pétrole libyen était aux mains de Mouammar Kadhafi et de sa famille. Il distribuait le pétrole aux membres de ce qu'il appelait « le forum international de lutte contre l'impérialisme », une organisation terroriste fondée par Kadhafi à laquelle appartenaient des dirigeants d'autres organisations terroristes. M. Morales Ayma connaît très bien cette organisation puisqu'il en a été un membre éminent. Aujourd'hui, M. Morales regrette la chute de la dictature parce qu'il a perdu une excellente source de financement.

Oui, les revenus du pétrole libyen – le pétrole de Kadhafi – étaient distribués par Kadhafi pour financer ses soutiens et corrompre des entités dans le monde entier, pour semer l'instabilité et le chaos et tuer des innocents. Je n'exagère pas et je ne suis pas injuste envers le tyran Kadhafi. Quiconque ne me croit pas peut l'écouter et regarder ses enregistrements vidéo. Il a déclaré que le pétrole libyen n'était pas destiné à payer des salaires, mais plutôt à répandre la philosophie de son prétendu Livre vert. Ce volume contenait les idées corrompues d'un individu exerçant un pouvoir absolu, dont le but était de détruire les institutions nationales. Voilà comment les revenus du pétrole libyen étaient dépensés durant le règne du tyran Kadhafi.

Aujourd'hui, le pétrole libyen est au peuple libyen, qui l'utilise pour réparer ce qui a été détruit par Kadhafi pendant 40 ans, construire des infrastructures solides et fournir les meilleurs services de base possibles aux habitants du pays.

Je n'en veux pas à M. Morales Ayma, parce qu'il ne connaît que la part de vérité qui le concernait, autrement dit les millions de dollars que lui envoyait régulièrement le tyran Kadhafi.

M. Morales Ayma n'était pas sans savoir que la Libye est l'État le plus riche du continent africain, mais je pense qu'il ne savait pas – ou que cela ne l'intéressait pas de savoir – que plus d'un quart de la population libyenne vivait sous le seuil de pauvreté; que les salaires des fonctionnaires libyens étaient les plus bas des États de la région; que le système de santé et le système éducatif en Libye étaient à l'époque de Kadhafi les pires de la région; que la Libye était un des États les plus corrompus; que la plupart des villes libyennes ne

disposaient pas de système d'assainissement; et qu'il n'y avait pas de transports publics en Libye, ni entre les villes, ni à l'intérieur des grandes agglomérations. La Libye est probablement le seul pays au monde dans lequel il n'y a pas de service postal ni de code postal pour chaque région. Les rues de ses villes ne portent pas de nom.

C'est la situation qui régnait à l'époque de l'ami de M. Morales Ayma, qui verse aujourd'hui des larmes sur lui, car les recettes pétrolières libyennes étaient redistribuées à l'étranger, à des personnes telles que M. Morales Ayma, tandis que la population libyenne vivait dans la pauvreté, que les infrastructures s'effondraient et que les services de base empiraient jour après jour.

M. Morales Ayma a également parlé de ce qu'il a appelé le bombardement de la Libye. Non, M. Morales Ayma, la Libye n'a pas été bombardée. La communauté internationale a aidé la Libye et a bombardé les forces despotiques qui bombardaient les villes et villages tuant des civils de manière aveugle. Malheureusement, M. Morales Ayma ne veut toujours pas reconnaître les atrocités commises par les bataillons de sécurité de son ami Kadhafi contre le peuple libyen. Il aurait voulu que la communauté internationale continue d'être spectatrice, pour que la tyrannie puisse continuer de tuer d'autres Libyens et de réduire en esclavage ceux d'entre eux qui étaient toujours vivants, sous les applaudissements de personnes telles que M. Morales Ayma. Non, M. Morales Ayma doit respecter la volonté du peuple libyen. S'il a maille à partir avec un État ou une partie, quels qu'ils soient, il ne doit pas se servir de la Libye comme moyen de nuire aux autres. Le peuple libyen sait parfaitement qui s'est tenu à ses côtés et qui a pris parti pour ses bourreaux. Malgré cela, le peuple libyen tend la main à tous ceux qui veulent son amitié et respectent sa volonté.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire les observations suivantes au sujet des allégations formulées contre le programme nucléaire iranien.

La République islamique d'Iran a le droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et respecte pleinement ses obligations en matière de non-prolifération. Toutes les activités nucléaires iraniennes poursuivent et poursuivront toujours exclusivement des fins pacifiques. L'Iran continue de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et toutes

ses activités nucléaires sont menées sous la surveillance des caméras de l'Agence et de ses inspecteurs résidents, qui visitent régulièrement tous les sites nucléaires et mesurent et scellent les conteneurs dans lesquels est stocké l'uranium enrichi.

La coopération de l'Iran avec l'Agence va même parfois au-delà de ses obligations juridiques dans le but de renforcer la confiance. Le résultat en est que le non-détournement des matières nucléaires déclarées en Iran a toujours été confirmé par tous les rapports de l'Agence. Le dernier rapport de l'AIEA, daté du 28 août, indique que « [l']Agence continue à vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées dans les installations nucléaires ... par l'Iran en vertu de son accord de garanties » (*GOV/2013/40, par. 67*).

Si nous sommes pleinement partisans de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par tous les pays, nous sommes en revanche fermement opposés à la possession d'armes nucléaires par tout État. Notre position de principe est la suivante : énergie nucléaire pour tous, armes nucléaires pour personne. Nous sommes tout à fait favorables à ce que les préoccupations sincères en matière de non-prolifération soient prises en compte. Néanmoins, nous refusons de mettre sur le même plan utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et développement d'armes nucléaires.

Les responsables iraniens, à tous les niveaux, ont dit et répété, qu'outre nos obligations internationales, les enseignements de l'islam nous obligent également à ne pas mener de programme d'armement nucléaire. Dans le même ordre d'idées, du point de vue de la sécurité, nous considérons que ces armes inhumaines ne garantissent pas et ne garantiront jamais la sécurité. Elles représentent la menace la plus grave qui pèse sur la sécurité de ceux qui en sont dotés comme de ceux qui n'en sont pas dotés. Il n'y a pas une seule raison acceptable de posséder des armes nucléaires, mais il y a de nombreuses raisons acceptables de les supprimer toutes. C'est pourquoi, les armes nucléaires n'ont pas leur place dans la doctrine de défense de mon pays.

En dépit de tout cela, certains pays se disent toujours préoccupés par le programme nucléaire iranien. Inversement, les Iraniens sont extrêmement méfiants et inquiets à l'égard des politiques et intentions de ces pays. Il est donc nécessaire d'établir une confiance mutuelle, ce qui n'est possible que par le recours à la force de la logique, et non à la logique de la force. À notre époque, la règle d'or est de n'utiliser que la diplomatie. Une solution durable n'est possible que par

des négociations respectueuses. Pour sa part, l'Iran s'est déjà dit totalement disposé à prendre part de bonne foi à un processus de négociation sérieux, assorti d'un calendrier et axé sur les résultats.

L'Iran est prêt à garantir que son programme nucléaire continuera de poursuivre des fins exclusivement pacifiques. Voilà qui doit apaiser les inquiétudes d'autres parties. En retour, et en tant que premier pas, outre la reconnaissance du droit intrinsèque de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris en disposant de ses propres installations nucléaires, ces parties doivent dissiper les craintes de l'Iran. Toutes les sanctions, aussi bien multilatérales qu'unilatérales, doivent être annulées. Il va sans dire que la bonne foi, une volonté politique véritable, le respect mutuel et un traitement égal en gardant à l'esprit l'intérêt de toutes les parties sont essentiels pour une solution avantageuse pour tous. Les autres parties doivent par conséquent adopter la même approche.

Par ailleurs, je dois souligner l'importante contribution que les autres pays peuvent apporter au travers de ce processus en appuyant la voie diplomatique et en aidant à maintenir l'atmosphère positive actuelle qui est nécessaire à une diplomatie efficace.

Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous les pays qui continuent à soutenir notre droit souverain à un programme scientifique et technologique nucléaire pacifique, et ceux qui, depuis plusieurs jours, soutiennent le processus actuel relatif au programme nucléaire iranien. Malgré cela, nous venons d'entendre une déclaration incendiaire faite par le dernier intervenant lors du débat général de l'Assemblée générale, dans laquelle le Premier Ministre israélien a fait des allégations contre les activités nucléaires pacifiques de mon pays.

Je ne souhaite pas honorer ces accusations infondées d'une réponse autre qu'un rejet catégorique. Le Premier Ministre a tenté de tromper cet organe sur le programme nucléaire iranien, mais contrairement à l'an dernier, il l'a fait sans bénéficier d'aucun appui. La partie plus ironique de ses commentaires a été sa tentative d'être plus royal que le roi en fixant des normes pour le type et la portée des activités nucléaires iraniennes, le niveau d'enrichissement d'uranium, la production de plutonium et ainsi de suite. Il doit savoir que personne ne peut dicter à l'Iran quoi faire ou ne pas faire.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Iran est bien conscient

de ses droits et s'engage à s'acquitter intégralement de ses obligations. La partie qui a grandement besoin d'éducation sur ces questions est Israël, seul État du Moyen-Orient non partie au TNP. À cette fin, Israël n'a d'autre choix que d'adhérer au TNP sans plus tarder et sans condition et de placer toutes ses activités nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA.

Nous avons beaucoup parlé d'armes de destruction massive au Moyen-Orient sans mentionner qu'Israël est le seul pays de la région qui, bien qu'il possède tous les types d'armes de destruction massive, n'est partie à aucun des traités sur leur interdiction. De plus, le Premier Ministre n'a pas parlé non plus de la Conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, laquelle ne s'est pas tenue en raison uniquement d'objections israéliennes.

Comme l'année dernière, le Premier Ministre a également continué ses rododromes contre l'Iran en insultant l'Assemblée pour avoir menacé un Membre fondateur de l'Organisation, qui a été créée d'abord et avant tout pour prévenir et éliminer les menaces à la paix et réprimer les actes d'agression et autres ruptures de la paix, conformément à sa Charte. Il jouit assurément de l'entière liberté d'être fier de toutes les atrocités et des plus de 10 guerres menées ces 65 dernières années par le régime israélien non seulement contre tous ses voisins, mais contre bien d'autres également. Il souhaiterait peut-être également demander un prix international certifiant l'aptitude des forces israéliennes à mener des attaques sauvages et interminables contre des populations sous occupation, en particulier des femmes et des enfants innocents sans défense.

Le Premier Ministre devrait cependant éviter sérieusement de faire de mauvais calculs pour ce qui est de l'Iran. La politique séculaire de non-agression de l'Iran ne doit pas être interprétée comme une incapacité à se défendre. Contrairement à Israël, l'Iran n'a pas attaqué et n'attaqueraient pas n'importe quel pays, non pas par incapacité, mais en raison de sa politique fondée sur des principes rejetant le recours à la force. Les Iraniens sont fiers d'être ceux qui exercent le mieux leur droit naturel de légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi le Premier Ministre israélien ferait mieux de ne penser ni à attaquer l'Iran, ni même à planifier une telle attaque.

En conclusion, je voudrais aborder un point soulevé par mon Ministre des affaires étrangères il

y a quelques jours (voir A/68/PV.6). Nous avons été accusés de lancer une offensive de charme, et il a dit qu'une offensive de charme vaut mieux qu'une attaque militaire. Une politique de charme est beaucoup mieux que des mensonges.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que, dans le cadre de l'exercice du droit de réponse, le temps de parole des délégations est limité à 10 minutes.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie lors du débat général le 28 septembre (voir (A/68/PV.19).

Comme l'indique cette déclaration, l'Arménie nie les faits qui mettent au jour sa politique d'agression, d'hostilité, de haine, de mensonges éhontés et de falsification. Selon le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, son gouvernement s'est félicité de la déclaration commune sur le règlement du conflit faite le 18 juin par les présidents des trois pays qui coprésident Le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Toutefois, le simple fait de se féliciter d'une déclaration n'est pas suffisant pour réaliser des progrès dans le processus de règlement des conflits, surtout lorsque les engagements et les actes de l'Arménie ont toujours été contraires à cet objectif. Ainsi, par exemple, le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie a tenté d'assurer la communauté des Nations Unies de l'adhésion de son gouvernement aux principes du droit international, en particulier ceux mentionnés dans la déclaration commune susmentionnée du 18 juin.

En réalité, l'Arménie a violé de manière flagrante ces principes – et d'autres – du droit international en saisissant et en continuant d'occuper et de contrôler le Haut-Karabakh et d'autres régions de l'Azerbaïdjan. Il ne fait aucun doute que, contrairement à l'interprétation que fait l'Arménie des normes et des principes juridiques internationaux, l'objectif principal dans le cadre du processus de règlement du conflit en cours doit être d'abord de veiller à ce que les territoires occupés de l'Azerbaïdjan soient libérés, que les personnes déplacées de force retournent chez elles et que l'Arménie et l'Azerbaïdjan établissent des relations fondées sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

L'Arménie rejette cette interprétation, empêchant ainsi la réalisation du règlement négocié du conflit, et continue à violer le droit international. Comme l'a

dit le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, « L'Azerbaïdjan ne cesse d'interpréter de manière erronée les résolutions du Conseil de sécurité de 1993 ». Non seulement cette déduction n'est pas prouvée, mais elle est aussi facilement réfutée par de nombreux faits et documents témoignant du non-respect par l'Arménie des conditions figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité et par ses efforts déterminés visant à saper le processus de règlement du conflit sur la base du droit international.

Le chef de la diplomatie arménienne s'est tellement emporté qu'il a accusé l'Azerbaïdjan d'avoir commis une agression. Une allégation aussi irresponsable n'est rien d'autre que du pur mensonge. Autrement, il aurait remarqué que le Conseil de sécurité non seulement n'a mentionné d'agression de la part de l'Azerbaïdjan dans aucune des quatre résolutions et déclarations présidentielles pertinentes, mais qu'il a par ailleurs condamné l'usage de la force contre ce pays ainsi que l'occupation de son territoire.

Les arguments du Ministre des affaires étrangères de l'Arménie sont également en contradiction flagrante avec les déclarations faites par les plus hauts dirigeants de son propre pays, aussi surprenant que cela puisse paraître. Il a été reconnu officiellement au plus haut niveau en Arménie que la guerre avait été initiée par la partie arménienne, et que le but de la guerre était de mettre en œuvre le plan ourdi de longue date consistant à s'emparer du territoire azerbaïdjanais. Erevan a également admis que, pendant la phase militaire active du conflit, c'est la partie arménienne qui avait intentionnellement ignoré les demandes du Conseil de sécurité quant à la cessation immédiate de toute activité militaire et de toute hostilité.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie a en outre affirmé qu'après l'accord de cessez-le-feu signé en 1994, les pays médiateurs, pourtant trois membres permanents du Conseil de sécurité, n'auraient jamais mentionné les résolutions du Conseil de 1993. Pour prouver l'absurdité de ce point de vue et des conclusions qui en découlent, il suffit de rappeler la déclaration présidentielle du 26 avril 1995 (S/PRST/1995/21), dans laquelle le Conseil réaffirmait toutes ses déclarations et résolutions antérieures. Les résolutions du Conseil de sécurité ont également été rappelées par les pays médiateurs ainsi que d'autres États et organisations internationales à un certain nombre d'autres occasions.

En affirmant que l'Azerbaïdjan aurait rejeté la mise en œuvre des mesures de confiance, la partie

arménienne renoue avec ses habitudes de perte de mémoire. Si ce n'était pas le cas, les responsables de ce pays se souviendraient que l'Arménie ignore délibérément le droit de près d'un million de réfugiés et de personnes déplacées à rentrer chez elles et s'efforce de modifier la situation démographique dans les territoires occupés afin d'éliminer toute trace de leurs racines culturelles et historiques azerbaïdjanaises.

Les spéculations de l'Arménie sur les mesures de confiance sont également curieuses dans la mesure où celle-ci persiste à s'opposer aux contacts directs entre les communautés azerbaïdjanaise et arménienne du Haut-Karabakh. De même, la promotion ouverte faite par les dirigeants arméniens d'idées odieuses d'incompatibilité ethnique et religieuse avec l'Azerbaïdjan et de la haine de ce pays ainsi que d'autres pays voisins ne saurait guère contribuer à renforcer la confiance. En outre, les violations régulières du cessez-le-feu et les attaques délibérées commises par les forces armées arméniennes contre les civils et les biens civils azerbaïdjanais sont devenues plus fréquentes et plus violentes ces derniers temps, tuant et blessant de nombreux habitants vivant à proximité des lignes de front. Par ailleurs, au mépris manifeste de l'obligation qui lui incombe en vertu du droit international et de ses engagements respectifs découlant du régime de maîtrise des armements en vigueur, l'Arménie continue de renforcer sa présence militaire dans les territoires occupés. En outre, des analyses comparatives montrent que, par rapport à sa population, son territoire, son budget annuel et son produit intérieur brut, l'Arménie est le pays le plus militarisé du Caucase du Sud.

Au lieu de sermonner les autres pays sur ce qui est bon et ce qui est mal, il serait utile que le Ministre arménien des affaires étrangères se souvienne du rôle direct que les dirigeants politiques et militaires en exercice de son pays ont joué dans les atroces massacres perpétrés pendant le conflit, qui ont coûté la vie à des milliers de civils azerbaïdjanais, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Les liens particuliers que l'Arménie entretient avec les terroristes et les criminels de guerre sont également manifestes dans leur glorification au niveau de l'État, notamment en les élevant au rang de héros national et en leur décernant des décorations au nom de la nation. En outre, les allégations de discours haineux fictifs anti-arméniens prononcés en Azerbaïdjan ne méritent même pas qu'on y réponde. Je dirai seulement que, contrairement à l'Arménie, qui a mis en place

une politique de nettoyage ethnique complet aussi bien sur son propre territoire que dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan dans le but d'en éliminer tous les non-Armeniens et réussir ainsi à créer une culture monoethnique unique dans ces régions, l'Azerbaïdjan a jusqu'ici conservé sa diversité ethnique et culturelle.

La conclusion s'impose comme une évidence. En fait, en faisant fi des résolutions du Conseil de sécurité, en remettant en cause les efforts de paix déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en continuant d'occuper illégalement les territoires de l'Azerbaïdjan, en déniait délibérément à 1 million de réfugiés azerbaïdjanais et de personnes déplacées le droit de rentrer chez eux, et en déformant les normes et principes du droit international, l'Arménie montre clairement qui met véritablement en péril la paix régionale et internationale.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Concernant le dossier nucléaire relatif à la République populaire démocratique de Corée, je souhaite, au nom de ma délégation, appeler l'attention sur notre environnement de sécurité bien particulier, car menacé et soumis à un chantage par le plus grand État doté d'armes nucléaires. À cet égard, j'appelle l'attention sur les faits suivants.

Premièrement, en 1957, les États-Unis ont introduit la première arme nucléaire en Corée du Sud, inaugurant ainsi la présence d'armes nucléaires dans le pays. Deuxièmement, dans les années 70, le nombre d'armes nucléaires dans la péninsule coréenne dépassait le millier, faisant ainsi de la péninsule coréenne la zone la plus densément peuplée pleine d'armes nucléaires. Troisièmement, en 2002, le Gouvernement des États-Unis qualifiait la République populaire démocratique de Corée d'élément de « l'axe du mal », et, de ce fait, envoyait à l'ensemble de la communauté internationale le message fort selon lequel la République populaire démocratique de Corée était un pays à éliminer. Quatrièmement, ce même Gouvernement a ajouté la République populaire démocratique de Corée à la liste des cibles d'une attaque nucléaire préventive.

Outre la présence de toutes ces armes nucléaires, les États-Unis et la Corée du Sud organisent chaque année des exercices militaires, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises au cours de la présente session. En mars 2013, la situation était sur le point de dégénérer en une guerre, et la communauté internationale a réalisé combien la situation était devenue dangereuse – et quand je dis dangereuse, j'entends le possible éclatement d'une

guerre nucléaire – compte tenu de l'énorme arsenal d'armes nucléaires, avancé et transporté par le porte-avions USS George Washington de classe Nimitz, et d'autres armes et moyens, y compris des sous-marins à propulsion nucléaire et des B-52, ayant traversé l'océan Pacifique depuis le continent.

Ce chantage finit par devenir une menace à la survie de la nation coréenne tout entière, tant le nord que le sud de la Corée. Dans cet environnement particulier en matière de sécurité, la République populaire démocratique de Corée n'a d'autre choix que de se doter de l'arme nucléaire pour pouvoir défendre son pays et son peuple, et empêcher que des armes nucléaires ne tombent sur sa population.

Cette politique de dissuasion nucléaire nous a été utile et a beaucoup contribué à instaurer une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne, dans la région et dans le monde.

Je voudrais faire trois remarques au sujet des propos tenus ce matin par le dernier orateur dans le débat général. Premièrement, ce pays n'a pas le droit de critiquer les autres vu qu'il s'agit d'un État nucléaire reconnu comme tel. Deuxièmement, ce pays agit tel cancer au Moyen-Orient, car il porte atteinte à la paix et à la sécurité et en rejette la responsabilité sur les autres pays de la région. Troisièmement, il y a deux questions en jeu : l'une concerne la République populaire démocratique de Corée et l'autre concerne Israël. Les États-Unis font beaucoup de bruit en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, mais demeurent cois et silencieux s'agissant des armes nucléaires détenues par Israël.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie se voit contrainte de prendre la parole après avoir entendu le représentant de la Libye proférer une série d'affirmations hasardeuses et absurdes, qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Tout d'abord, nous voudrions, dans un esprit fraternel, attirer l'attention sur un manquement à la procédure, puisque d'après les règles que nous suivons, les droits de réponse à l'intention d'un chef d'État doivent être faits par écrit. Dans ce cas précis, on a profité de la bonne foi de la présidence de l'Assemblée générale pour proférer des insultes inadmissibles à l'encontre du Président Evo Morales, de l'État plurinational de Bolivie et de ses habitants.

La Bolivie a dénoncé, dénonce et dénoncera toute agression impérialiste commise dans le monde.

Nous continuerons d'attirer l'attention sur les véritables motivations de ces agressions impérialistes qui sont liées à l'appropriation des ressources naturelles et à des intérêts géostratégiques. Les mensonges ne nous réduiront au silence, et encore moins ceux proférés par ceux qui défendaient Mouammar Kadhafi il y a quelques années et qui maintenant le qualifient de tyran.

D'autre part, nous pensons qu'il est essentiel de signifier clairement aux auteurs de ces attaques – qui dans le cas d'espèce visent le Président Evo Morales – que nous ne tomberons pas dans ce piège dont le but est de détourner l'attention de l'Assemblée générale de l'enjeu principal, à savoir la lutte constante pour la défense des intérêts, des valeurs et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies; une lutte visant à ce que des attaques unilatérales ne soient plus jamais commises où que ce soit dans le monde, à ce que cessent les violations du droit international et à ce que cesse le pillage des ressources naturelles de nos peuples.

Bien entendu, le peuple bolivien a beaucoup de respect et d'admiration pour le peuple libyen, mais en l'occurrence, face aux propos du représentant de la Libye, il va sans dire que nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures juridiques à notre disposition pour que la vérité soit faite publiquement sur les mensonges éhontés qu'il a proférés. Je le répète, il s'agit d'une tentative de détourner l'attention de la déclaration (voir A/68/PV.10) faite par le Président Evo Morales ici même, avec courage et dignité. Le Président Evo Morales a appelé l'attention sur la nécessité de veiller à ce que ceux qui violent le droit international, qui violent les dispositions de la Charte des Nations Unies et qui menacent de bombarder d'autres pays, répondent de leurs crimes devant la justice. La Bolivie ne se taira pas, et je le répète, nous ne tolérerons pas ce genre d'attaques infondées contre la dignité de mon peuple et de mon pays.

Par ailleurs, la Bolivie appuie la décision visant à lancer une procédure contre le Gouvernement des États-Unis pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Nous savons quels sont ceux qui défendent les intérêts des États-Unis. Cela ne nous étonne pas, mais qu'au moins ils aient la dignité de le faire en se fondant sur la vérité et non sur des mensonges et des inventions. Je voudrais redire de manière très catégorique que l'affront fait dans cette salle aujourd'hui ne restera pas simplement dans les archives de l'Assemblée générale. Encore une fois, je répète que la Bolivie a dénoncé, dénonce et continuera de dénoncer ces attaques et

affronts contre la souveraineté des peuples et le droit international.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole. Je n'en avais pas l'intention, mais je me vois contraint de le faire pour répondre aux commentaires faits tout à l'heure par le représentant de l'Azerbaïdjan. Ces commentaires reposent sur une série de mensonges qui viennent s'ajouter à la déclaration faite par le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères dans le cadre du débat général (voir A/68/PV.18). Comme d'habitude, il n'y a rien de véridique dans ces propos. Nul doute qu'il est facile de faire des déclarations lorsque personne ne vérifie ce qu'on dit, pour déterminer le vrai du faux.

Je ne vais pas entrer dans trop de détails ni expliquer que tout ce qui s'est passé en 1988 fut l'expression du droit à l'autodétermination du peuple du Haut-Karabakh et que l'Azerbaïdjan a réagi à cet exercice d'un droit constitutionnel et tout à fait légal par l'agression, le massacre et la guerre contre un peuple pacifique. C'est ainsi que tout a commencé, avec l'attaque lancée par l'Azerbaïdjan contre les Arméniens du Haut-Karabakh.

Rien de ce que l'Azerbaïdjan dit, dans n'importe quelle enceinte au monde, ne peut être considéré comme reposant sur des faits. Au contraire, il s'agit toujours d'un tissu de mensonges associés à des discours anti-arméniens et racistes. Je crois que la stratégie de ce pays consiste à raconter le plus de mensonges invraisemblables possibles et de les répéter avec une telle fréquence que les gens s'y habitueront tôt ou tard. En fait, ils ont répété ces mensonges si souvent qu'ils en sont arrivés à les croire. Mais je puis dire à l'Assemblée qu'ils prennent leurs désirs pour des réalités. Que peut-on attendre d'un pays dont le Président déclare ouvertement que tous les Arméniens, de par le monde, sont des ennemis de l'Azerbaïdjan? Je crois que c'est ce qu'on appelle de la xénophobie et que c'est punissable par la loi, au moins dans le monde civilisé auquel j'appartiens et que nous représentons tous ici.

L'Azerbaïdjan est le seul pays au monde qui se vante de ses dépenses militaires astronomiques. À mon avis, la hausse du budget de la défense n'est pas quelque chose dont on peut être fier, surtout quand le reste du monde est en train de réfléchir aux objectifs de développement et que de nombreux pays ne disposent pas des ressources suffisantes pour les réaliser. Néanmoins, le Président azerbaïdjanais se vante haut et

fort à ce sujet et profère des menaces de guerre contre l'Arménie et le Haut-Karabakh en ces termes :

« Aujourd'hui, notre budget national est près de 10 fois supérieur à celui de l'Arménie. Nos dépenses militaires à elles seules dépassent de 30 à 50 % le budget total de l'Arménie. »

L'Azerbaïdjan est un pays où quelqu'un qui tue un étranger – disons, un Arménien – est considéré comme un héros national. Ce héros répond au nom de Safarov. Dans n'importe quel pays démocratique, ce meurtrier aurait été puni selon la loi et quelqu'un ayant tué une personne dans son sommeil aurait été qualifié de lâche et d'assassin pour plusieurs générations. Mais, en Azerbaïdjan, on glorifie un tel individu et on en fait un héros national.

La tactique utilisée par l'Azerbaïdjan est que l'attaque est la meilleure défense, avec l'espoir qu'il sera sauvé en rejetant sur autrui la faute de ce dont le monde l'accuse. Cependant, personne, pas même l'Azerbaïdjan et ses pétrodollars, ne peut manipuler le monde et l'opinion publique. En conséquence, aucun Azerbaïdjanais, et encore moins un dirigeant azerbaïdjanais, n'a le droit historique, moral ou juridique de dire à la population de la République du Haut-Karabakh comment elle doit vivre, où elle doit vivre, et dans quelle indépendance.

Les dirigeants azerbaïdjanais tiennent deux discours opposés. D'un côté, ils appellent à un dialogue pacifique pour régler ce conflit, tout en en rejetant intégralement la faute sur l'Arménie et les Arméniens. De l'autre, le Président du pays déclare :

« Nous ne pourrons jamais permettre que l'Arménie rejoigne un quelconque projet politique, économique, énergétique ou lié aux transports. Nous avons isolé ce pays, et nous ne nous en cachons pas. Notre politique d'isolement doit se poursuivre à l'avenir, car elle porte ses fruits. »

Les résolutions du Conseil de sécurité appellent également l'Azerbaïdjan à mettre fin aux hostilités à l'encontre de la population pacifique du Haut-Karabakh. Malgré l'accord de cessez-le-feu que l'Azerbaïdjan a signé en 1994 avec les autorités de facto du Haut-Karabakh, il continue les tirs embusqués le long de la ligne de contact, tuant des soldats et des civils et refusant de retirer ses tireurs d'élite, ce qui constituerait une mesure de confiance positive et efficace. Si l'Azerbaïdjan veut sincèrement que les réfugiés et les déplacés puissent rentrer chez eux, il lui suffit de

respecter les principes proposés par le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Voilà une mesure concrète et juste qui aurait véritablement des effets positifs.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour votre patience. Je voulais simplement exercer mon deuxième droit de réponse mais, par respect pour votre personne, je me bornerai à dire que, de toute ma vie, jamais je n'ai menti et que, dans cette vie, jamais je ne mentirai. Ceux qui veulent consulter nos documents sont les bienvenus.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Il est malheureux que la délégation arménienne ait une fois encore profité de notre débat pour faire des déclarations de propagande sans fondement. En réalité, nous venons d'assister à une nouvelle tentative par cet État Membre de leurrer la communauté internationale.

Les remarques que vient de faire le représentant de l'Arménie – faites de mensonges, d'exagérations et d'interprétations fallacieuses, et que nous rejetons catégoriquement – montrent à quel point cet État Membre est à mille lieues d'une quête constructive de la paix dans la région. En l'occurrence, la délégation arménienne n'a rien dit de nouveau et, une fois encore, a abusé de son droit de prendre la parole depuis la tribune de l'Assemblée générale. Aussi avons-nous entendu des remarques hors sujet et hors contexte, qui ne sont évidemment pas parvenues à contrer nos arguments. Ces remarques que vient de faire la délégation arménienne illustrent également les tentatives constantes de cet État Membre de donner une fausse impression de la situation véritable sur le terrain et de détourner l'attention de la communauté internationale de la nécessité urgente de régler les principaux problèmes provoqués par son agression persistante contre l'Azerbaïdjan.

Nous considérons que la position de l'Arménie est une remise en cause manifeste du processus de règlement du conflit et pose une menace grave à la paix et à la sécurité internationales et régionales. Plus vite les responsables de ce pays comprendront que leurs desseins politiques non constructifs et dangereux n'ont aucune chance de se concrétiser, plus vite nos peuples pourront jouir de la paix, de la stabilité et de la coopération.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous regrettons le fait que cette enceinte soit utilisée, en violation de nos normes,

pour attaquer la dignité non seulement d'un Président mais également d'un peuple tout entier et d'un État Membre de l'ONU. Nous regrettons que certains tentent de détourner l'attention du problème fondamental soulevé il y a quelques jours dans la déclaration digne et courageuse du Président Evo Morales Ayma (voir A/68/PV.10). La Bolivie maintient chacun des mots qui figurent non seulement dans la déclaration du Président Morales Ayma, mais également dans celle que je viens de prononcer en ma capacité de Représentant permanent.

La Bolivie ne se prêtera pas au jeu qui consiste à détourner l'attention du problème principal, à savoir l'appropriation des ressources naturelles, les guerres interventionnistes, le pillage et la promotion de leurs intérêts géostratégiques et militaires auxquels s'adonnent les États-Unis. Chacun d'entre nous est libre de décider s'il veut défendre ce pays et suivre ses instructions. Je répète que la Bolivie récuse totalement les mensonges, les faux-fuyants et les manipulations du représentant de la Libye et qu'elle prendra les mesures qui s'imposent au regard du droit.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Le seul moyen de jauger la sincérité de l'Azerbaïdjan est d'examiner les résultats de sa participation aux négociations menées sous les auspices du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de son acceptation des documents sur le règlement du conflit du Haut-Karabakh adoptés dans le cadre des sommets de l'OSCE, ainsi que des déclarations des pays de la coprésidence des sommets du Groupe des Huit et du Groupe des Vingt. La position de l'Arménie, elle, est conforme à ces documents. L'Arménie et la communauté internationale parlent d'une seule voix s'agissant de la question du Haut-Karabakh. Il est grand temps que l'Azerbaïdjan entende la voix du monde – le monde des Nations Unies.

Je me demande comment fonctionne la mémoire de la délégation azerbaïdjanaise. Je voudrais juste lui rappeler quelques dates importantes. En 1988, lorsque les habitants du Haut-Karabakh ont pacifiquement demandé leur indépendance, ils ont été attaqués par l'Azerbaïdjan. Les Arméniens ont organisé leur autodéfense. L'Azerbaïdjan a alors mené une véritable guerre, de 1992 à 1994, mais la population du Haut-Karabakh a mis fin à l'agression azerbaïdjanaise et déclaré l'indépendance de la République du Haut-Karabakh. Voilà en bref les événements historiques qui se sont produits il n'y a pas si longtemps; il n'est pas très difficile de se rappeler ces faits d'une grande simplicité

et d'arrêter de tout déformer et de réviser l'histoire de la manière qui sied à l'Azerbaïdjan.

Quand on écoute les déclarations des dirigeants azerbaïdjanais, on en tire la conclusion évidente qu'il s'agit d'un État on ne peut plus raciste et xénophobe. La dernière manifestation de cette attitude remonte à quelques jours à peine. Le 18 septembre, le Président de la République d'Azerbaïdjan a fait la déclaration suivante :

« le drapeau national de l'Azerbaïdjan doit flotter sur Choucha et Khankendi, et les Azerbaïdjanais doivent vivre sur toutes leurs terres historiques à l'avenir. Nos territoires historiques sont le khanat d'Erivan, les Mahals de Goycha et Zangezour. Bientôt, les Azerbaïdjanais vivront là-bas. Je le crois, j'en suis convaincu. Le temps passe. Nous voulons simplement que ce jour arrive prochainement. »

Je voudrais simplement clarifier pour l'Assemblée que tous ces noms et ces entités géographiques que cite le Président de la République d'Azerbaïdjan sont des versions déformées, en azéri, des noms arméniens. « Erivan » est en réalité « Erevan », la capitale d'un État indépendant, la République d'Arménie, État Membre de l'ONU et fier de l'être. Je demande à l'Assemblée qu'est-ce sinon de la xénophobie militariste et agressive? Est-ce là ce que le reste du monde attend de la part d'un État membre du Conseil de sécurité?

Demain, la délégation azerbaïdjanaise présentera aux pays non membres du Conseil de sécurité son programme de travail pour le mois pendant lequel elle assume la présidence du Conseil. Je suis persuadé qu'elle parlera de l'importance de la paix. Mais aucune personne saine d'esprit ne pourra croire ni avoir confiance en ces paroles. On ne peut pas appeler à la guerre contre une nation voisine et, dans le même temps, prêcher la paix.

Cela ressemble davantage à un loup qui voudrait se faire passer pour un agneau. Je ne me fie pas à ce genre de prêche. Et je pense que personne ne devrait s'y fier.

M. Lim Sang Beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : En réponse à la déclaration faite par la délégation de la République démocratique de Corée dans l'exercice de son droit de réponse, je voudrais préciser que les manœuvres menées conjointement par la République de Corée et les États-Unis font légitimement partie de notre défense contre les provocations et les

menaces quotidiennes en provenance de Corée du Nord à l'encontre de la République de Corée. Ces exercices conjoints, qui sont de nature purement défensive, sont destinés à renforcer notre état de préparation combiné face aux activités militaires de la Corée du Nord. Ils ont contribué à prévenir la guerre dans la péninsule coréenne au cours des dernières décennies.

S'agissant de la question du nucléaire nord-coréen et de la menace que représentent les missiles, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005, la Corée du Nord a l'obligation d'abandonner toutes ses armes nucléaires et ses programmes nucléaires existants, y compris le programme d'enrichissement de l'uranium. J'ajoute que la résolution 2094 (2013) du 7 mars 2013, la toute dernière adoptée par le Conseil de sécurité sur la question, est on ne peut plus claire à ce sujet.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Le représentant de la Corée du Sud vient de faire des observations parfaitement absurdes devant les 193 États Membres. Nous les rejetons totalement car elles sont trompeuses et déforment complètement les faits.

À propos de l'exercice militaire conjoint, le représentant de la Corée du Sud a affirmé qu'il s'agissait d'un exercice défensif de routine, mais à bien y regarder, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un exercice offensif, voire agressif, qui vise la République populaire démocratique de Corée. Le mois dernier, un demi-million de soldats et de réservistes ont été mobilisés, et les vecteurs d'armes nucléaires les plus sophistiqués, allant des bombardiers B-52 aux porte-avions, ont été déployés. Nous connaissons tous les capacités des B-52. Ils sont armés de missiles Tomahawk à ogives nucléaires et peuvent servir à larguer des bombes nucléaires à gravitation. Ces bombardiers ont été amenés spécialement en Corée du Sud pour ces manoeuvres et un exercice de largage dans des conditions réelles a été mené aux portes de la République populaire démocratique de Corée, menaçant la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et de l'ensemble de la région, et minant le climat de paix et de développement qui caractérise majoritairement la région Asie-Pacifique.

Pour ce qui est de la résolution 2094 (2013), la République populaire démocratique de Corée tient une fois encore à dire clairement qu'elle est l'objet des manipulations délibérées des États-Unis au simple motif de la politique hostile que ce pays entretient envers elle. Il s'agit d'un abus de pouvoir de la part des États-Unis,

qui sont un membre permanent du Conseil de sécurité. C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée n'a jamais reconnu les résolutions du Conseil de sécurité. Si la paix et la sécurité relèvent du mandat du Conseil de sécurité, alors il faut considérer l'exercice conjoint des États-Unis et de la Corée du Sud comme la plus grave des menaces à la paix et à la sécurité pesant sur la région et la péninsule coréenne.

M. Lim Sang Beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Une fois encore, la Corée du Nord reste fidèle à son habitude d'accuser les autres de mener des activités illégales et de faire dans la provocation. Il est inutile de dire que les tensions dans la région trouvent leurs origines dans les tirs de missiles et les essais nucléaires auxquels la Corée du Nord continue de se livrer. L'argument de la Corée du Nord n'est rien de plus qu'une excuse irresponsable. Je voudrais aussi souligner qu'outre le Conseil de sécurité, plus de 80 États Membres ont rendu publique une déclaration condamnant le troisième essai nucléaire nord-coréen et exhortant ce pays à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La délégation nord-coréenne nie la légitimité et la crédibilité du Conseil de sécurité, à qui a été confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, une fonction clef de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à rappeler que toutes les résolutions concernant la République populaire démocratique de Corée ont été adoptées à l'unanimité, et que tous les membres permanents du Conseil ont voté pour.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais en fait clarifier un point. J'ai été informé que j'ai malencontreusement déformé les propos de mon ministre des affaires étrangères. Ce qu'il a dit exactement c'est qu'une offensive de charme vaut mieux qu'une attaque mensongère. J'aurais dû retenir tout de suite ces paroles et je vais continuer à les répéter jusqu'à les apprendre par cœur. Une offensive de charme vaut mieux qu'une attaque mensongère.

Le Président (*parle en anglais*) : Aussi incroyable que cela puisse paraître, nous sommes parvenus au terme du débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, débat au cours duquel les États Membres ont exprimé leurs besoins et difficultés divers et variés, ainsi que leurs préoccupations individuelles ou communes. Je les remercie tous sincèrement d'avoir ainsi fait connaître leurs priorités, leurs préoccupations,

leurs espoirs et leurs attentes vis-à-vis de cette soixante-huitième session.

Je voudrais revenir sur les grandes questions mises en avant par les orateurs afin d'avoir un fil conducteur pour les délibérations qui nous attendent. Chacun se rappellera que j'ai choisi comme thème de la soixante-huitième session « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». J'ai aussi défini un certain nombre de domaines prioritaires pour les discussions des États Membres, soit dans le cadre de réunions de haut niveau, soit au cours de débats thématiques.

Presque toutes les délégations qui ont fait référence au thème en ont salué le choix et ont promis leur plein appui et leur entière coopération aux fins de sa mise en oeuvre. Ceci augure bien de l'évolution de la situation au cours des prochains mois. Je suis certain que nous parviendrons tous à déployer des efforts collectifs et créatifs durant la soixante-huitième session.

Sur la base des progrès accomplis à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de nombreuses délégations ont souligné que nous devons maintenant commencer à définir un programme de développement universel comprenant des objectifs de développement durable fondés sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Le lancement du forum politique de haut niveau a été salué en tant que gardien et catalyseur de ce programme.

Tout au long de la semaine, un certain nombre de questions ont été mentionnées car des pays souhaitaient qu'elles soient inscrites à notre nouveau programme, notamment la culture, l'éducation, les changements climatiques, la création d'emplois, l'énergie durable, l'inclusion sociale, l'égalité pour tous, l'accès à l'eau potable, l'agriculture durable, l'utilisation des ressources marines, la sécurité alimentaire, les soins de santé, notamment les soins de santé maternelle, les maladies non transmissibles et la lutte contre le VIH/sida. Certaines délégations nous ont rappelé que la démocratie, les droits de l'homme, la paix et la sécurité doivent également faire partie d'un programme de développement durable, et d'autres ont mis l'accent sur le rôle et l'autonomisation des femmes, des jeunes, des communautés autochtones et des personnes handicapées.

L'accent a été mis sur le rôle des partenariats dans le développement, thème qui, par coïncidence, fera l'objet de l'un de nos débats thématiques. On nous a rappelé que si la coopération Sud-Sud est devenue

un élément important de la coopération au service du développement, elle vient compléter la coopération Nord-Sud, et non la remplacer. Il faut également créer des partenariats entre les acteurs étatiques et non étatiques. Les moyens de mise en oeuvre, la nécessité de mobiliser les ressources et les fonds nécessaires, l'innovation et le transfert de technologie ont également été des thèmes récurrents.

Un certain nombre de délégations nous ont rappelé que les besoins et les vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement doivent constituer un élément important du programme de développement pour l'après-2015, et elles ont salué l'organisation de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, prévue en 2014, en tant qu'elle va générer de nouvelles contributions.

Alors que nous commençons à accorder une attention particulière au nouveau programme de développement, de nombreuses délégations ont fait référence à la responsabilité collective qui incombe à la communauté internationale d'accélérer la progression vers la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir de 2015. Dans ce contexte, l'accent a également été mis sur les partenariats et le financement. La nécessité de réformer la structure de gouvernance économique mondiale afin qu'elle reflète l'influence des pays émergents et en développement a également été exprimée.

Un certain nombre de délégations ont condamné l'emploi d'armes chimiques en Syrie et demandé à ce que les auteurs de ces actes soient amenés à rendre des comptes. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par la gravité de la situation humanitaire sur place. Elles se sont félicitées de la décision prise par la Syrie d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et ont appelé à une application immédiate de ses dispositions. Si un grand nombre d'orateurs ont salué la décision unanime prise par le Conseil de sécurité en ce qui concerne la Syrie (résolution 2118 (2013)), ils ont néanmoins appelé cet organe à faire appliquer les règles énoncées dans la Charte s'agissant des mesures à prendre à l'avenir. Nombre d'orateurs ont exprimé leur souhait que l'on parvienne à un règlement négocié à la prochaine conférence « Genève II ».

S'agissant de la question de Palestine, un certain nombre de délégations ont réitéré leur appel à la réalisation de la solution des deux États et se sont félicitées de la reprise des négociations directes entre Israël et les Palestiniens.

En ce qui concerne la région africaine, nous avons entendu l'éloge des progrès accomplis dans des pays tels que le Mali et la République démocratique du Congo. Dans le même temps, une certaine préoccupation a été exprimée en ce qui concerne les situations en Guinée-Bissau, en République centrafricaine, au Soudan et dans la région du Sahel. Pour ce qui est de la Somalie, nous avons entendu à la fois des paroles d'encouragement et des mises en garde.

La communauté internationale a été appelée à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. À cet égard, les récents attentats terroristes commis au Kenya, au Pakistan et en Iraq ont été fermement condamnés. Malheureusement, nous pouvons ajouter le Nigéria à cette liste.

En outre, les États Membres ont souligné la nécessité de protéger les femmes et les enfants en période de conflit, de mettre un terme à la violence sexuelle et au recrutement d'enfants soldats, d'appuyer les processus de transition qui ont fait suite au Printemps arabe et de régler les problèmes de cybersécurité, et l'on a suggéré que l'ONU joue un rôle plus important dans ce domaine.

Certains pays ont exprimé des réserves en ce qui concerne la Cour pénale internationale, dont ils estiment qu'elle a tendance à prendre parti contre une région géographique en particulier.

L'accent a été mis sur la nécessité d'œuvrer au désarmement et sur les préoccupations concernant l'utilisation d'armes de destruction massive et le risque de prolifération. Des appels ont été lancés à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. De même, l'emploi d'armes légères a été vivement critiqué pour les répercussions qu'ont ces armes sur la paix et la sécurité. Les délégations se sont félicitées de l'adoption du Traité sur le commerce des armes et ont demandé à ce qu'il entre rapidement en vigueur.

Les délégations ont également souligné la nécessité de faire avancer la réforme des organes principaux de notre institution. Nombreuses sont celles qui ont appelé à un Conseil de sécurité plus équilibré, plus juste, plus représentatif et plus responsable. De nombreuses délégations ont également souligné que le droit de veto avait un effet paralysant. La plupart souhaitent que l'on revitalise l'Assemblée générale et que l'on renforce la coordination entre ces deux organes. Sur la base des opinions tranchées exprimées à cet égard, il revient maintenant aux États Membres

de l'ONU de procéder résolument aux réformes et à la revitalisation souhaitées.

Le débat général permet de dresser un bilan utile en ce qui concerne les questions qui sont au centre de nos vies dans le cadre du mandat de l'Organisation. C'est le seul mécanisme par lequel les 193 États Membres peuvent faire entendre leur voix. Les questions clefs soulevées par les dirigeants durant le débat général sont celles qui touchent nos pays et nos peuples et qui exigent que la communauté internationale dans son ensemble déploie des efforts concertés.

Nous sommes souvent accusés d'être une Organisation qui parle beaucoup mais n'agit pas. Peut-être est-ce le cas, mais j'affirme que notre débat général, qui se tient chaque année à cette époque, joue un rôle important. Nos débats nous aident à déterminer où nous en sommes en tant que communauté mondiale et à énoncer des directives sur la voie à suivre. Ils sont utiles en ce qu'ils permettent de procéder à un examen par nos pairs et de responsabiliser tous les pays. Ils montrent par ailleurs qu'en dépit de toutes les opinions négatives émises à propos de l'ONU, une grande importance continue d'être accordée à l'Organisation en tant qu'instance mondiale.

Sur la base des conseils reçus au cours de la semaine écoulée, il nous incombe maintenant de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne nos priorités afin de pouvoir ensuite prendre des mesures décisives. Dans le monde réel dans lequel nous vivons, un tel compromis est le meilleur résultat de nos efforts communs. C'est nous qui devons trouver un terrain d'entente, et, sur la base des conseils et des points de référence qui nous ont été indiqués cette semaine, nous devons maintenant trouver notre terrain d'entente et aller de l'avant à partir de là.

Nous nous devons de mettre en œuvre les mesures prises, en nous attelant à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015. Au cours des prochains mois et tout au long de la session, je compte œuvrer avec l'Assemblée à la réalisation de changements et de progrès dignes d'intérêt.

Pour finir, je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mes vifs remerciements aux Vice-Présidents de l'Assemblée générale ainsi qu'au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour leur soutien indéfectible et pour leur ardeur au travail durant cette période, au cours de laquelle ils

ont eu à travailler pendant de longues heures. Je les remercie.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 55.